

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU
PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2014-2023 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-3864-2013

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Mme DIANE JEAN
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 17 JUIN 2014

VOLUME 2

ROSA FANIZZI et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution;

MIS EN CAUSE :

Me STÉPHANIE L. ROBERTS
procureure du Procureur général du Québec (PGQ);

PARTICIPANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association des hôteliers du Québec
et de l'Association des restaurateurs du Québec
(AHQ/ARQ);

Me STÉPHANE NOBERT
procureur de l'Association québécoise de la
production d'énergie renouvelable (AQPER);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec
(AQCIE/CIFQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
NADHEM IDOUDI	7
MARCEL CÔTÉ	7
HERVÉ LAMARRE	7
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY	8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	32
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	54
PREUVE DU DISTRIBUTEUR (PANEL 2)	85
STÉPHANE DUFRESNE	86
HANI ZAYAT	86
HERVÉ LAMARRE	86
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	86
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	103
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	141
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANE NOBERT	204
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	223

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-2 :	Compléter le tableau R-10.4 de la pièce B-0035 en ajoutant une colonne pour le nombre de mégawattheures de production d'énergie constatée par le Distributeur	21
-------	---	----

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0083 : Présentation Power Point	85
AHQ/ARQ-19 : Lettre datée du 25 avril 2014	152
AHQ/ARQ-20 : Document « Réponses à la demande de renseignements no.1 de l'UMQ »	152
C-FCEI-0014 : Séance d'information sur la bi-énergie et le tarif DT - Suivi de la décision D-2011-028 - 25 mai 2011	223
C-FCEI-0015 : Extrait du Budget 2014-2015 - Plan budgétaire (p. B.83). Un plan pour la relance économique du Québec	226
C-FCEI-0016 : Extrait du Budget 2014-2015 - Plan budgétaire (p. A.58 à A.63). Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement	226

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce dix-septième (17e)
2 jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix-sept (17)
8 juin deux mille quatorze (2014), dossier R-3864-
9 2013, audience concernant la demande d'approbation
10 du Plan d'approvisionnement 2014-2023 du
11 Distributeur. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame la greffière. Bonjour. Rebonjour à
14 vous tous. Nous allons poursuivre le contre-
15 interrogatoire du panel numéro 1 du Distributeur
16 avec maître Gariépy du RNCREQ.

17

18 L'an deux mille quatorze (2014), ce dix-septième
19 (17e) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

20

21 **NADHEM IDOUDI,**

22 **MARCEL CÔTÉ,**

23 **HERVÉ LAMARRE,**

24

25 LESQUELS, témoignent sous la même affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY :

4 Bonjour, mesdames les présidentes, Monsieur le
5 régisseur. Bonjour au panel. Je m'excuse à l'avance
6 pour la voix, pour les petits bruits que vous allez
7 entendre. Comme ils disent dans l'annonce, c'est
8 juste des allergies, mais ça peut être franchement
9 désagréable. Bonjour, messieurs.

10 Q. **[1]** Je voudrais d'abord commencer avec quelques
11 petites questions sur les scénarios d'encadrement
12 quand vous faites la prévision de la demande. Dans
13 votre plan, dans l'ensemble du plan stratégique,
14 vous présentez beaucoup de détails sur la prévision
15 de la demande au niveau du scénario moyen. Vous
16 présentez également en annexe les scénarios
17 d'encadrement, scénario fort, scénario faible. Et
18 vous précisez également, si j'ai bien compris, que
19 la probabilité que la demande soit en deça du
20 scénario faible ou au-delà du scénario fort, serait
21 de dix pour cent (10 %) ?

22 M. NADHEM IDOUDI :

23 R. Oui, exact.

24 Q. **[2]** C'est exact. Merci. Alors, ce que, moi,
25 j'aimerais savoir : Quel est le degré de confiance

1 du Distributeur que, dans le futur, pour l'avenir,
2 selon une bande plus ou moins... votre degré de...
3 Je reformule. Excusez-moi! Quel est votre degré de
4 confiance que la bande va être plus ou moins, que
5 la bande soit étroite et qu'elle suive votre
6 scénario moyen? Si je peux vous expliquer plus
7 précisément. Pouvez-vous qualifier la probabilité
8 que la demande future se situe dans une bande
9 admettons de dix pour cent (10 %) autour du
10 scénario moyen?

11 R. Bien, en fait, ce qu'on a fourni au niveau des
12 aléas, c'est un exemple d'encadrement. Donc, les
13 intervalles et bornes, ça couvre dix pour cent
14 (10 %) de chaque borne, quatre-vingts pour cent
15 (80 %). L'écart entre le scénario fort et faible,
16 ça couvre à quatre-vingts pour cent (80 %) des cas
17 possibles. Ça fait que c'est sûr que si, à partir
18 de là, on veut avoir soixante-dix (70 %), soixante
19 (60 %), et caetera, bien, c'est juste, on peut
20 construire l'intervalle facilement. D'ailleurs, on
21 mentionne... Le choix de quatre-vingts pour cent
22 (80 %), c'est juste à titre illustratif. Et ça
23 représente un point trois (1,3) écart type, donc un
24 écart au niveau de la prévision de la demande.

25 Q. **[3]** Donc, si je reviens à ma question. Ce que vous

1 me dites, c'est que vous avez présenté l'écart, un
2 exemple qui est le scénario fort, scénario faible
3 qui représente quatre-vingts pour cent (80 %). Mais
4 vous faites également l'exercice pour le scénario
5 moyen, plus ou moins dix pour cent (10 %), plus ou
6 moins vingt pour cent (20 %), plus ou moins trente
7 pour cent (30 %). Est-ce que je vous comprends
8 bien?

9 R. Bien, en fait, ce qu'on a présenté, ça couvre à
10 quatre-vingts pour cent (80 %). Mais, ça, c'est
11 comme un standard un peu partout lorsqu'on présente
12 des scénarios forts et faibles, on applique le
13 critère un point trois (1,3) écart type. Mais comme
14 votre expert, il a fait un exercice, il me semble,
15 il a pris... On peut travailler avec les écarts
16 types qu'on a fournis. C'est un écart type. Puis à
17 partir de là, tu peux prendre zéro point cinq (0,5)
18 écart type, un point cinq (1,5) écart type, un
19 point six (1,6). Puis vous allez avoir une idée sur
20 c'est quoi la variabilité... en fait, les scénarios
21 forts et faibles comment ils peuvent bouger. Mais,
22 ça, ça dépend du critère de probabilité qu'on veut
23 avoir.

24 Q. **[4]** Est-ce que vous seriez en mesure de me donner
25 la probabilité de... la probabilité qu'on ait un

1 écart type de plus ou moins dix pour cent (10 %),
2 autour du scénario moyen?

3 R. Bien, ça va être des scénarios forts et faibles
4 plus bas, ce qu'on a dans le dossier actuellement.
5 Donc, on va avoir un scénario fort un peu plus bas
6 puis un scénario faible un peu plus élevé. Ça fait
7 qu'on va réduire la marge entre les... en fait,
8 l'écart entre le scénario qu'on a actuellement,
9 parce que ce qu'on a actuellement présenté, c'est
10 quatre-vingts pour cent (80 %). Ça fait que c'est
11 sûr que si on veut descendre, bien, on va juste
12 rebaïsser les frontières en fonction des écarts
13 types qu'on a dans le dossier.

14 Q. **[5]** Je ne suis pas certaine que je vous comprends
15 bien. Alors, je vais reprendre. Le scénario moyen
16 peut se réaliser, mais il y a beaucoup de chance
17 qu'il ne se réalise pas. On s'écarte de dix (10 %),
18 vingt (20 %) ou trente pour cent (30 %) de ce
19 scénario moyen là. Ce que, moi, j'aimerais avoir
20 comme information, c'est quel est votre niveau de
21 confiance ou votre statistique que la demande ne
22 s'écartera pas de plus de dix pour cent (10 %) de
23 moins ou de plus de ce scénario moyen là?

24 R. O.K. Le scénario moyen qu'on a dans le dossier,
25 lorsqu'on parle de scénario moyen qui est centré,

1 ça veut dire que j'ai autant de chance, cinquante
2 pour cent (50 %) de chance que je sois plus haut,
3 plus bas de cette prévision-là. O.K. Donc, à partir
4 de cinquante pour cent (50 %), dans le dossier, on
5 a identifié le quatre-vingts pour cent (80 %),
6 c'est à titre illustratif. C'est un peu comme le
7 critère qu'on utilise un peu partout dans
8 l'industrie de façon à juger, avoir une certaine
9 couverture de l'ensemble des scénarios, on juge que
10 quatre-vingts pour cent (80 %), c'est assez
11 raisonnable. Donc, on fournit en fonction de
12 l'écart type, ça représente à peu près un point
13 trois (1,3) écart type. À partir de là, c'est sûr
14 que si vous parlez d'intervalle de confiance qu'on
15 associe, mais, ça, c'est un intervalle de confiance
16 à quatre-vingts pour cent (80 %). Si vous voulez un
17 intervalle de confiance à moins que ça, bien, on
18 peut le construire, ça va être facile.

19 Q. **[6]** Donc, c'est des choses que le Distributeur
20 fait?

21 R. C'est automatique, si on construit un écart type, à
22 partir de là, on peut faire n'importe quel
23 scénario.

24 Q. **[7]** Bon, à ce moment-là, je vais voir au niveau de
25 la motivation du Distributeur, je comprends que

- 1 vous présentez, vous m'avez dit, c'est assez
2 classique dans l'industrie de présenter un écart
3 type de quatre-vingts pour cent (80 %), pouvez-vous
4 m'expliquer...
- 5 R. Correction, ce n'est pas un écart type de quatre-
6 vingts pour cent (80 %), c'est...
- 7 Q. **[8]** Pardon, un lapsus.
- 8 R. ... un point trois (1,3) écart type, oui.
- 9 Q. **[9]** Oui, un point trois (1,3) écart type. Pouvez-
10 vous m'expliquer, au-delà du fait que c'est un
11 standard, pourquoi le Distributeur s'attarde plus
12 sur ces scénarios et qu'il ne nous présente pas,
13 dans le Plan d'appro, des scénarios qui seraient
14 moins étendus, une « braquette » qui serait moins
15 étendue?
- 16 R. Bien, en fait, le but, c'est d'avoir, de voir le
17 potentiel, c'est quoi les scénarios possibles qui
18 s'offrent à nous. C'est sûr que si je réduis, par
19 exemple, je prends mes limites avec zéro point cinq
20 (0,5) écart type, la probabilité pour que ça se
21 réalise, elle reste énorme, là. Si je dis à la base
22 qu'à partir d'un scénario moyen, j'ai cinquante
23 pour cent (50 %) de chance que je vais m'éloigner
24 de ça, à la hausse comme à la baisse, c'est sûr que
25 si je fais des intervalles de confiance très

1 restreints, mais la probabilité demeure énorme pour
2 que je les dépasse aussi à la hausse comme à la
3 baisse.

4 Le but d'offrir un point trois (1,3) écart
5 type, c'est juste pour voir un potentiel, donc un
6 nombre de scénarios d'encadrement, qui peuvent
7 varier à l'intérieur de ça, donc à l'intérieur de
8 l'écart entre les scénarios forts et faibles. À
9 partir de là, c'est vraiment, c'est comme, je peux
10 tracer différentes courbes, qui s'élargissent avec
11 les probabilités, au fur et à mesure que les
12 probabilités diminuent, on peut se rendre de
13 cinquante (50 %) jusqu'à cent pour cent (100 %),
14 donc je couvre tous les scénarios possibles, comme
15 je peux aussi couvrir une partie de ces scénarios-
16 là.

17 Q. **[10]** Est-ce qu'il serait possible de fournir le
18 scénario moyen avec une probabilité d'occurrence,
19 admettons de, qui serait de trente pour cent
20 (30 %), avec les courbes faibles et fortes à trente
21 pour cent (30 %) ?

22 R. Vous avez les écarts types dans nos annexes,
23 jusqu'à deux mille vingt (2020), deux mille vingt-
24 trois (2023)... deux mille vingt-trois (2023), ça
25 fait que pour trente pour cent (30 %), c'est

1 simplement prendre notre scénario moyen, additionné
2 d'un écart type, ça vous donnerait l'équivalent de
3 trente pour cent (30 %).

4 Q. **[11]** D'accord, je vous remercie. Je vais maintenant
5 vous amener sur le mesurage net. Donc je vous
6 réfère à la pièce B-0035, qui se trouve à être les
7 réponses aux DDR du RNCREQ, HQD-3, Document 10, à
8 la réponse à la question 10.4, qui est à la page
9 19... oui.

10 Donc, dans le tableau de la réponse 10.4,
11 qui est à la page 20, qui est à la page suivante,
12 vous indiquez les abonnements à l'option de
13 mesurage net au deux (2) avril deux mille quatorze
14 (2014), en indiquant « Source d'énergie », « Nombre
15 d'abonnements » et le nombre de kilowatts
16 installés.

17 Dans notre question 10.4, nous avons
18 également demandé d'ajouter une colonne indiquant
19 les mégawattheures qui seraient la production
20 d'énergie constatée. Nous avons constaté qu'elle
21 n'avait pas été fournie, est-ce qu'il serait
22 possible d'ajouter cette information?

23 M. MARCEL CÔTÉ :

24 R. En fait, là, c'est parce que dans le mesurage net,
25 on mesure... on mesure essentiellement ce que le

1 client va faire au-delà de ses besoins à ces
2 personnes, pour son installation comme telle. Donc
3 tout ce qu'il produit pour ses besoins n'est
4 évidemment pas mesuré parce que c'est quelque chose
5 qui retourne sur le réseau. Donc ce que vous me
6 dites, c'est...

7 Q. **[12]** La production d'énergie constatée par le
8 Distributeur, donc celle qui est effectivement au-
9 delà de son, de ses besoins, donc celle qui vous,
10 celle que vous avez constatée.

11 R. Ce que j'ai mentionné hier, c'était à l'effet qu'on
12 n'a pratiquement pas de surplus à ce niveau-là,
13 donc qui a été retourné sur le réseau, à peu près
14 pas.

15 Q. **[13]** Mais est-ce qu'il serait possible d'obtenir
16 l'information, par engagement?

17 R. Certainement.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Je vais, en fait, si l'information apparaît utile
20 pour la Régie, on va prendre l'engagement. Par
21 contre, moi, ce que j'ai entendu du témoin, c'est
22 que c'était... c'était une somme qui était vraiment
23 marginale donc on n'en constatait à peu près pas,
24 ce qui m'apparaissait être une réponse qui était
25 convenable pour... pour les fins de l'évolution du

1 dossier. Alors, Madame la Présidente, je vous
2 laisse la discrétion de voir si on...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Gariépy, d'avoir...

5 Me ANNIE GARIEPY :

6 Bien, écoutez...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... le montant exact, est-ce que cela va vous
9 servir à nous faire une recommandation précise dans
10 le cadre du Plan d'approvisionnement, en sachant
11 qu'il y a peu de consommation excédentaire?

12 Me ANNIE GARIEPY :

13 Bien, en fait, le Distributeur a qualifié le
14 programme de mesurage net de marginal depuis, tout
15 au long du dossier, c'est certain que c'est un
16 programme qui est réduit mais si on n'a pas toutes
17 les données, c'est difficile d'extrapoler quoi que
18 ce soit au niveau de la synergie du programme.
19 Donc, effectivement, oui, on comprend que pour le
20 Distributeur, c'est marginal, mais pour les besoins
21 de la compréhension et l'efficacité du programme de
22 mesurage net, c'est de l'information qui est
23 pertinente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Écoutez, on peut prendre l'engagement numéro 2 pour

1 fournir, si...

2 M. MARCEL CÔTÉ :

3 R. Est-ce que je peux... Je peux rajouter juste un
4 point, là.

5 Q. **[14]** Oui.

6 R. C'est comme j'ai mentionné hier, ce n'est pas un
7 tarif qu'on... O.K., c'est un tarif, comme j'ai
8 mentionné, qui est pour accommoder cette clientèle-
9 là, notamment parce qu'il n'y a pas d'aspect
10 économique autour de ce tarif-là. Ça fait que
11 c'est... c'est un peu ce qu'on observe aussi dans
12 d'autres provinces qui ont offert ce type de tarif-
13 là, où on accommode la clientèle.

14 Ça fait que c'est dans le contexte où on
15 veut faire peut-être un autre type de tarif ou un
16 tarif de develo... développer un autre tarif, dans
17 la mesure où on veut acheter de l'électricité, ou
18 quelque chose dans ce contexte-là. C'est un autre
19 tarif. Ce n'est pas... Ce n'est pas ce tarif-là.
20 O.K.?

21 Donc, celui qu'on a actuellement, c'est
22 simplement pour accommoder la clientèle. Ça fait
23 que... Ça fait qu'on ne s'attendait pas à avoir
24 beaucoup de consommation à ce niveau-là, puis, donc
25 l'information, je ne sais pas à quoi va mener

1 l'information, parce que si c'est juste de nous
2 dire, bien, ça ne marche pas, ça marche pour ceux
3 qui en ont besoin actuellement, essentiellement
4 pour les fins qu'ils en font.

5 Q. [15] C'est peut-être dans un dossier tarifaire que
6 vous pourriez faire une demande en vue de modifier
7 ce tarif-là pour qu'il ait une vocation différente,
8 là.

9 Me ANNIE GARIÉPY :

10 Ah, la demande... la demande n'est pas néces...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais pour le plan d'appro, le lien directement,
13 est-ce que ce n'est pas un approvisionnement pour
14 le Distributeur...

15 Me ANNIE GARIÉPY :

16 En fait...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... ce type de tarif-là?

19 Me ANNIE GARIÉPY :

20 Ce n'est pas au niveau du tarif, là, qu'on... On
21 demande le nombre de mégawattheures. On voudrait...
22 On voudrait savoir nos...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Écoutez. Moi je n'ai pas de difficulté à ce que le
25 Distributeur fournisse l'information. J'ai de la

1 difficulté à comprendre à quoi cela va être utile
2 pour le dossier dans lequel on est actuellement,
3 mais si cela n'est pas très compliqué de fournir
4 l'information, on peut prendre...

5 M. MARCEL CÔTÉ :

6 R. Je n'en ai pas d'idée, là.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Oui, c'est ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 On va prendre l'engagement, on va vérifier.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bon. O.K.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Parce que c'est la question que je me posais, est-
17 ce que c'est... c'est possible d'extraire ces
18 informations-là. Donc, si vous voulez formuler,
19 Maître, votre engagement?

20 Me ANNIE GARIÉPY :

21 Oui. Certainement. Engagement numéro 2...

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Numéro 2.

24 Me ANNIE GARIÉPY :

25 Compléter le tableau R-10.4 de la pièce B-0035 en

1 ajoutant une colonne pour le nombre de
2 mégawattheures d'énergie, de production d'énergie
3 constatée par le Distributeur.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Parfait. Engagement numéro 2.

6

7 E-2 : Compléter le tableau R-10.4 de la pièce B-
8 0035 en ajoutant une colonne pour le nombre
9 de mégawattheures de production d'énergie
10 constatée par le Distributeur

11

12 M. MARCEL CÔTÉ :

13 R. Donc, évidemment, ça va être une information sur
14 une base annuelle, donc, ce qu'on va avoir.

15 Me ANNIE GARIÉPY :

16 Q. **[16]** Excellent. Je vous remercie. Bon. À la
17 question 10.5, la question suivante, nous avons
18 essayé de comprendre d'où vient l'analyse de
19 rentabilité des différentes sources d'énergie de la
20 perspective d'un consommateur qui songe à s'abonner
21 à un programme de mesurage net. En réponse à notre
22 question, vous indiquez que le Distributeur n'a pas
23 fait, ou fait faire d'analyse sur le sujet. On en a
24 pris bonne note. Ensuite vous affirmez simplement
25 que le coût de revient de l'autoproduction est

1 supérieur aux tarifs du Distributeur. Vous faites
2 également référence au dossier R-3551 sans qu'on
3 ait pu préciser exactement à quoi vous faisiez
4 référence, qui date d'en... le dossier datant
5 environ d'il y a 10 ans. Mais dans un premier
6 temps, je voulais voir avec vous, les tarifs du
7 Distributeur sont plus élevés en deux mille treize
8 (2013), deux mille quatorze (2014), qu'en deux
9 mille quatre (2004).

10 R. Oui, regardez. Essentiellement, photovoltaïque, si
11 on regarde un peu les références qu'il y a, si vous
12 faites des recherches sur internet, ces choses-là,
13 on parle d'aux alentours de un dollar (1 \$) le
14 kilowattheure, à peu près. L'éolien, l'éolien, la
15 petite éolienne - on connaît les prix pour la
16 grande éolienne, là, en matière d'approvisionnement
17 - mais la petite éolienne, ça peut être au-delà de
18 vingt sous (20 ¢) le kilowattheure. Donc, dans ce
19 contexte-là, c'est ça que je mentionnais, il n'y a
20 pas de... Il n'y a pas nécessairement d'intérêt
21 économique.

22 Ce qui est important aussi pour Hydro-
23 Québec dans ce contexte-là, aussi, c'est éviter
24 qu'on donne l'impression qu'on appuie ce genre
25 d'initiative-là, et que des promoteurs utilisent ce

1 genre d'appui-là qui pourrait être donné parce
2 qu'on donne un certain montant d'argent à ça, et
3 qu'ils pensent que ces promoteurs-là vont faire les
4 campagnes pour dire « Voici, Hydro-Québec appuie
5 ces programmes-là puis on peut, ça peut être
6 intéressant pour vous », notamment lorsqu'on nous
7 demande, on nous demande également d'augmenter le
8 seuil de dix (10) kilowatts. Hein? Donc, le client
9 pourrait s'installer avec vingt (20), trente (30),
10 quarante (40), cinquante (50) kilowatts, pour être
11 en mesure d'aller au-delà de sa consommation et
12 fournir de l'électricité sur le réseau, en pensant
13 que c'est rentable de faire ça. Ça fait que c'est
14 un peu un volet un petit peu, je pense, de
15 responsabilité qu'on a de faire attention à ça.

16 Dans le cas du tarif DT, puis c'est un
17 tarif qu'on a, il y a certains promoteurs, des
18 fois, qui font le tour également puis ils disent,
19 « Bon, on pourrait faire ça avec le tarif DT », en
20 pensant que c'est un tarif pour l'été, là, puis on
21 a eu toutes sortes de plaintes à ce niveau-là.
22 Donc, je pense qu'il faut être prudent avec ce
23 genre de tarif-là, qui, actuellement, il n'y a pas
24 d'économique avec ça. Évidemment, bien, là je parle
25 pour le côté tarification, approvisionnement c'est

1 autre chose.

2 Q. [17] À la connaissance du Distributeur, est-ce que
3 les coûts de revient des énergies alternatives, là
4 vous m'avez parlé photovoltaïques, ont baissé
5 depuis dix (10) ans? Parce que vous nous référez à
6 un dossier qui date de dix (10) ans, on essaie de
7 voir si l'analyse a été modifiée, là, depuis.

8 R. Fort probablement. Puis la technologie ne cesse
9 d'évoluer, puis je présume que les prix vont
10 baisser. Mais on va le voir apparaître beaucoup
11 plus aux États-Unis où les tarifs d'électricité
12 sont plus élevés, où on va voir à ce moment-là
13 plus... plus... ces tarifs-là vont apparaître
14 beaucoup plus, peut-être de façon plus
15 significative. Mais, actuellement, nous autres, vu
16 qu'on a des tarifs dans les moins élevés, c'est sûr
17 qu'on peut attendre, voir qu'est-ce qui va se
18 passer autour pour voir est-ce qu'il va y avoir
19 optimisation.

20 Donc, oui, fort probablement, on entend...
21 Si on lit la littérature, il y a régulièrement des
22 améliorations à ce niveau-là. Sur les éoliennes,
23 notamment, on peut acheter ça chez Canadian Tire,
24 je pense, des petites éoliennes. Mais ça prendrait
25 énormément de petites éoliennes pour pouvoir

1 subvenir à ses besoins, donc aller au-delà de ces
2 capacités-là. Compte tenu des faibles facteurs
3 d'utilisation puis, nécessairement, lorsqu'on fait
4 une installation pour de la production, on fait une
5 étude sur les vents, ces choses-là. Lorsqu'on fait
6 ça juste dans sa cour au bout de sa cheminée, c'est
7 plutôt incertain.

8 Q. **[18]** Mais je comprends que le Distributeur n'a pas
9 une évaluation précise des coûts de revient, là,
10 des énergies alternatives.

11 R. Mais, comme je vous mentionnais, ça devient dans
12 bien des cas une installation qui est particulière
13 à chacun des clients comment qu'il est installé, où
14 il est installé, comment ça va se faire. Comme je
15 mentionnais, au niveau photovoltaïque, la limite
16 c'est de remplir son toit de photovoltaïque. On
17 peut chauffer une piscine, à la limite, avec ça. Ça
18 chauffe bien semblerait.

19 Q. **[19]** Je vous le confirme.

20 R. Une maison, là, une maison c'est autre chose.

21 Q. **[20]** En fait, je vous confirme qu'on peut même
22 chauffer une maison par plancher radiant. Mais
23 trêve de discussion personnelle...

24 R. Encore une fois, ce n'est pas... ce n'est pas
25 quelque chose présentement sur le plan économique

1 qui est intéressant. Donc, il y a toujours, puis
2 c'est à ça, c'est à ce genre de personne-là que
3 s'adresse le tarif, pour ceux qui veulent
4 absolument utiliser tous ces moyens-là qu'on a
5 accommodé ce volet-là, pour la clientèle.

6 Q. **[21]** Donc, ce que je comprends de vos réponses
7 c'est qu'au-delà d'une connaissance fine, tant des
8 coûts de revient des sources d'énergies
9 alternatives en autoproduction, le Distributeur a
10 plutôt, a une position où il souhaite accommoder la
11 clientèle que ça intéresse, mais il ne souhaite pas
12 rameuter de promoteurs qui seraient alléchés par un
13 programme intéressant?

14 R. Ah, surtout que c'est une position responsable ou
15 conservatrice, pas conservatrice, mais responsable
16 de la situation. Je pense en Colombie-Britannique
17 ils font le même genre d'exercice, même genre de
18 tarifs. Puis les mêmes arguments, ils sont... c'est
19 les mêmes arguments qu'on a à savoir,
20 techniquement, on ne peut pas nécessairement
21 actuellement faire des installations indépendantes
22 complètement du réseau. Puis, encore une fois,
23 c'est juste pour accommoder la clientèle.

24 Q. **[22]** O.K. Donc, à la connaissance du Distributeur,
25 il n'y a pas de source d'énergie en autoproduction

1 qui peut concurrencer les coûts de revient, là, de
2 moyenne puissance admettons?

3 R. Bien là, vous me parlez d'évaluation des moyens
4 potentiels d'approvisionnement. Ça, je vais laisser
5 ça à l'autre panel, là.

6 Q. **[23]** D'accord. Je vais reprendre la question à ce
7 moment-là. Je vous amène maintenant à la réponse
8 10.7 où vous mentionnez que le nombre d'abonnements
9 à l'option mesurage net, qui est de soixante-neuf
10 (69) au deux (2) avril deux mille quatorze (2014),
11 demeure marginal. Pouvez-vous préciser ce que vous
12 entendez par « marginal » pour le Distributeur?

13 R. On ne parlera pas de trois millions (3 M) de
14 clients domestiques parce que c'est beaucoup. Une
15 option, je regarde tarif DT où là également il y a
16 une option d'installation d'équipement et on parle
17 de cent vingt-cinq mille (125 000) clients à peu
18 près, une centaine, une centaine de mille de
19 clients. Ça fait que soixante-neuf (69) ça me
20 semble pas mal marginal.

21 Q. **[24]** Entre cent vingt-cinq mille (125 000) et
22 soixante-neuf (69), quel serait un seuil -
23 approximatif, là, je ne vous demande pas à l'unité,
24 là - pour lequel on ne considérerait plus que la
25 production est marginale?

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Le témoin vient de répondre que soixante-neuf (69)
3 c'était marginal. C'est quoi entre soixante-neuf
4 (69) puis cent mille (100 000), là, ce qui est
5 marginal? Il me semble qu'on tourne un peu en rond,
6 là. Peut-être que ma consœur pourrait passer à une
7 autre ligne, là, parce que ça ne me semble pas
8 faire avancer le dossier énormément.

9 Me ANNIE GARIÉPY :

10 Je comprends très bien la différence entre
11 soixante-neuf (69) et cent vingt-cinq mille
12 (125 000). Je voulais savoir uniquement pour ce
13 programme-là si le Distributeur avait un seuil ou
14 il allait considérer qu'on atteignait une certaine
15 maturité, là, ou quoi que ce soit.

16 M. MARCEL CÔTÉ :

17 R. C'est pas une question de maturité, il y a une
18 question ici d'effacement, là. Dans le cas du tarif
19 DT, par exemple, cent vingt-cinq mille (125 000)
20 personnes, il y a un effacement de chauffage qui se
21 fait.

22 Q. **[25]** O.K.

23 R. Donc là on a quelque chose qu'il y a un impact.
24 Monsieur Idoudi peut mesurer et voir un effet sur
25 le profil de charge, là à ce moment-là ça devient

1 significatif, là c'est important. Oui, là à ce
2 moment-là on peut faire des programmes à ce niveau-
3 là. Le reste ça devient du marginal. Et ça pourrait
4 être plus que cent vingt-cinq mille (125 000) si
5 ces clients-là ne s'effacent pas en période de
6 pointe.

7 Q. **[26]** Excellent. Merci. Maintenant, je vous amène
8 sur la présentation PowerPoint d'hier. À la page 10
9 de la présentation, à droite en bas on voyait en
10 vert la courbe des ventes sensibles aux variables
11 climatiques. On remarquait que l'amplitude des pics
12 semble très constante en deux mille onze (2011),
13 deux mille quinze (2015). Par contre, si on recule
14 à la page 6, c'est une question de compréhension,
15 là, on voit que la tendance à la diminution des
16 degrés-jours par chauffage, il y a une tendance à
17 la diminution. Pourquoi est-ce qu'on ne voit pas
18 cette tendance sur le graphique de la page 10? Est-
19 ce que c'est simplement parce que l'échelle
20 temporelle est trop courte?

21 M. NADHEM IDOUDI :

22 R. Non.

23 Q. **[27]** Je ne comprends pas.

24 R. Non, essentiellement parce qu'il y a aussi la
25 croissance du nombre d'abonnements résidentiels. La

1 croissance de la demande combinée avec le
2 réchauffement climatique ça fait qu'on voit donc le
3 constat que tu... que vous amenez, là.

4 Q. **[28]** O.K. Donc si je paraphrase, même si on
5 prolongeait le graphique de la page 10 jusqu'en
6 deux mille vingt-trois (2023) on verrait... est-ce
7 qu'on verrait une diminution des ventes sensibles
8 aux variables climatiques ou on ne le verrait pas?

9 R. Oui, on va voir la même croissance des ventes, mais
10 à température normale, puis ce que ça va apparaître
11 c'est la part de croissance d'usage associée aux
12 nouveaux abonnements.

13 Q. **[29]** O.K. Maintenant, à la page 19 qui se trouve à
14 être la dernière page de la présentation avant les
15 annexes, on présente la nouvelle analyse
16 comparative, le plan de suivi de performance
17 prévisionnelle qui commence en deux mille treize
18 (2013). Bon, parce qu'il y a eu beaucoup de
19 modifications importantes aux méthodologies, là,
20 depuis... en deux mille douze-deux mille treize
21 (2012-2013), lorsque l'ancienne méthode
22 prévisionnelle avait cours, faisiez-vous ce type de
23 comparaison ou un autre type de comparaison?

24 R. Bien en fait, dans la dernière version du Plan
25 d'approvisionnement il y avait... on a déposé une

1 analyse sur des tests statistiques sur la présence
2 du biais dans la prévision du secteur industriel.
3 Fait qu'on analysait l'ensemble des écarts sur une
4 vingtaine d'années. Donc c'est pas des nouveaux
5 tests, c'est l'approche littérature elle est là.
6 Sauf qu'avant on avait des... des écarts de
7 prévision qui étaient cumulés avec la même
8 méthodologie et là maintenant on va commencer à
9 cumuler des nouveaux écarts à partir de la nouvelle
10 méthodologie, puis on va appliquer les mêmes
11 critères de tests statistiques.

12 Q. **[30]** Donc ce que vous me dites c'est qu'on pourrait
13 retrouver le même coefficient de détermination $R(2)$
14 ou un autre outil, là, de comparaison?

15 R. Bien en fait je fais référence essentiellement,
16 lorsque je parle d'écart moyen, le biais, aussi
17 l'erreur-type, puis aussi un ensemble de tests de
18 biais qu'on a présentés dans l'ancien Plan
19 d'approvisionnement. Au niveau du $R(2)$, ça c'est
20 plus au niveau des performances des données...
21 performance des modèles sur les données
22 historiques. Ce $R(2)$ là il n'existait pas
23 auparavant parce que c'était pas la même approche
24 qui était utilisée, c'était plus une approche basée
25 sur l'année de base avec des modèles technico-

1 économiques qui n'exploitent pas les données
2 historiques par le passé.

3 Q. **[31]** Là vous parlez à une néophyte, mais si je
4 comprends ce que vous m'expliquez c'est que par
5 rapport au coefficient de détermination $R(2)$, on...
6 il n'y aura pas de moyen de comparer l'ancienne
7 méthodologie avec la nouvelle, c'est ce que vous me
8 dites.

9 R. Non. C'est la nouveauté, en fait avec cette
10 approche-là, on va être capable de comparer la
11 performance des modèles sur les données
12 historiques, puis en même temps constater les
13 écarts, faire une analyse de performance
14 prévisionnelle sur les écarts prévisionnels. Donc
15 on amène une nouvelle dimension de validation de
16 nos modèles.

17 Q. **[32]** C'est parfait. Je vous remercie, ça complète.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Gariépy. Alors on poursuit avec
20 maître Neuman de SÉ/AQLPA.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bonjour, mesdames les présidentes; bonjour,
23 Monsieur le régisseur. Dominique Neuman pour
24 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
25 de lutte contre la pollution atmosphérique.

1 Bonjour, messieurs.

2 Q. **[33]** Dans votre présentation d'hier, qui est en ce
3 moment projetée, la pièce HQD-6, Document 1
4 (B-0081), à la page 2. Vous rappelez dans les
5 encadrés bleus, que la Régie, la Régie de l'énergie
6 avait constaté à plusieurs reprises dans le passé
7 la tendance du Distributeur à surestimer les ventes
8 au secteur industriel.

9 Vous avez apporté des modifications à la
10 méthode prévisionnelle. Globalement, est-ce que
11 vous êtes d'opinion que cette nouvelle méthode
12 prévisionnelle vous met à l'abri d'une répétition
13 de tel biais quant au secteur industriel?

14 M. NADHEM IDOUDI :

15 R. La réponse est oui. Tout simplement parce que
16 j'exploite ici dans un modèle économétrique la
17 relation entre les ventes et le contexte
18 économique. Donc, le biais associé au modèle sera
19 inexistant, parce que le modèle a fait ses preuves
20 sur l'ensemble des données historiques. À partir de
21 là, étant donné qu'on fait le lien direct entre le
22 contexte économique et les ventes, donc je vais
23 toujours être lié avec l'évolution économique. Bien
24 sûr, il peut y avoir un certain décalage à
25 l'intérieur d'une année lorsqu'il y a des

1 fermetures d'usine ou des événements
2 circonstanciels ou des grèves qui peuvent
3 apparaître instantanément. Mais ces modèles-là
4 offrent la capacité de s'adapter aussi rapidement
5 lorsque ce genre d'événements se produisent.

6 Q. **[34]** Et ces événements imprévus auraient tendance,
7 c'est-à-dire leur tendance serait d'avoir une
8 prévision de la demande qui serait supérieure à la
9 réalité qui serait constatée?

10 R. Bien, en fait, s'il y a une usine qui décide de
11 consommer, on projette mettons un secteur
12 spécifique qu'on prévoit un certain niveau de
13 consommation, le niveau de consommation est lié
14 avec un contexte économique. Si le contexte
15 économique est favorable, il y a sûrement la
16 croissance. S'il y a un contexte économique qui est
17 défavorable, c'est sûr que c'est un indice
18 précurseur de difficulté dans ce secteur-là. Ça
19 fait que le modèle, il s'adapte en fonction des
20 prévisions économiques. Puis bien sûr ce genre
21 d'événements-là seront captés du point de vue
22 macroéconomique dans les résultats du modèle.

23 Q. **[35]** Et je crois comprendre, et vous me corrigerez
24 si ma compréhension est incorrecte, des réponses
25 que vous avez fournies à EBM hier, que même si vous

1 affirmez que la nouvelle méthode vous met à l'abri
2 d'un biais qui résulterait du modèle, vous n'êtes
3 pas à l'abri d'un biais qui pourrait résulter des
4 hypothèses, des variables que vous insérez dans ce
5 modèle et qui proviennent de diverses sources?
6 R. En fait, c'est sûr que lorsqu'on va analyser les
7 écarts, les écarts qu'on va constater entre la
8 prévision des ventes et les ventes réelles, comme
9 toute source d'écart, on va expliquer c'est quoi
10 qui a causé cet écart-là.

11 Il y a l'effet modèle. L'effet modèle,
12 nous, on est certain que ça va être quasiment nul.
13 Par contre, au niveau des hypothèses économiques,
14 c'est sûr qu'il n'y a personne qui a une lecture
15 assez certaine de ce qui se passe, ce qui va se
16 passer l'année prochaine ou dans deux ans, trois
17 ans en termes de croissance d'industries
18 manufacturières. On essaie de faire un
19 positionnement. Donc une prévision économique est
20 centrée avec les informations qu'on a au moment de
21 l'établissement de la prévision de la demande et,
22 par la suite, bien sûr, on va... Si on a un écart
23 généralisé au niveau de la prévision des ventes, c'est
24 dû essentiellement à la variation, aux hypothèses,
25 donc à la variation... aux variables économiques

1 qu'on va constater tout ça, puis on va faire le
2 rapport pour chacun des secteurs dans le cadre du
3 Plan d'approvisionnement ou les suivis.

4 Q. [36] Si des écarts, effectivement, sont constatés
5 et qui résulteraient des hypothèses, des variables
6 qui sont insérées dans le modèle, d'abord vous
7 estimez à combien d'années que cela pourrait vous
8 prendre pour détecter s'il existe un biais ou, en
9 tout cas, un biais systémique qui pourrait résulter
10 des hypothèses et variables que vous insérez?

11 R. En fait, en termes d'analyse d'écart, il y a deux
12 composantes. Il y a une composante qu'on analyse
13 les écarts année en année. Donc, on constate
14 l'écart entre les ventes réelles et les ventes
15 prévisionnelles, avec ce que j'ai fourni comme
16 modèle de suivi en termes de performance
17 prévisionnelle. Donc, les deux statistiques qu'on
18 va suivre, c'est l'écart entre les ventes réelles
19 et les ventes prévues. Et l'autre, c'est le suivi
20 aussi de ce qu'on appelle l'erreur type. Donc, ça,
21 ça nous renseigne sur l'ampleur de l'écart pour
22 chacun des secteurs. Mais en même temps, pour
23 pouvoir conclure sur la présence d'un biais
24 systématique, il me faut plus des données que ça.
25 Il faut observer ça à peu près sur au moins une

1 dizaine d'années, donc une dizaine d'écarts.

2 Cependant, l'ampleur des écarts actuels,
3 lorsqu'on va disposer de deux, trois, quatre ans
4 d'écarts, c'est sûr que la première chose qu'on va
5 regarder, premièrement, c'est l'ampleur de l'écart;
6 si l'écart est faible, ça nous rassure, puis
7 s'assurer aussi que d'année en année, que je n'ai
8 pas toujours un écart positif ou un écart négatif,
9 qu'il y ait une distribution qui est, qui fluctue
10 en bout de ligne et que, en moyenne, je peux peut-
11 être arriver à zéro, donc ce qui m'indique que le
12 modèle est à l'abri d'un biais systématique.

13 Par contre, je peux avoir des variations
14 autant positives, négatives, mais qu'en moyenne, je
15 suis toujours centré donc aux alentours à peu près
16 d'un écart très faible ou proche de zéro.

17 Q. [37] Et si de tels écarts sont constatés, de l'une
18 ou l'autre des deux manières, il y aura peut-être
19 deux réponses différentes que vous me fournirez,
20 donc soit des écarts spécifiques à certaines
21 années, soit des, ce que vous avez appelé une
22 erreur type qui serait constatée après un plus
23 grand nombre d'années, qu'est-ce que vous pouvez
24 faire, et quel est le processus que vous prévoyez
25 pour, d'une part, pour déclencher une réflexion de

1 votre part et pour éventuellement modifier ce, la
2 manière dont vous tenez compte de différentes
3 variables dans le modèle?

4 R. En fait, ça, c'est une question hypothétique. Ma
5 première réponse, je dis, je vais voir lorsque je
6 vais voir les écarts année en année. Mais je vais
7 vous répondre pareil d'un point de vue
8 méthodologique comment ça fonctionne. À chaque
9 année, lorsqu'on va constater un écart, évidemment,
10 la première étape, c'est d'expliquer les sources
11 d'écart.

12 Donc une fois qu'on explique les sources
13 d'écart, on constate qu'est-ce qui est lié à
14 l'économique, qu'est-ce qui est lié au modèle.
15 Donc, au niveau du modèle, on est assuré de la
16 performance historique sur les données, ça fait que
17 ça, c'est un cas qu'on élimine.

18 Donc on regarde l'autre hypothèse, qu'est-
19 ce qui est relié à l'économique, et dans ces
20 écarts-là, qu'est-ce qui est l'écart associé à la
21 prévision comme telle économique versus qui s'est
22 réalisée, c'est quoi aussi les impacts des
23 événements circonstanciels ou des événements
24 imprévus ou hors contrôle du Distributeur qui, en
25 fait, identifier la part de cette variable-là dans

1 l'explication des écarts.

2 Une fois, sur une année, par exemple, on a
3 fait un genre de topo sur ces écarts-là; là, on
4 constate est-ce que le modèle a besoin d'être
5 ajusté, dépendamment à quel niveau; puis à cette
6 étape-là, on intervient, soit par l'amélioration,
7 tenir compte d'autres phénomènes dans la prévision
8 économique ou bien ajuster aussi certaines
9 variables.

10 Mais tout cet exercice-là, de toute façon,
11 est assuré à chaque mois, donc à chaque mois,
12 lorsqu'on fait les suivis des ventes, lorsqu'on
13 disait qu'on est en suivi constant des informations
14 qu'on dispose, que ce soit pour les grands clients
15 industriels, que ce soit ce qui se passe au niveau
16 contexte économique, à l'échelle de la province de
17 Québec, à l'échelle canadienne, à l'échelle nord-
18 américaine, ça fait qu'on est toujours à l'affût
19 puis on essaie toujours de devancer, d'être à
20 l'affût de ces informations-là puis de le refléter
21 le plus tôt possible. Parce que notre finalité en
22 bout de ligne, c'est d'assurer des prévisions
23 centrées pour les fins de planification de nos
24 opérations.

25 Q. [38] Avant de passer à la pièce suivante, il y a

1 une question plus... plus de compréhension d'un
2 tableau, parce que je vais rester sur cette même
3 pièce, qui est à la page 5, que représente la ligne
4 noire sur le tableau?

5 R. En fait, ce que j'expliquais hier, la ligne noire,
6 ça représente la pente si on travaillait seulement
7 avec un degré-jour de chauffage à la base 15 dans
8 le résidentiel.

9 Q. **[39]** O.K. Maintenant, je vais vous amener à une
10 pièce de SÉ/AQLPA, qui contient des informations
11 provenant de différents tableaux d'Hydro-Québec
12 Distribution mais qui provient de tableaux d'Hydro-
13 Québec de différentes années, et le tout est
14 consolidé dans un seul tableau de SÉ/AQLPA, et
15 c'est pour ça que je vous montre ce tableau. Donc
16 c'est la pièce SÉ-AQLPA-0009, SÉ-AQLPA-1, Document
17 1, au tableau page 10, et dont certains éléments
18 sont reproduits également au plus petit tableau à
19 la page 11.

20 Je répète parce qu'il y avait des gens qui
21 n'ont pas entendu du côté d'Hydro-Québec : SÉ-
22 AQLPA-0009, oui, c'est le rapport sur le réseau
23 intégré, qui est le rapport SÉ-AQLPA-1, Document 1,
24 en pages 10 et 11.

25 Q. **[40]** Je vais vous poser une question. C'est un

1 élément sur lequel ma consœur du RNCREQ a
2 également fait une mention tout à l'heure dans une
3 de ses questions. Donc, si... Vous avez bien le
4 tableau 2.4 devant vous?

5 R. Oui.

6 Q. **[41]** Oui? Donc, au groupe de colonnes centrales
7 relatives aux années, on voit que le pourcentage
8 d'écart entre le scénario faible et le scénario
9 moyen est de moins cinq virgule quatre pour cent
10 (-5,4 %), et il est également de plus cinq virgule
11 quatre pour cent (+5,4 %) quant à l'écart entre le
12 scénario fort et le scénario moyen.

13 Si vous comparez cela avec les années
14 antérieures... Donc, ça c'est l'année actuelle du dossier
15 R-3864. Si vous comparez cela avec les quatre plans
16 d'approvisionnement précédents, vous constatez
17 qu'il n'y avait absolument pas cette symétrie entre
18 les deux scénarios d'encadrement.

19 Donc, ma question est la suivante : à quoi
20 attribuez-vous cette symétrie, dans le plan actuel,
21 que l'on ne constatait pas lors des plans
22 d'approvisionnement antérieurs?

23 R. En fait, cette symétrie-là, ou en fait, ce qu'on a
24 présenté en termes de scénarios d'encadrement dans
25 le présent plan, on l'a expliqué, on l'a mentionné

1 d'ailleurs dans la preuve, c'est des changements
2 méthodologiques en termes d'établissement des
3 scénarios fort et faible de la demande.

4 Juste faire un petit rappel que par le
5 passé, ce qu'on fonctionnait, c'est qu'on
6 établissait un scénario économique fort et un
7 scénario économique faible pour chacun des
8 secteurs, puis du point de vue méthodologique,
9 c'est qu'on mettait toutes les hypothèses fort dans
10 le court, puis on ramassait tout ça ensemble, ça
11 fait que ça nous donne quasiment des scénarios
12 extrêmement forts.

13 Ces scénarios-là, par le passé, ça couvrait
14 presque cent pour cent (100 %). C'est des cas
15 extrêmes. C'est des scénarios extrêmes, en fait,
16 qui peuvent couvrir à peu près quatre-vingt-quinze
17 pour cent (95 %) jusqu'à, certains cas, cent pour
18 cent (100 %).

19 Ce qu'on a décidé de faire, en termes
20 d'amélioration méthodologique aussi, pour refléter
21 ce qu'ils faisaient ailleurs, c'est que nous, à
22 partir de la prévision de la demande, on
23 établisse... Une fois qu'on a identifié les
24 variables qui influencent grandement la variation
25 de la demande, bien on construit nos simulations,

1 distribution de probabilités aux alentours de ces
2 variables-là, puis par la suite, donc, on se
3 rattache avec une probabilité de couverture. Donc,
4 on sait c'est quoi qu'est-ce qu'on veut couvrir
5 comme probabilité. Dans ce cas-ci c'est quatre-
6 vingts pour cent (80 %), et à partir de quatre...
7 En fait, la couverture de probabilité, on a
8 construit nos scénarios de référence fort et
9 faible.

10 Donc, c'est une amélioration méthodologique
11 qui donne plus de précisions en termes de
12 l'évaluation des scénarios d'encadrement, puis on a
13 aussi, on a une probabilité qui était mesurée, puis
14 ça, c'est fourni aussi grâce aux informations que
15 les nouveaux modèles de prévision qu'ils nous
16 amènent, ça fait qu'on exploite ces informations-là
17 pour améliorer, en fait, l'approche d'encadrement
18 de notre scénario de référence.

19 Q. **[42]** O.K. Je voudrais être sûr de bien comprendre.
20 D'abord, vous dites que vous avez prédéterminé le
21 niveau de probabilité... Enfin, est-ce que c'est le
22 niveau de probabilité que vous avez prédéterminé,
23 ou est-ce que c'est le résultat quant à l'écart,
24 cinq virgule quatre pour cent (5,4 %), que vous
25 aviez prédéterminé, et que vous avez essayé

1 d'obtenir un scénario qui donne un écart de cinq
2 point quatre pour cent (5.4 %) ?

3 R. Non. En fait, comme on a expliqué dans la preuve,
4 lorsqu'on parle de simulation Monte Carlo, c'est
5 qu'on prend les variables qui sont déterminantes
6 dans la prévision de la demande, on fait des
7 distributions de probabilités allant de zéro à cent
8 pour cent (100 %), puis après, dépendamment quelle
9 probabilité que je veux couvrir, je prends le
10 scénario économique qui vient avec ça. Donc, le
11 scénario qui va avec ces variables-là, puis je
12 l'applique sur la prévision de la demande, puis je
13 génère les scénarios d'encadrement qui couvrent
14 quatre-vingts pour cent (80 %).

15 Si je voulais... Mettons, à titre
16 d'exemple, juste avec un écart type, bien, je vais
17 prendre la distribution de prévisions économiques
18 qui vient avec cette prévision-là, puis je
19 construis mes scénarios d'encadrement.

20 Donc, ce que je détermine, je fais une
21 distribution de valeurs possibles sur les variables
22 économiques, et par la suite il y a une
23 distribution, bien sûr, associée à chacune des
24 variables. Et lorsqu'on veut dire on va couvrir
25 quatre-vingts pour cent (80 %), bien, on prend les

1 variables, donc, qui expliquent, qui ont un impact
2 sur la prévision de la demande, puis je prends le
3 scénario qui correspond à quatre-vingts pour cent
4 (80 %), puis je construis par la suite mon scénario
5 d'encadrement.

6 Q. [43] O.K. Et donc, si j'ai bien compris, la réponse
7 à ma question, c'est que ce que vous avez
8 prédéterminé, c'est le quatre-vingts pour cent
9 (80 %) de probabilité. Ce n'est pas le résultat
10 d'avoir un écart type de... d'avoir un écart de
11 cinq virgule quatre pour cent (5,4 %).

12 R. Mais je ne détermine pas quatre-vingts pour cent
13 (80 %). Je dis, je fais une distribution pour
14 l'ensemble des cas possibles. Donc, de zéro à cent
15 pour cent (100 %). Par la suite, une fois que j'ai
16 mon écart type, qu'est-ce que je veux couvrir dans
17 mon scénario? Parce que, il ne faut pas oublier que
18 ce scénario-là, ça va servir aussi pour les fins de
19 gestion des approvisionnements, puis il faut qu'il
20 soit... que notre information soit précise en
21 termes de probabilité de couverture, pour voir
22 c'est quoi les scénarios à l'intérieur de quatre-
23 vingts pour cent (80 %) de probabilité, donc pour
24 voir leur moyen de gestion.

25 Donc, dans ce cas-ci, avec un point trois

1 (1.3) écart type, je construis, donc, mon scénario
2 de demande. Donc, j'établis par un écart-type, j'ai
3 un scénario, un scénario moyen dont les
4 probabilités de dépassement c'est plus ou moins
5 cinquante pour cent (50 %). J'ai un écart-type qui
6 a trente pour cent (30 %). Et, par la suite, un
7 point trois écart-type, un point quatre, un point
8 cinq, un point deux. Mais ça c'est des probabilités
9 de couverture, donc je ne détermine pas une
10 probabilité d'avance, là.

11 Q. **[44]** Est-ce que vous pouvez me confirmer que lors
12 des plans antérieurs, Hydro-Québec cherchait
13 également à couvrir une probabilité occurrence de
14 quatre-vingts pour cent (80 %) ?

15 R. Mais, en fait, dans les plans antérieurs ce qu'on
16 faisait c'est on établissait un scénario fort
17 économique. Ce qu'on faisait donc, on prenait tout
18 ce qui était fort dans le résidentiel, donc un
19 scénario extrême de croissance d'abonnements, un
20 scénario extrême aussi croissance forte dans le
21 secteur commercial, institutionnel, un scénario
22 fort dans l'industriel en termes de prévisions
23 industrielles. Puis on suppose que l'ensemble,
24 l'économique de manière générale va être assez fort
25 partout dans... en fait, partout, à tous les

1 niveaux, ce qui est... ça correspond à couvrir
2 quelque chose qui est très très très très élevé.

3 Puis c'est ça qu'il ne faut pas faire parce
4 qu'on est comme... Ça représente un cas extrême.
5 Dans la vraie vie, ça ne se peut pas que tout aille
6 dans le même sens dans ce cas-ci.

7 Donc, par le passé, lorsqu'on établissait
8 un scénario très fort, le scénario faible ça offre
9 une couverture qui est très large par rapport à ce
10 qu'on fait actuellement. Donc, ce qu'on fait
11 maintenant c'est un raffinement méthodologique en
12 termes d'évaluation.

13 Q. **[45]** Donc, ce n'est plus la méthode antérieure que
14 vous venez de décrire. D'accord.

15 R. En fait...

16 Q. **[46]** Et ce n'était plus la méthode antérieure...

17 R. Oui.

18 Q. **[47]** ... que vous venez de décrire qui est employée
19 aujourd'hui?

20 R. Mais, en fait, qu'est-ce que vous voulez dire par
21 « la méthode antérieure »?

22 Q. **[48]** C'est-à-dire le fait de prendre le cas extrême
23 où toutes les variables...

24 R. Oui, c'est ça. On ne fait pas de scénario
25 économique fort puis un scénario économique faible

1 qu'on fait tout évoluer en même temps. Mais on
2 prend plutôt les principales variables comme les
3 variables qui affectent le secteur industriel, les
4 variables qui affectent la croissance démographie,
5 les mises en chantier.

6 Donc, à ce niveau-là, on fait nos
7 distributions et, par la suite, on injecte ça dans
8 le modèle. On l'évalue puis on établit nos
9 scénarios faible et fort en fonction des
10 probabilités.

11 Q. **[49]** Je vais passer à la prévision de la demande
12 dans un réseau autonome, dans le réseau autonome de
13 Kuujjuarapik que vous avez abordé un peu plus tôt,
14 enfin hier, que vous avez abordé hier avec le
15 GRAME.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Neuman, je veux juste vous aviser que votre
18 vingt (20) minutes est déjà écoulé. Donc, j'espère
19 que votre ligne de questions sera très courte.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Ça sera bref, j'ai fini avec le réseau intégré.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. C'est bon. Excellent.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Q. **[50]** On a parlé hier du fait que la Communauté de

1 Kuujjuarapik s'est dotée d'une génératrice de
2 quatre cent cinquante kilowatts (450 kW). Est-ce
3 que vous pouvez confirmer que c'est bien une
4 génératrice de quatre cent cinquante kilowatts
5 (450 kW) dont la Communauté s'est dotée?

6 R. Je n'ai pas l'information exacte sur le kilowatt
7 c'est combien pour la génératrice comme telle.

8 Q. **[51]** O.K. Éventuellement, la preuve pourra être
9 faite de notre côté quant à ce chiffre-là. Mais
10 vous avez affirmé hier, et c'est en page 215 des
11 notes sténographiques, à la ligne 22, quelque chose
12 qui nous surprend. En fait, aux lignes 22 et
13 précédentes, que la génératrice, et donc vous
14 n'avez pas l'information, mais nous ferons la
15 preuve que la génératrice est de quatre cent
16 cinquante kilowatts (450 kW), qu'elle n'est
17 utilisée que pour des fins d'urgence. On parle
18 d'urgence de fabrication de glace dans un aréna.
19 D'urgence. Et qu'en période, c'est-à-dire lorsqu'il
20 n'y a pas urgence, que ce serait Hydro-Québec qui
21 alimente la fabrication de glace de cet aréna pour
22 une demande de soixante-six kilowatts (66 kW).

23 Ma question est la suivante : N'êtes-vous
24 pas d'accord avec moi que soixante-six kilowatts
25 (66 kW) c'est plutôt la consommation normale d'un

1 aréna pour des fins d'éclairage et de machinerie
2 normale, mais sans inclure la fabrication de glace?
3 En d'autres termes, n'êtes-vous pas d'accord avec
4 moi qu'Hydro-Québec Distribution n'alimente pas la
5 fabrication de glace dans cet aréna?

6 R. En fait, ce que je voulais dire par la réponse
7 d'hier c'est qu'au niveau des critères
8 d'alimentation pour ces réseaux-là, lorsqu'on fait
9 un appel de puissance pour la fabrication de glace
10 dans un aréna, ça peut générer un appel de
11 puissance brusque. Puis à ce niveau-là, ça peut
12 avoir des craintes au niveau de l'alimentation de
13 l'ensemble du réseau.

14 C'est pour cette raison-là que le client,
15 lui, doit s'assurer de disposer, par les moyens
16 qu'il veut, de gérer son appel de puissance pour
17 entrer progressivement sur le réseau avec un délai
18 à peu près environ de cinq minutes. Donc, au moment
19 qu'il fait son appel, bien, un des moyens, je
20 pense, qui présume qu'il peut utiliser c'est une
21 génératrice d'urgence. Donc ça permet de rentrer de
22 façon graduelle sur le réseau sans affecter les
23 besoins du... de l'ensemble de la clientèle de...
24 par la production en fait d'un appel brusque au
25 niveau de la fabrication de glace pour l'aréna.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Juste, Maître Neuman, la réponse c'est l'impact...

3 ils ont parlé de contribution pour la centrale,

4 mais il a ajouté « en fait, pour la génératrice

5 pour les fins d'urgence ». Donc...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. [52] C'est ça que je ne comprends pas. Est-ce
8 que... C'est-à-dire est-ce que le soixante-six
9 kilowatts (66 KW) vise à alimenter la fabrication
10 de glace?

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Je vais... ça fait comme deux intervenants qu'on...
13 qu'on passe sur une génératrice dans un aréna au
14 nord du cinquante-troisième parallèle... Je pense
15 que c'est une question appro, donc s'il y a
16 effectivement pertinence à... puis je pense que la
17 réponse était assez claire, là, de ce que j'ai vu
18 hier, là, mais à toute fin pratique, là, je
19 demanderais à mon confrère de revenir là-dessus
20 après relecture de la réponse, là, pour s'assurer
21 que... Et de revenir auprès du panel numéro 2.
22 Parce que ça ne sert à rien avec les gens de
23 prévision de la demande, là, de creuser ce sujet-là
24 qui relève de l'approvisionnement.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. **[53]** J'ai pas de problème à revenir avec le panel,
3 mais je voudrais être sûr que le deuxième panel ne
4 dira pas... parce que la question c'est : est-ce
5 que... est-ce que la demande qui est prévue inclut
6 la fabrication de glace qui est une... qui est une
7 consommation en puissance importante. C'est ça
8 que... je ne voudrais pas que le deuxième panel
9 dise : ah, nous on ne le sait pas, c'était le
10 premier panel qui le savait, là.

11 M. NADHEM IDOUDI :

12 R. En fait, la réponse c'est oui. On tient compte, on
13 a dit clairement qu'on tient compte de notre
14 prévision de la demande. Lorsqu'on établit notre
15 prévision de la demande au niveau du réseau
16 autonome, on tient compte entre autres des projets
17 spécifiques, les ajouts de charge. Parce qu'on ne
18 dispose pas d'autres informations économiques, de
19 nature économique de façon générale. On a la
20 croissance du nombre d'abonnements dans le secteur
21 résidentiel commercial et on a aussi les
22 informations qu'on collecte auprès des communautés.
23 Oui, pour l'aréna ça inclut dans notre prévision
24 des besoins en puissance.

25 Q. **[54]** Je ne parle pas de l'aréna en général, je

1 parle de la fabrication. Je ne parle pas de
2 l'éclairage dans l'aréna. Je parle de
3 l'alimentation en glace, là. C'est deux charges
4 différentes, là.

5 R. Oui, c'est inclut.

6 Q. [55] Bon, je vais vous poser une question reliée à
7 ça. N'est-il pas exact qu'Hydro-Québec Distribution
8 a refusé d'alimenter la fabrication de glace à
9 l'aréna de Kuujuarapik?

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Non, là on va aller... Premièrement, je ne sais pas
12 où on s'en va avec ça. Je suis désolé, là, mais le
13 témoin a répondu à toutes les questions concernant
14 la réponse. Il vient de répondre que dans sa
15 prévision de la demande l'alimentation, en fait la
16 fabrication de glace est incluse. Le panel numéro 1
17 ne peut pas aller plus loin que ça dans leur champ
18 d'expertise, puis on verra pour le panel numéro 2,
19 mais je ne suis même pas certain qu'on est dans le
20 domaine du pertinent pour le plan, compte tenu du
21 sujet.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Écoutez, si... si la réponse c'est de revenir au
24 panel 2 avec ça, mais je voulais être sûr que le
25 panel 2 ne va... n'aura pas d'éléments ou dira

1 qu'il n'est pas... que c'est une question de
2 prévision de la demande et que ça aurait dû être
3 posé au panel. C'est juste...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je pense que vous avez eu la réponse en ce qui a
6 trait à la prévision de la demande. O.K.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 O.K. Je vous remercie beaucoup. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est beau. Merci, Maître Neuman. Maître Sicard
11 pour l'Union des consommateurs.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

13 Bonjour, mesdames. Monsieur Houle, bonjour. Bonjour
14 aux membres du panel. Hélène Sicard, pour l'Union
15 des consommateurs.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, Maître...

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 J'ai annoncé une heure, je sais...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 ... nous avons essayé, je ne peux pas vous
24 promettre, mais ce sera entre la demi-heure et
25 l'heure, selon les réponses.

1 LA PR ESIDENTE :

2 O.K. Est-ce qu'il y a, on s'entend, l a, qu'on est
3 dans le domaine de la pr evision...

4 Me H EL ENE SICARD :

5 Oui, oui, oui, absolument, absolument...

6 LA PR ESIDENTE :

7 ... on a eu droit   beaucoup d'information donc
8 essayez d'aller   l'essentiel.

9 Me H EL ENE SICARD :

10 ... absolument, et je vais, on a eu des
11 informations que je vais essayer de regrouper, l a,
12 pour que ce soit clair, qui faisaient partie des
13 questions.

14 Q. [56] Alors, membres du panel, je vous am ene   la
15 pi ece B-0007, qui est le HQD-1, Document 2, Annexe
16 2B, page 36, Tableau 2B-9. Il en a  t e question
17 tout   l'heure avec ma tre Gari epy, UC aimerait
18 juste vous faire confirmer de fa on claire, l a,
19 nous, on a compris, en regardant cette preuve, que
20 la fourchette qui est pr esent ee   ce tableau 2B-9
21 correspond, grosso modo, l a,   ce que vous nous
22 pr esentiez anciennement, vous aviez des sc enarios
23 fort, moyen et faible, vous avez expliqu e tout  
24 l'heure comment vous les conceviez, vous ne faites
25 plus maintenant l' equivalent de nos sc enarios fort,

- 1 moyen et faible, de vos scénarios, je m'excuse,
2 c'est ce tableau?
- 3 M. NADHEM IDOUDI :
- 4 R. Oui, exact.
- 5 Q. **[57]** O.K., merci. Maintenant, avec un scénario
6 moyen, et les chiffres sont petits, mais j'arrive à
7 voir, là, on aurait donc une croissance, à
8 l'horizon 2023, de dix point sept térawattheures
9 (10,7 TWh), ça, c'est votre prévision de
10 croissance?
- 11 R. C'est ce qui est marqué sur le tableau.
- 12 Q. **[58]** Et avec un scénario fort, nous aurions une
13 croissance de vingt point deux (20,2)?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. **[59]** Maintenant, je vous amène à la pièce B-0082,
16 que vous avez déposée hier, qui sont les
17 ajustements de mai deux mille quatre (2004), mais
18 je vois, là, seize (16) juin deux mille quatorze
19 (2014), est-ce que je dois comprendre que cette
20 pièce, ou les données qui sont à cette pièce, le
21 tableau, vous avez confectionné ça en mai ou vous
22 avez confectionné ça en juin?
- 23 R. Bien, en fait, la date seize (16) juin, c'est la
24 date de l'audience et de la présentation, mais les
25 ajustements, c'est en date du mois de mai deux

1 mille quatorze (2014); comme vous le savez, on
2 prépare aussi nos prévisions pour le prochain
3 dossier tarifaire, ça fait que...

4 Q. [60] Voilà.

5 R. ... c'est dans ce sens-là qu'on...

6 Q. [61] Et ça, c'est ce que vous avez préparé en mai?

7 R. Exact.

8 Q. [62] Maintenant, hier, le gouvernement a annoncé
9 que la compagnie FerroAtlantica allait s'installer,
10 c'est une usine de sélénium, les gens ont vu les
11 nouvelles, et qu'ils allaient bénéficier d'un tarif
12 préférentiel, est-ce que la consommation prévue
13 pour cette usine, qui devrait, selon l'annonce
14 qu'on a eue, là, débiter ses opérations en deux
15 mille dix-sept (2017), est incluse dans ce tableau?

16 R. En fait, lorsqu'on établit notre prévision,
17 prévision pour le secteur industriel, entre autres,
18 à long terme, on ne fait pas de prévision client
19 par client, on fait une prévision pour les secteurs
20 de consommation, donc secteur des mines, secteur
21 des métaux, secteur des pâtes et papiers, puis on
22 fait ça en fonction du contexte économique prévu.

23 Donc dans ce sens-là, l'enveloppe de
24 croissance que je prévois, ça reste donc, je l'ai
25 établie par secteur; par la suite, s'il y a des

1 projets qui seront là, bien, ça va être dans
2 l'enveloppe de croissance qu'on génère dans la
3 prévision de la demande.

4 Q. **[63]** O.K. Je m'excuse, votre réponse, ce n'est pas
5 très clair pour moi. Hier, puis je comprends, là,
6 légèrement ce que vous dites, mais j'aimerais qu'on
7 soit plus clair sur, comment avez-vous préparé,
8 vous avez modifié la prévision de la demande à
9 l'horizon 2023 en déposant une pièce hier par
10 quatorze point quatre térawattheures (14,4 TWh),
11 une croissance de quatorze point quatre (14,4 TWh)
12 de plus, vous êtes d'accord avec moi?

13 R. Oui, c'est exact.

14 Q. **[64]** Ce qui veut dire que ce que vous avez déposé
15 hier nous amènerait à vingt-cinq point un
16 térawattheures (25,1 TWh) de croissance si je
17 l'ajoute à la croissance de base, qui était dix
18 point sept (10,7 TWh), dans votre scénario moyen.
19 J'aurais donc maintenant plus de cinq
20 térawattheures (5 TWh) de plus que votre scénario
21 fort.

22 Mais là, ce que je vous demande, c'est,
23 vous avez ajouté toute cette consommation en
24 énergie, on n'est pas rendu, je vais passer à côté
25 de la puissance, là, dans mes questions pour

1 aujourd'hui, mais sur quoi vous êtes-vous basés,
2 avez-vous changé, je ne sais pas, moi, dans notre,
3 dans sa preuve, UC a parlé, entre autres, du dollar
4 canadien; selon nous, les prévisions devraient être
5 basées sur un dollar canadien beaucoup plus bas que
6 le quatre-vingt-quinze sous (95 ¢) que ce que vous
7 avez utilisé.

8 Avez-vous changé cette prévision-là pour
9 changer votre prévision de la demande, ou avez-vous
10 vu des usines ouvrir, ou avez-vous, est-ce que des
11 clients comme Alcoa vous ont informés qu'ils
12 allaient agrandir, de quelle façon avez-vous
13 modifié votre prévision de la demande, qu'est-ce
14 que vous avez pris en compte et est-ce que l'usine
15 de sélénium, ce projet qui devait être sur la
16 table, vous deviez en être informés que ça s'en
17 venait, ou que c'était possible que ça s'en vienne?

18 M. HERVÉ LAMARRE :

19 R. Ce n'est pas comme ça fonctionne. Je pense que
20 monsieur Idoudi a bien expliqué le fonctionnement
21 de son modèle. Pour ce qui est d'annonces
22 particulières, le projet qu'on a entendu hier avait
23 déjà été annoncé en janvier, on se souvient, et on
24 peut faire état d'un paquet d'annonces qui ont eu
25 lieu dans le passé, il y a même eu des pelletées de

1 terre puis le projet n'a jamais  t  mis en service.
2 Donc il faut s'en remettre   la m ethodologie et ne
3 pas r eagir   modifier la pr evision de la demande  
4 chaque fois qu'on entend une nouvelle d'une
5 annonce.

6 Q. **[65]** D'o u ma question : comment, si ce n'est pas
7 fait avec les annonces, qu'est-ce qui est   la
8 base...

9 R. Et on peut faire  tat d'un paquet d'annonces qui
10 ont eu lieu dans le pass , il y a m eme eu des
11 pellet es de terre puis le projet n'a jamais  t 
12 mis en service. Donc il faut s'en remettre   la
13 m ethodologie et ne pas r eagir   modifier la
14 pr evision de la demande   chaque fois qu'on entend
15 une nouvelle d'une annonce.

16 Q. **[66]** D'o u ma question : comment, si ce n'est pas
17 fait avec les annonces, qu'est-ce qui est   la base
18 des modifications de vos pr evisions, si  a ne suit
19 pas des annonces puis des demandes de projets,
20 bien,   ce moment-l , qu'est-ce qui sous-tend  a?
21 C'est juste  a qu'on essaie de comprendre.

22 M. NADHEM IDOUDI :

23 R. O.K., ce que j'expliquais hier lorsque je
24 pr esentais les ajustements apport s   la pr evision,
25 j'ai dit notamment le secteur industriel puis j'ai

1 parlé spécifiquement des alumineries. Les
2 alumineries, ce qui n'était pas reflété dans le
3 Plan d'approvisionnement, on avait des hypothèses
4 sur une baisse de consommation, notamment entre
5 autres le client Alcoa, suite à la signature, le
6 renouvellement de l'entente avec le gouvernement,
7 plus on a revu aussi les hypothèses au niveau des
8 projets majeurs dans le temps.

9 Ça fait que c'est l'essence même de
10 l'ensemble de, c'est l'essence même des
11 modifications, des ajustements qui sont apportés à
12 la prévision qui sont reflétés dans ce cas-ci dans
13 le tableau d'hier.

14 Q. [67] O.K. mais quand vous me parlez d'Alcoa et de
15 projets, vous me parlez de projets. J'essaie de
16 comprendre, là, d'un côté, vous me dites : « Les
17 projets, ce n'est pas ça qu'on regarde, c'est le
18 modèle économique... », là, vous me parlez...

19 R. J'ai mentionné projets majeurs dans le secteur
20 alumineries.

21 Q. [68] Bon. Alors cette prévision de la demande, ce
22 quatorze point quatre térawattheures (14,4 TWh)
23 serait dû principalement à des projets majeurs dans
24 le domaine de l'aluminerie?

25 R. Il y a douze térawattheures (12 TWh) cumulatifs

1 dans l'acétate, secteur industriel, c'est
2 essentiellement, c'est l'aluminerie.

3 Q. [69] Et le reste?

4 R. Le deux point deux térawattheures (2,2 TWh), c'est
5 simplement qu'on s'ajuste, les horizons 2015, 2016,
6 c'est la croissance observée dans les autres
7 secteurs.

8 Q. [70] O.K. Avez-vous donc procédé à un ajustement de
9 la valeur du dollar canadien pour faire la
10 prévision de la demande ou c'est exclu, ça?

11 R. Dans le court terme, donc lorsqu'on parle le court
12 terme, l'année de base, l'année témoin, on reflète
13 toujours la prévision du taux de change court
14 terme, donc ça reflète les valeurs qu'on observe
15 actuellement.

16 Au niveau du long terme, on maintient
17 toujours la même position, on ne peut pas, enfin,
18 on ne peut pas porter un jugement sur la valeur
19 actuelle du dollar canadien puis on pense que dans
20 dix ans, ça va être toujours à quatre-vingt-dix
21 (90) ou quatre-vingt cents/kilowattheures
22 (80 ¢/kWh), on se maintient toujours à notre
23 positionnement, quand même, c'est en bas de la
24 parité, quatre-vingt-quinze cents/kilowattheure
25 (95 ¢/kWh), donc à long terme, il n'y a pas lieu de

1 modifier ça.

2 Ce que j'ai mentionné dans mes explications
3 hier, il faut faire attention entre... il faut être
4 prudent dans la séparation de tout ce qui est
5 conjoncturel puis tout ce qui est structurel. Là,
6 actuellement, on constate maintenant des baisses
7 faites à un taux de change qui est favorable pour
8 le dollar canadien, mais ça ne veut pas dire que ça
9 va rester à ce niveau-là dans les dix prochaines
10 années, on ne le saura pas, d'où la nécessité de se
11 maintenir à un scénario prudent, comme ce qu'on a
12 utilisé. De toute façon, nous, on ne fait pas de
13 prévision de taux de change comme telle, ce qu'on
14 utilise, c'est une moyenne de consensus.

15 Q. **[71]** O.K. À court terme, quelle valeur est-ce que
16 vous utilisez en ce moment?

17 R. Ça, c'est, je ne présente pas les ventes court
18 terme maintenant, puis ça, je pense, ça va faire
19 l'affaire dans le dossier tarifaire, on présentera
20 toutes les hypothèses en arrière de notre prévision
21 économique.

22 Q. **[72]** O.K. Est-ce que, juste pour terminer sur
23 l'usine de sélénium, est-ce que vous savez quels
24 vont être ses besoins à compte de deux mille dix-
25 sept (2017), cette usine-là, est-ce que c'est

1 significatif?

2 M. HERVÉ LAMARRE :

3 R. En fait, dans les discussions en cours avec le
4 gouvernement, on a eu des discussions également
5 pour ce projet-là, comme bien d'autres projets, il
6 y a différents scénarios de taille de projet en
7 fonction du nombre de phases, et ce n'est pas
8 encore, ce n'est pas encore déterminé. On a étudié
9 différents scénarios de raccordement.

10 Q. **[73]** Donc on sait à quel prix l'électricité va leur
11 être vendue, mais on ne sait pas quelle quantité va
12 leur être vendue?

13 R. Non plus. Non plus. En fait, il y a eu, surtout au
14 cours de l'annonce de janvier, il y a eu des... il
15 y a eu des mentions à l'effet des conditions
16 d'alimentation électrique; dans ces conditions-là,
17 étant donné qu'il n'y a pas de tarif réglementé
18 pour la prospection industrielle, forcément, dans
19 ce contexte-là, ça va déboucher sur un contrat
20 spécial.

21 Si le projet va de l'avant et on dépose un
22 tarif de développement économique, et que le projet
23 se conforme aux modalités qui seront approuvées par
24 la Régie, le cas échéant, bien, à ce moment-là, ça
25 pourrait être un contrat alimenté par le tarif

1 réglémenté. Mais actuellement, il n'y a rien, il
2 n'y a rien de déterminé là-dessus, puis moi, ce que
3 j'ai lu dans le fil de presse ce matin, c'est que
4 les modalités restent à établir.

5 Q. **[74]** O.K. Puis vous n'avez aucune idée, là, des
6 quantités que vous allez devoir fournir d'ici deux
7 mille dix-sept (2017) pour ce projet-là?

8 R. Oui, on a...

9 Q. **[75]** Vous êtes juste confiant que vous allez
10 pouvoir les fournir selon le plan
11 d'approvisionnement qu'on a à l'heure actuelle?

12 R. Oui, absolument, si le projet va de l'avant, on a
13 une idée selon le, selon que ce soit une phase ou
14 deux phases, on a une idée claire des quantités
15 impliquées, mais je laisserai ça au promoteur
16 d'annoncer l'ampleur de son projet, je ne vais pas
17 commencer à décrire le projet, surtout que c'est au
18 stade projet, on ne sait pas si les choses vont
19 aller de l'avant. Donc je laisserais le promoteur
20 répondre à ça.

21 Q. **[76]** J'arrête là, sur... Alors, je vous amène
22 maintenant à la pièce B-0081, page 6, l'acétate 11,
23 c'était votre présentation hier. Vous nous
24 présentez, là, un modèle de prévision des ventes
25 agricoles, secteurs agricole et résidentiel.

1 J'aimerais... En fait, UC aimerait savoir si votre
2 prévision des ventes pour le secteur agricole a
3 pris en considération et en compte les
4 modifications récentes apportées aux tarifs qui les
5 concernent dans le dossier 3854, et je fais
6 référence à la décision D-2013-174. Alors, il
7 s'agit de l'éclairage de photosynthèse et du tarif
8 DT pour exploitation agricole.

9 R. Oui.

10 Q. [77] O.K. Maintenant, pouvez-vous nous dire, pour
11 l'éclairage de photosynthèse, quelle croissance a
12 été prévue à l'horizon du plan?

13 R. En fait, au niveau des exploitants agricoles, c'est
14 qu'on ajuste le potentiel de ventes. On ne fait pas
15 de prévision par sous-usage en termes
16 d'utilisation. On a un potentiel à peu près de cent
17 cinquante (150) gigawattheures de ventes qui sont
18 inclus dans la prévision de ventes résidentielles
19 et agricoles qui sont reflétés là-dedans, mais on
20 ne peut pas, on n'est pas en mesure d'identifier
21 combien ça représente, la photosynthèse, dans cette
22 prévision-là. Donc, ce n'est pas un des usages
23 qu'on modélise comme tels. Les usages que j'ai fait
24 mention hier, on parle de chauffage, climatisation,
25 autres usages.

1 Q. **[78]** O.K.

2 R. On a des équipements pour lesquels on a des
3 statistiques, des données. Pour le reste, ça rentre
4 dans autres usages.

5 Q. **[79]** O.K. Maintenant, pour le tarif DT, entre
6 autres, pour les serres, avez-vous modélisé? Avez-
7 vous une croissance de prévue à l'horizon du plan?

8 R. En fait, pour les fins de plan d'approvisionnement,
9 on modélise l'ensemble de secteurs résidentiels
10 agricoles, on ne va pas par sous-tarif. La
11 modélisation au niveau de tarifs DT, on fait ça
12 pour les fins du dossier tarifaire.

13 Q. **[80]** O.K. Alors quelle croissance, au niveau du
14 tarif DT, avez-vous prévue dans le plan
15 d'approvisionnement?

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Moi j'avais l'impression que le témoin avait
18 répondu à son niveau de... à son niveau, là.
19 J'estime que ma consœur tombe dans un niveau de
20 détail qui est très... très élevé, compte tenu du
21 stade où on est. Alors, je... À moins que ce soit
22 une information que la Régie juge utile pour les
23 fins d'approbation du plan, je demanderais, je
24 m'objecterais à cette ligne de questions, qui va
25 dans un niveau de détail qui, selon le

1 Distributeur, est beaucoup trop  lev e.

2 Me H EL ENE SICARD :

3 En fait, dans le dossier 3854, phase 1, les
4 repr esentations qui ont  t e faites par, entre
5 autres, le Distributeur, c'est que d'allouer un
6 tarif sp ecial, finalement, entre guillemets, et de
7 mettre sous le DT des conditions similaires au
8 r esidentiel. Les serres, c' etait une demande du
9 gouvernement, et c' etait pour leur faciliter la
10 vie,   ces serres-l a, qui,   ce moment-l a, cinq
11 pour cent (5 %) seulement des serres au Qu ebec
12  taient   l' lectricit e. L'id ee  tait de tenter
13 d'augmenter, et on parlait de l'horizon deux mille
14 dix-huit (2018)   ce moment-l a,   autour de trente
15 pour cent (30 %) l'utilisation de l' lectricit e
16 pour les serres.

17 Ce n'est pas des petits consommateurs comme
18 un consommateur r esidentiel, comme une maison, l a.
19 On va s'entendre qu'une serre peut consommer un peu
20 plus. De leur donner un tarif DT permettait   cette
21 nouvelle consommation de ne pas affecter les
22 besoins de puissance parce qu'on avait une
23 nouvelle consommation, mais  a s'effa ait   la
24 pointe parce que c'est un tarif DT.

25 Donc, on veut voir... On a vu, dans le

1 tarif DT présenté dans le plan et l'utilisation
2 pour la puissance pour l'effacement, qu'il n'y a
3 pas un gros... il n'y a pas une grosse
4 contribution, il n'y a pas un gros changement, là.
5 On passe, si ma mémoire est bonne, de six quarante
6 (6,40) à six cinquante (6,50), ce qui est moins que
7 les anciennes évaluations, puis on nous dit, bon,
8 au dossier tarifaire, je comprends, on va revoir
9 l'efficacité du tarif DT.

10 Il demeure qu'on va avoir, si le tarif
11 fonctionne comme il a été approuvé par la Régie, de
12 nouveaux clients au tarif DT - je voudrais voir la
13 croissance - mais que ces clients, parce que c'est
14 des serres, vont venir s'effacer en pointe, donc je
15 vais quand même avoir... Je devrais avoir un
16 effacement croissant au niveau du tarif DT pour la
17 contribution à la pointe, mais je ne le vois pas
18 dans ce que j'ai.

19 Alors je veux savoir comment on a pris en
20 compte cette croissance et cette utilisation de nos
21 surplus, ce qui était demandé par le décret, qui a
22 mené à ce tarif pour les serres.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Madame la Présidente, moi je maintiens complètement
25 mon objection. Les témoins ont répondu au niveau de

1 la prise en compte par les modèles. Si tout le
2 monde revient avec une question de détails
3 lorsqu'on est dans un contexte de prévision de la
4 demande de long terme, on n'en finira plus

5 On va demander les détails alors que le
6 témoin a répondu à son niveau sur la prise en
7 compte des modèles. On va pouvoir refaire la même
8 chose avec priorité d'emploi, demain il va y avoir
9 un autre article de journal qui va nous parler
10 d'une autre usine à Bécancour, on va dire l'avez-
11 vous pris en compte, pouvez-vous l'estimer? Ce
12 n'est pas ça l'exercice.

13 L'exercice, c'est qu'à la date du dépôt du
14 plan, il y a une prévision, sur la base de cette
15 prévision, on fait un plan d'approvisionnement,
16 donc il y a des scénarios d'encadrement en plus, et
17 on fait un plan d'approvisionnement pour y
18 répondre. Alors je crois que le débat devrait
19 rester à ce niveau-là et ne pas entrer à chaque
20 fois qu'un intervenant pense avoir une idée et
21 pense croire que le modèle ne prend pas en compte
22 son idée, qu'on revienne et qu'on fouille, qu'on
23 sort un détail qui, par ailleurs, est pris en
24 compte par le modèle.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, Maître Sicard, est-ce qu'UC remet en
3 question la qualité du modèle qui a été présenté
4 par le Distributeur pour prévoir les ventes à long
5 terme parce que c'est une multitude de données qui
6 sont prises en considération pour déterminer par
7 secteur les ventes.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Hum, hum.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est sûr que si on y va par détail, par « Avez-
12 vous pris ça en compte? ». En fait, ce qu'ils
13 répondent c'est que : « Globalement, notre modèle
14 permet de prendre en compte toutes les variables
15 significatives. » Alors je pense que...

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Je vais essayer de vous expliquer sans
18 nécessairement argumenter le dossier immédiatement.
19 Vous avez vu dans notre preuve, on questionne
20 quelque part le fait que, possiblement, le modèle,
21 tel qu'utilisé et avec les intrants qui sont
22 dedans, parce qu'un modèle ne vit que par les
23 intrants qu'on y met pour le faire opérer, là, il
24 n'opère pas dans le vide. Alors il faut regarder
25 quels sont les intrants et de quelle façon les

1 intrants nécessaires pour faire fonctionner le
2 modèle ont été utilisés.

3 La position d'UC - vous avez sans doute lu
4 notre mémoire - est à l'effet que les ventes et le
5 modèle est possiblement sous-estimé de par les
6 intrants qui sont dedans à l'heure actuelle.

7 C'est très simple, là, je suis devant vous
8 aujourd'hui. Il y a des annonces hier. Il y a une
9 modification à la preuve avec les informations qui
10 ont été déposées avec B-0082, où déjà je suis à
11 cinq térawattheures (5 TWh) de plus que le modèle,
12 le scénario fort. Ça m'indique, moi, qu'il y a un
13 problème quelque part avec les intrants qui ont été
14 mis dans le modèle.

15 Historiquement, on avait des scénarios, on
16 a eu des scénarios trop forts, mais il y a eu une
17 situation économique, il y a eu deux mille huit
18 (2008), il y a eu toutes ces choses-là. On a dit
19 quelque part, et ça devient inquiétant de voir que
20 le balancier s'en va probablement maintenant, par
21 peur peut-être de nous présenter un modèle trop
22 fort ou désir de sécurité ou d'être le plus juste
23 possible, on est allé au trop faible et certains
24 intrants pertinents auraient été mis de côté.
25 Alors...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je pense que là vous connaissez tous les intrants
3 que le Distributeur, en fait le Distributeur a
4 donné beaucoup d'informations. Maintenant, à partir
5 de ce moment-là c'est à vous de nous dire :

6 « Écoutez, tel intrant est inadéquat et voici
7 pourquoi. »

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 C'est la raison pour laquelle j'ai posé la
10 question. Là, on me répond qu'on n'a pas tenu en
11 compte...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On va toujours avoir les mêmes réponses.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 J'essayais de savoir si on a quand même évalué.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Et en ce qui a trait à la contribution en
18 puissance, peut-être vous pouvez cibler votre
19 question sur la contribution en puissance à la
20 pointe en ce qui trait aux modifications qui ont
21 été apportées aux tarifs, est-ce que cette
22 contribution-là est reflétée.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Bien, c'était ma prochaine question.

25

1 LA PR ESIDENTE :

2 Bon. Bien,  a on peut s'en tenir   ce volet-l .

3 Me H EL ENE SICARD :

4 O.K.

5 Q. [81] Alors au niveau de, toujours avec ce tarif DT
6 et la contribution agricole plut t que
7 r esidentielle, de quelle fa on la contribution  
8 l'effacement   la pointe, de par le tarif DT, est-
9 elle refl t e, le nouveau tarif agricole, dans la
10 contribution en puissance   l'horizon deux mille
11 vingt-trois (2023)? Quelles quantit s est-ce qu'on
12 retrouverait? Les avez-vous  valu es?

13 M. MARCEL C T  :

14 R. Donc, je vais juste revenir sur les deux tarifs
15 qu'on avait faits l'ann e pass e. Le tarif DT
16 c' tait pour la client le d'exploitation agricole
17 pour laquelle on leur offre le tarif DT. Donc,
18 c' tait essentiellement des gens qui  taient soit
19 au mazout, soit qui br laient des huiles us es. Et
20 puis ce qu'on souhaitait c'est qu'avec le tarif DT,
21 c'est qu'ils am nent cette charge-l  au niveau de
22 l' lectricit . Et,  videmment, eux, ils ne sont pas
23 en pointe durant cette p riode-l . Donc, l'impact
24 pour cette client le-l  en pointe n'est pas
25 pr sente.

1 L'autre au niveau de la photosynthèse c'est
2 des clients qui sont au M, les plus gros client,
3 eux autres, si on se rappelle bien, dans le dossier
4 c'est que ces clients-là avaient déjà de la
5 puissance, étaient déjà des clients, des clients
6 existants pour lesquels on leur offrait le tarif
7 d'énergie additionnelle. Donc, ces clients-là
8 allaient bénéficier d'un tarif, le tarif de
9 l'énergie additionnelle dans le mesure où ils
10 pouvaient s'effacer.

11 Or, cette année il y a eu des appels de
12 puissance pour... C'est des appels d'interruption
13 pour ces clients-là et qui sont simplement effacés
14 durant la période de pointe, là. Donc, c'est la
15 mécanique qu'il y avait avec laquelle ça a
16 fonctionné.

17 Q. **[82]** L'effacement à la pointe.

18 R. Oui.

19 Q. **[83]** Quand des nouveaux clients qui seraient au DT
20 qu'à la photosynthèse, vous avez un tableau, là,
21 qui nous montre l'effacement à la pointe qui va de
22 six cent quarante (640), si je ne me trompe pas, à
23 six cent cinquante (650), là, pour la puissance. De
24 quelle façon est-ce que l'effacement des clients
25 agricoles est-il reflété dans la progression de la

1 contribution à la puissance nécessaire par
2 l'effacement?

3 M. NADHEM IDOUDI :

4 R. En fait, si je vous réfère à notre preuve lorsqu'on
5 parle de l'impact d'effacement, on parle de
6 biénergie résidentielle et chauffe.

7 Q. **[84]** À quel endroit dans votre preuve?

8 R. Si vous prenez HQD-1, Document 1. Donc, excusez-
9 moi, pour la cote de la Régie B-0005.

10 Q. **[85]** 5. Qu'on puisse vous suivre tout le monde
11 ensemble.

12 R. Donc HQD-1, Document 1 à la page 20, tableau 3.1,
13 « Contribution des interventions en efficacité
14 énergétique sur la réduction des besoins de
15 puissance ». Là-dedans il y a biénergie
16 résidentielle et chauffe-eau à trois éléments. On
17 parle de six cent quarante (640 MW), six cent
18 cinquante mégawatts (650 MW). Donc ici ce qu'on
19 présente c'est l'évaluation pour la biénergie
20 résidentielle.

21 Au niveau agricole, comme monsieur Côté a
22 mentionné, ils s'effacent ces clients-là pendant...
23 à la pointe de l'hiver. Fait que c'est pour cela
24 qu'on ne voit pas d'impact ici, là. Fait que ça
25 c'est vraiment l'effacement dû au résidentiel. Les

1 clients au tarif DT résidentiel qui chauffent, puis
2 qui s'effacent, puis ça représente six cent
3 quarante mégawatts (640 MW).

4 Q. **[86]** Mais ça n'inclut pas les clients agricoles,
5 selon vous, qui s'effacent avec la photosynthèse ou
6 qui s'effaceraient parce qu'ils ont un tarif DT
7 pour les serres. C'est ce que vous me dites?

8 R. Le tableau présente biénergie résidentielle au
9 niveau de l'impact de l'effacement pour la
10 clientèle agricole et marginale. Donc on le
11 présente pas à part, fait que c'est... c'est ça. Il
12 n'est pas présenté dans ce tableau-là, fait qu'on
13 ne l'évalue pas.

14 Q. **[87]** O.K. Voilà. Maintenant, dans nos demandes de
15 renseignements - et je vous réfère à HQD-3,
16 Document 13, qui est B-0038, c'étaient les
17 questions 8.2 à 8.4. En fait, c'est tout le 8.

18 Nous vous demandions si vous avez,
19 finalement à travers ce que ces questions
20 cherchaient à obtenir puis vous avez répondu, là,
21 la question était : « Combien de clients se sont
22 inscrits pour recevoir l'alerte texto? » C'est
23 l'alerte, là, pour réduire sa consommation en
24 pointe. Vous nous avez indiqué : « Ce niveau de
25 détail ne relève pas d'un dossier portant sur les

1 stratégies d'approvisionnement de long terme. »

2 Mais considérant le nombre de personnes qui
3 peut répondre avez-vous, par exemple, l'hiver
4 dernier, estimé ce que vous avez évité de devoir
5 consommer ou que les clients vont consommer en
6 faisant l'alerte client? Et avez-vous estimé
7 combien de clients ont répondu?

8 M. HERVÉ LAMARRE :

9 R. En fait, je vous inviterais à garder votre question
10 pour le prochain panel.

11 Q. **[88]** O.K. Maintenant mon autre question va être :
12 pourquoi la... l'AHQARQ recommande dans son mémoire
13 que vous incluiez trois cents mégawatts (300 MW)
14 pour les appels au public au niveau de la
15 puissance?

16 R. Oui, même chose. C'est... c'est une question qui
17 est reliée aux approvisionnements, donc...

18 Q. **[89]** O.K. Bon. Je vous amène maintenant à HQD-3,
19 Document 13.2, qui est le B-0061, « Compléments de
20 réponse aux demandes de renseignements de UC ». Je
21 suis à la page 4. Le Distributeur présente un
22 tableau. D'abord il nous dit :

23 Le Distributeur tient à préciser que
24 les économies d'énergie cumulatives de
25 2,2 TWh, découlant d'interventions,

1 sur la p eriode 2013-2015 (pr esent ees
2 au tableau R-10.1.1) s'ajoutent aux
3  conomies cumulatives de la p eriode
4 2003-2012 qui s' l event   7,8 TWh. Au
5 total, ce sont environ 10 TWh
6 d' conomies d' nergie qui auront  t 
7 r alis ees sur l'ensemble de la
8 p eriode. Pour le Distributeur
9 uniquement, les  conomies d' nergies
10 g n er ees par ses interventions
11 permettront d'atteindre la cible de 8
12 TWh   l'horizon 2015 [et] voire la
13 [...] d passer.

14 Quand nous regardons, mon analyste regarde le
15 tableau que vous avez fourni, valeurs cumulatives
16 depuis deux mille douze (2012), alors pouvez-vous
17 m'expliquer comment deux point deux (2.2)
18 d' conomies cumulatives sur deux mille treize-deux
19 mille quinze (2013-2015) a  t  calcul e?

20 Parce que lui quand il fait le calcul -
21 puis je vais vous expliquer comment il a fait le
22 calcul, l . On prend deux mille treize (2013), sept
23 t erawattheures (7 TWh), deux mille quatorze (2014),
24 un point cinq (1,5 TWh) et deux mille quinze
25 (2015), deux point deux (2,2 TWh),  a nous donne

1 quatre point deux (4,2 TWh)... euh... quatre point
2 quatre (4,4 TWh), pardon. Et vous mettez deux point
3 deux (2,2 TWh). Je veux juste comprendre, là, où on
4 se trompe.

5 M. NADHEM IDOUDI :

6 R. Bien en fait, comme le titre du tableau indique,
7 c'est « valeurs cumulatives depuis deux mille douze
8 (2012) », donc la valeur deux mille quinze (2015)
9 c'est deux point deux térawattheures (2,2 TWh), ce
10 qui correspond au texte. Donc c'est une valeur
11 cumulative, mais il ne faut pas additionner deux
12 point deux (2,2 TWh), plus un point cinq (1,5 TWh),
13 plus zéro point sept (0,7 TWh). Donc c'est zéro
14 point sept (0,7 TWh), on commence par rapport à
15 deux mille douze (2012). Cumulativement, deux mille
16 quatorze (2014) ça devient un point cinq (1,5 TWh).

17 Q. **[90]** Donc le...

18 R. Cumulativement deux mille quinze (2015)...

19 Q. **[91]** ... zéro point sept (0,7 TWh) plus point huit
20 (0,8 TWh)...

21 R. C'est comme en... Pardon?

22 Q. **[92]** Un point cinq (1,5 TWh) ce serait le zéro
23 point sept (0,7 TWh) de deux mille treize (2013)
24 qui demeure là.

25 R. Plus zéro point huit (0,8 TWh).

1 Q. **[93]** Plus point huit (0,8 TWh).

2 R. Exact.

3 Q. **[94]** O.K. O.K. Maintenant le point sept (0,7 TWh)
4 en deux mille treize (2013), avez-vous pris en
5 compte l'effritement à travers le temps des
6 mesures? Parce que quand on a une mesure qui
7 produit...

8 M. HERVÉ LAMARRE :

9 R. Oui, toutes les questions d'effritement puis de
10 comptabilisation des mesures d'efficacité
11 énergétiques je vous inviterais à les adresser au
12 prochain panel.

13 Q. **[95]** O.K. Je vais juste vérifier le reste des
14 questions pour voir si elles ne vont pas toutes...
15 Donnez-moi deux secondes, là. Ah, non. Pièce
16 B-0005, HQD-1, Document 1, page 17. Vous nous
17 dites :

18 À compter de l'année 2016, et ce, afin
19 de tenir compte de l'état évolutif du
20 contexte de l'équilibre offre-demande,
21 le Distributeur propose de combler le
22 tiers de la croissance des ventes par
23 des interventions en économie
24 d'énergie. Sur la base de la prévision
25 des ventes actuelles, cela représente

1 des économies annuelles implantées
2 variant de 0,6 TWh à 1,0 TWh [à]
3 l'horizon du plan.

4 À HQD-3, Document 13, qui est le B-0038 à la page
5 28, question 9.1. UC vous a demandé de présenter
6 les principaux scénarios d'économie d'énergie
7 analysés. Vous nous répondez en gros que vous
8 n'avez pas fait d'autres scénarios, vous nous
9 référez à la réponse de l'ACEF et vous réitérez que
10 c'est un tiers. Est-ce qu'il y a, à votre
11 connaissance, d'autres distributeurs d'électricité
12 qui utilisent cette règle du tiers pour de la
13 croissance des ventes, intervention efficacité
14 énergétique?

15 R. C'est la même chose, c'est dans le domaine de
16 l'approvisionnement.

17 Q. **[96]** O.K. Est-ce que c'est les approvisionnements
18 qui vont pouvoir m'expliquer de quelle façon ce
19 tiers a été fixé et calculé?

20 R. Absolument.

21 Q. **[97]** Est-ce que c'est l'approvisionnement qui va
22 pouvoir me dire comment a été comptabilisé? Parce
23 que dans les premières années du Plan on a une
24 baisse de la demande. Est-ce qu'on a un négatif à
25 l'efficacité énergétique si on fonctionne à partir

1 de pourcentage? C'est vous qui me répondez ou c'est
2 le prochain panel?

3 R. C'est le prochain panel.

4 Q. [98] O.K. Alors prochain panel.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est bon, merci, Maître Sicard.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Une demi-heure.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est excellent. Bravo!

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 J'aurai droit à une petite image?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, plusieurs petits collants. Maître de
15 Repentigny.

16 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

17 Je n'aurai pas de questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 La formation n'aura pas de questions. On vous
20 remercie pour votre témoignage. Vous êtes donc,
21 Messieurs, libérés. Nous allons prendre une pause.
22 Combien de temps vous avez besoin, Maître Fraser?

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Laissez-moi une seconde.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Est-ce que vous avez un réinterrogatoire?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Non, il n'y a pas de réinterrogatoire, mais c'est

5 parce qu'on attend le panel numéro 2, donc...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Est-ce qu'on peut prendre une pause de vingt (20)

10 minutes?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Aucun problème. Donc de retour à moins cinq.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Parfait.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bon.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Merci, Madame la Présidente.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21 _____

22

1 **PREUVE DU DISTRIBUTEUR (PANEL 2)**

2

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Fraser. Monsieur Lamarre, je vous ai libéré
5 tantôt, j'ai fait une erreur. Vous êtes revenu.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Il a beaucoup aimé son expérience, il est resté.
8 Alors, rebonjour, Madame la Présidente... mesdames
9 les présidentes, Monsieur le Régisseur. Alors, nous
10 en sommes au panel 2, approvisionnement
11 énergétique. Il y aura une présentation qui doit
12 être en train de circuler ou qui a déjà circulé,
13 qui est déposée sous B-83, soit la présentation que
14 nous fera monsieur Hani Zayat.

15

16 B-0083 : Présentation Power Point

17

18 Donc se joignent à monsieur Lamarre sur le panel
19 des témoins, complètement à ma droite, monsieur
20 Stéphane Dufresne, qui est chef Planification et
21 fiabilité; et à sa droite à monsieur Dufresne, on
22 retrouve monsieur Hani Zayat qui est directeur
23 Approvisionnement en électricité. Alors, Madame la
24 greffière, on peut procéder à l'assermentation des
25 témoins s'il vous plaît.

1 L'an deux mille quatorze (2014), ce dix-septième
2 (17e) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

3

4 **STÉPHANE DUFRESNE**, chef Planification et fiabilité,
5 Hydro-Québec Distribution, ayant une place
6 d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque, Montréal
7 (Québec);

8

9 **HANI ZAYAT**, directeur Approvisionnement en
10 électricité, Hydro-Québec Distribution, ayant une
11 place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque
12 Ouest, Montréal (Québec);

13

14 **HERVÉ LAMARRE**, (sous la même affirmation);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

20 Je vous remercie.

21 Q. [99] Alors, on va procéder à l'adoption de la
22 preuve. Allons-y dans l'ordre. Je vais commencer
23 avec vous, Monsieur Dufresne. Je vous réfère en
24 fait à l'ensemble de la preuve, et plus
25 particulièrement en ce qui concerne les

1 approvisionnements énergétiques, tant en réseaux
2 intégrés qu'en réseaux autonomes, ainsi qu'aux
3 éléments d'efficacité énergétique. Je comprends que
4 vous avez participé à la préparation de ces
5 documents?

6 M. STÉPHANE DUFRESNE :

7 R. Oui.

8 Q. **[100]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
9 votre témoignage écrit en l'instance?

10 R. Effectivement.

11 Q. **[101]** Je vous remercie. Monsieur Zayat, je vous
12 pose en fait les mêmes questions que... référence à
13 la preuve, approvisionnement énergétique, tant en
14 réseaux intégrés qu'autonomes, ainsi que les
15 éléments d'efficacité énergétique. Je comprends que
16 vous avez également participé à la préparation de
17 l'ensemble de ces documents?

18 R. Oui.

19 Q. **[102]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
20 votre témoignage écrit en l'instance?

21 R. Oui.

22 Q. **[103]** Je vous remercie, Monsieur Zayat. Alors,
23 Madame la Présidente, sans plus tarder, je cède la
24 parole à monsieur Zayat qui fera une courte
25 présentation. Monsieur Zayat, c'est à vous. Merci.

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Bonjour. Alors je prendrai juste quelques minutes,
3 donc quelques, quelques acétates, quelques plans,
4 en fait, pour revenir sur les faits saillants du
5 Plan, le contexte, et les changements.

6 Donc, tout d'abord, commencer avec les
7 faits saillants depuis le dépôt du Plan, donc Plan
8 qui a été déposé le premier (1er) novembre, premier
9 (1er) novembre dernier, donc un peu plus de,
10 pratiquement sept mois depuis le dépôt du Plan.
11 Donc depuis le dépôt du Plan, quelques faits
12 saillants.

13 D'abord, l'hiver 2013-2014, un hiver qui a
14 été, qui a été long, je vais dire long, long et
15 froid même, donc pour chacun des mois d'hiver, en
16 fait, des conditions climatiques qui ont été plus
17 de six térawattheures (6 TWh) au dessus de la
18 normale, en fait, des températures en dessous des
19 normales, ce qui a occasionné six térawattheures
20 (6 TWh) de climatique pour la période de novembre à
21 avril.

22 Fait particulier, c'est que ça a été, ça a
23 été vrai, ça s'est réparti sur l'ensemble de la
24 période, donc chacun des mois d'hiver de novembre à
25 avril a été en bas de, en bas de la normale comme

1 température, et notamment pour les périodes qui
2 sont en dehors de la période traditionnelle, donc
3 en dehors de la période de janvier, février.

4 Je peux mentionner particulièrement les
5 mois de novembre, décembre, où on a vu à peu près
6 deux térawattheures (2 TWh) de climatique en
7 novembre, décembre, et pratiquement deux
8 térawattheures (2 TWh) aussi pour le mois de mars.
9 Donc ça a été un hiver, un hiver qui a été très
10 long, froid, pas nécessairement à la pointe, enfin,
11 froid nécessairement, oui, à la pointe mais la
12 partie plus extrême a été tout au long de l'hiver
13 et à chacune des, pratiquement à chacune des heures
14 de l'hiver.

15 Donc ça a entraîné évidemment un volume
16 important d'achats d'énergie pour aller chercher
17 ces, pour compenser, dans le fond, ces conditions
18 climatiques-là. Et autre élément important, la
19 production éolienne a contribué faiblement au
20 moment des pointes hivernales; on parle d'une
21 contribution, pour l'hiver 2013-2014, qui a été
22 légèrement au dessus de dix pour cent (10 %), donc
23 douze, treize pour cent (12 - 13 %) au moment de la
24 pointe.

25 Si je continue avec les faits saillants

1 depuis le dépôt du Plan, décembre deux mille treize
2 (2013), lancement d'un appel d'offres pour
3 l'acquisition de quatre cent cinquante mégawatts
4 (450 MW) éoliens, ce sont les quatre cent mégawatts
5 (400 MW), ils avaient déjà été annoncés dans le
6 Plan, suite au décret du gouvernement, et donc
7 l'appel d'offres a été lancé en décembre deux mille
8 treize (2013) et il est présentement en cours.

9 Autre contrat d'approvisionnement, cent
10 cinquante mégawatts (150 MW) donc avec la
11 communauté Micmac; là aussi, c'est un contrat
12 d'approvisionnement qui avait été annoncé dans le
13 Plan. Le contrat a été signé au mois de mars deux
14 mille quatorze (2014) pour les cent cinquante
15 mégawatts (150 MW).

16 Du côté de la, du côté des besoins, donc du
17 côté de la demande, comme mes collègues l'ont
18 mentionné au cours des deux derniers jours, donc
19 une, je dirais, une légère hausse des besoins sur
20 l'horizon du Plan, on parle de hausse des besoins
21 en puissance qui varie entre trois cent cinquante
22 et six cents mégawatts (350 - 600 MW), dépendamment
23 de l'année et sur l'horizon du Plan, et une
24 augmentation de l'ordre de quatorze térawattheures
25 (14 TWh) en énergie pour l'ensemble de l'horizon,

1 donc pour les dix ans qui sont couverts par le
2 Plan. On aura l'occasion de revenir un peu plus
3 finement sur les impacts que ça a, si ça en a.

4 Finalement, deux autres items depuis le
5 dépôt du Plan, qui adressent particulièrement la
6 problématique de la puissance. Déjà dans le Plan,
7 on annonçait, on entrevoyait, dans le fond, des
8 besoins de puissance qui étaient importants, les
9 conditions de marché et l'hiver dernier nous ont
10 amenés à agir là-dessus.

11 Premièrement, en mai deux mille quatorze
12 (2014), donc il y a deux mois, on a déposé une
13 demande de révision des conditions de l'électricité
14 interruptible, donc un programme qui fait partie
15 des moyens du Distributeur depuis, en tout cas
16 depuis au moins deux mille cinq (2005), et qui,
17 suite dans le fond aux, je veux dire, aux
18 conditions de marché, premièrement, et à
19 l'utilisation qu'on en a fait au cours des derniers
20 hivers.

21 Il était, c'était le moment de revoir un
22 peu les modalités de, les modalités et les
23 conditions du programme d'électricité interruptible
24 de façon à pouvoir continuer à compter dessus dans
25 nos bilans pour les contributions qui sont incluses

1 là. Donc l'objectif est évidemment de maintenir la
2 contribution de l'électricité interruptible et de
3 la rehausser, idéalement.

4 Finalement, dernier élément, aussi en mai,
5 lancement de l'appel d'offres, d'un appel d'offres
6 de court terme pour l'acquisition de moyens en
7 puissance pour les prochains hivers; je vais en
8 parler un peu plus tard dans ma présentation. Donc
9 voilà pour les faits saillants.

10 Maintenant, un bref retour sur le Plan,
11 donc les, qu'est-ce qui est inclus dans le Plan.
12 Donc ce qu'on présentait dans le Plan, c'est une
13 diminution importante des besoins en énergie par
14 rapport au dernier Plan, principalement en raison
15 d'une baisse de l'activité industrielle.

16 Donc, c'était des changements qui étaient
17 assez importants de ce côté-là.

18 Du côté des approvisionnements, il y avait
19 évidemment une augmentation des moyens, une
20 augmentation de l'offre du côté approvisionnement,
21 et ça a occasionné, essentiellement, des surplus
22 sur l'ensemble de l'horizon du plan. Donc c'est des
23 surplus annuels sur l'ensemble de l'horizon, qui
24 totalisaient soixante-quinze (75) térawattheures
25 pour la période deux mille quinze, deux mille

1 vingt-trois (2015-2023).

2 Pour ce qui est de la puissance, évidemment
3 le contexte est un petit peu différent. Donc,
4 malgré les surplus en énergie sur l'ensemble de
5 l'horizon, les besoins en puissance demeurent
6 importants. Ils le sont de façon récurrente, je
7 dirais, depuis plusieurs années, mais ils le sont
8 encore au niveau du plan. Puis c'est
9 essentiellement dû à la forte pénétration du
10 chauffage électrique au Québec. Ce qui nous amène à
11 des besoins de puissance qui sont importants.

12 Évidemment, la stratégie du Distributeur
13 reposait, dans le fond, sur deux axes. Des
14 interventions en gestion de la demande. Quand on
15 dit gestion de la demande, il y avait deux aspects.
16 Donc, le premier c'est l'électricité interruptible,
17 je l'ai abordé tout à l'heure, donc on vient, dans
18 le fond, revoir le programme de gestion
19 interruptible, ou le tarif interruptible, de façon
20 à consolider les mégawatts qui y sont associés. Et
21 aussi, on regarde, on vise à lancer un appel
22 d'offres... pas un appel d'offres, pardon. Un
23 projet pilote pour des moyens de gestion de la
24 demande chez la clientèle résidentielle. On pense à
25 gestion de la charge, possiblement, d'un chauffe-

1 eau. En tout cas, pour, dans un premier temps, une
2 gestion des chauffe-eau. Donc, il y aurait un
3 pilote qui serait déployé dès l'automne prochain
4 pour tester les fonctionnalités techniques
5 commerciales. Donc, un pilote à petite échelle,
6 mais qui devrait nous permettre, au-delà de ce
7 pilote, de pouvoir compter sur des moyens de
8 gestion de la demande dans le marché résidentiel.

9 La contribution des marchés de court terme,
10 évidemment c'est un item important, c'est un...
11 Dans le plan, on comptait sur les marchés de court
12 terme jusqu'à hauteur de mille cinq cents (1 500)
13 mégawatts, avec certaines, je vais dire avec
14 certaines réserves. Puis je vais mentionner tout de
15 suite, donc, que ce qu'on voit, dans le fond, c'est
16 aussi une évolution du contexte pour ce qui est des
17 moyennes puissances.

18 Premièrement, on constate une diminution
19 importante du parc, du parc de centrales qui est
20 disponible dans les régions avoisinantes. Donc,
21 dans les régions du NPCC, essentiellement, qui est
22 la zone dont on relève. Donc, beaucoup de retraits,
23 que ce soit à New York, en Nouvelle-Angleterre ou
24 en Ontario, un petit peu moins aux Maritimes.
25 Évidemment, les retraits sont compensés en partie

1 par des ajouts, par des annonces de nouvelles
2 centrales, de nouvelles... de nouveaux moyens de
3 production, mais au total, on parle de plus de
4 quinze mille (15 000) mégawatts de retrait dans ces
5 quatre zones, pour des ajouts qui sont plus autour
6 de onze mille (11 000) mégawatts, ou un peu au-
7 dessus de onze mille (11 000) mégawatts.

8 Donc, malgré tout, il y a des retraits de
9 moyens de production de près de quatre mille
10 (4 000) mégawatts pour la période entre deux mille
11 onze, deux mille dix-huit (2011-2018). Évidemment,
12 ces projets-là, une partie, une bonne partie des
13 retraits est déjà faite. Pour ce qui est des
14 ajouts, il y en a une faible partie qui est faite,
15 d'autres à venir.

16 Et là, ce qu'on constate, dans le fond,
17 c'est un déplacement. Les retraits sont
18 essentiellement constitués de centrales au charbon
19 qui sont retirées. Du gaz naturel et du mazout,
20 dans un deuxième temps, et un peu de nucléaire. Et
21 ce qui est rajouté, évidemment, c'est beaucoup du
22 gaz naturel et des centrales avec des énergies
23 renouvelables. Donc, éoliennes ou autres. Qui sont
24 des moyens en énergie, mais en puissance, souvent,
25 ils ne sont pas... Ils sont moins... Ils sont moins

1 présents.

2 Par ailleurs, on constate aussi que...
3 Bien, on ne le constate pas, mais c'est quelque
4 chose qui est là depuis quelques années, mais par
5 contre ça commence à se... les effets commencent à
6 se faire sentir. Je vais parler du marché de la
7 Nouvelle-Angleterre, qui est un marché où on... qui
8 n'est pas disponible pour nous pour ce qui est de
9 la puissance. Par contre, c'est un marché où les
10 achats de puissance se font trois ans d'avance.

11 Et ce qu'on constate, c'est que dans le
12 fond, les gens qui sont capables d'offrir de la
13 puissance en Nouvelle-Angleterre, c'est aussi nos
14 fournisseurs, qu'ils soient à New York ou au
15 Québec, et ils commettent leur puissance, dans le
16 fond, trois ans d'avance, ce qui fait que quand on
17 vient, nous, en dernière minute, bien, en dernière
18 minute ou l'année précédente, ces moyens qui ont
19 déjà été commis, ou qui ont été commis longtemps
20 d'avance.

21 C'est ce qui nous avait amenés dans le
22 plan, dans le fond, d'annoncer que l'intention de
23 procéder à des appels d'offres de puissance de
24 court terme, mais avec des préavis plus longs. Et
25 c'est effectivement c'est ce que... Dans le but

1 d'assurer, dans le fond, la fiabilité des
2 approvisionnements puis d'aller sécuriser, aller
3 chercher la puissance requise avec un... plutôt que
4 de le faire... Traditionnellement, on le fait dans
5 les quelques mois qui précèdent l'hiver, bien, on
6 le ferait dans le fond pour les périodes d'hiver,
7 mais à des horizons un an d'avance, deux ans
8 d'avance et trois ans d'avance.

9 Donc, c'est dans ce contexte-là qu'à la fin
10 mai, on a lancé un appel d'offres pour des blocs de
11 puissance pour les hivers allant de deux mille
12 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), jusqu'à
13 l'hiver deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
14 (2017-2018). On parle d'un appel d'offres pour cinq
15 cents mégawatts (500 MW) pour chacune, chacune des
16 années, chacun des blocs, à l'exception du bloc
17 quatorze-quinze (14-15) où les besoins sont plus
18 importants, là, c'est sûr. On est plus sur un...
19 l'hiver, c'est le prochain hiver, donc là on comble
20 une plus grand partie de nos besoins pour le
21 prochain hiver.

22 Donc, comme vous le voyez, au-delà de ces
23 quantités-là, il demeure des besoins importants
24 pour chacune des années. Autrement dit, même quand
25 on a... même quand on a été chercher le cinq cents

1 mégawatts (500 MW) pour deux mille quinze-deux
2 mille seize (2015-2016) jusqu'en deux mille dix-
3 sept-deux mille dix-huit (2017-2018), il demeure
4 des besoins qui oscillent entre six cents (600 MW)
5 et mille mégawatts (1000 MW) pour chacun des
6 hivers. Donc, au-delà de ça il a quand même des
7 quantités à aller chercher en termes de moyens en
8 puissance au cours des prochaines... je veux dire
9 prochains mois, prochaines années.

10 À plus long terme, évidemment, les besoins
11 sont encore plus importants et on évalue, on
12 regarde la possibilité d'aller sur un moyen de
13 puissance à plus long terme qui serait ferme pour
14 l'ensemble des années à partir de deux mille dix-
15 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019).

16 Au-delà du côté des approvisionnements en
17 dehors de l'efficacité énergétique, des moyens
18 physiques, je vais dire ça comme ça, nos
19 interventions en efficacité énergétique, je peux
20 déjà vous annoncer, dans le fond, que la cible de
21 huit térawattheures (8 TWh) qu'on avait dans le
22 programme, dans le PGEÉ, donc programme global en
23 efficacité énergétique, le huit térawattheures
24 (8 TWh), le huit térawattheures (8 TWh) qui était
25 la cible pour deux mille quinze (2015) sera atteint

1 dès deux mille quatorze (2014). Donc, avec un an
2 d'avance dans le fond.

3 Ceci dit, l'efficacité énergétique continue
4 à faire partie de nos stratégies, de nos
5 interventions et de notre volonté d'être présents
6 dans ce marché. Donc, c'est plutôt une continuité
7 qu'un changement en deux mille quinze (2015). Je
8 pense que la dernière fois que j'étais ici, on nous
9 questionnait beaucoup sur qu'est-ce qui arrive
10 après deux mille quinze (2015). Bien, il n'y a pas
11 de coupures, dans le fond, après deux mille quinze
12 (2015) tout comme il n'y a pas de coupures après
13 deux mille quatorze (2014).

14 Ce qu'il y a c'est plutôt une évolution
15 dans les... une évolution dans le programmes, une
16 évolution normale, un comme elle se fait à tous les
17 ans, mais elle est peut-être un peu plus marquée.
18 Ce qu'on constate, dans le fond, c'est une
19 évolution de la clientèle. Le PGEÉ, il date de plus
20 de dix (10) ans, donc depuis deux mille trois
21 (2003).

22 Et, dans le fond, ce qu'on dit c'est qu'il
23 y a une... la façon d'aborder l'efficacité
24 énergétique peut évoluer et passe d'interventions
25 en aide financière, essentiellement, ou qui étaient

1 beaucoup axée sur l'aide financière pour inciter
2 les clients à changer de comportements, à des
3 programmes ou un déploiement qui est plus axé sur
4 de l'information. Donc, dans la majorité des cas.

5 Donc, peut-être qu'aujourd'hui, dix (10),
6 quinze (15) ans plus tard, la clientèle est plus
7 sensible à l'information ou les déclencheurs
8 peuvent être plus du type information,
9 sensibilisation et, dans une moindre mesure, l'aide
10 financière. C'est sûr que, dans certains cas
11 particuliers, il peut rester des cas où l'aide
12 financière est nécessaire pour pouvoir introduire
13 un nouveau produit ou une nouvelle façon de faire,
14 mais, ça, ça demeure. Ça pourra être jugé au cas le
15 cas.

16 Évidemment, je pourrais dire la même chose
17 du point de vue du marché affaires. Donc, là aussi
18 c'est plus dans le... il peut demeurer de l'aide
19 financière, il va demeurer de l'aide financière,
20 mais les programmes, c'est dans la continuité des
21 programmes actuels. Par contre, c'est ajusté,
22 évidemment, à l'intérieur des balises de chacun des
23 programmes. On s'ajuste en fonction des conditions
24 de marché, de la variation des prix, du
25 comportement des clients. Mais c'est

1 essentiellement une continuité par rapport à ce qui
2 existait déjà.

3 Finalement, pour les réseaux autonomes, je
4 dirais que là aussi c'est un peu à l'image de ce
5 qui se fait en réseau intégré, avec une
6 particularité, une volonté de prioriser les
7 interventions en efficacité énergétique
8 lorsqu'elles sont... lorsqu'elles sont possibles.

9 C'est sûr qu'en réseau autonome, les coûts
10 évités sont beaucoup plus importants qu'en réseau
11 intégré. Mais, de la même façon, les coûts, les
12 coûts de déploiement, les coûts d'action dans ces
13 réseaux-là est aussi plus important. Donc, lorsque
14 les moyens en efficacité énergétique ne sont pas
15 suffisants ou qu'ils ne permettent pas d'atteindre
16 l'équilibre, bien, il peut y avoir des
17 interventions au niveau de l'offre, au niveau des
18 centrales lorsque c'est requis. Quand c'est des
19 moyens en puissance, bien, c'est beaucoup le
20 déploiement de génératrices d'urgence, dans le
21 fond, qui peut répondre aux besoins de puissance et
22 aux besoins de réserves, essentiellement, qui est
23 associé à ces réseaux-là.

24 Peut-être une problématique particulière en
25 réseau autonome. Les énergies renouvelables,

1 beaucoup de questions là-dessus, notamment en
2 termes de jumelage éolien-diesel ou tout autre
3 projet pratique. Là aussi je vais dire, c'est sûr
4 que les coûts évités sont importants, encore une
5 fois, en réseau autonome. Donc a priori on pourrait
6 penser qu'il y a beaucoup de place pour faire de
7 l'énergie renouvelable. Ce qui ne s'avère pas
8 souvent le cas, dans la mesure où le coût de ces
9 énergies renouvelables en réseau autonome est aussi
10 beaucoup plus important.

11 Donc c'est sûr qu'on demeure à l'affût de
12 projets qui peuvent être intéressants pour faire
13 essentiellement du remplacement de combustible.
14 Donc remplacer du mazout ou du diesel par des
15 énergies renouvelables, essentiellement de
16 l'éolien.

17 Et là-dessus, disons il y a un cas qui
18 semble être plus prometteur que les autres, c'est
19 le cas des îles-de-la-Madeleine où il semble y
20 avoir une économie qui est intéressante. Pour les
21 autres réseaux, pour ceux qu'on a vus, il demeure
22 un différentiel important où les coûts des projets
23 sont... demeurent nettement supérieurs aux coûts
24 évités en termes de remplacement de mazout.

25 Évidemment, s'il y a des alternatives

1 qui... où les coûts... les coûts de ces projets est
2 plus proche des coûts évités, où ça peut faire un
3 sens, évidemment on va regarder ça de façon plus
4 précise. Évidemment les projets en réseau autonome
5 on... on met au tableau les quelques... les
6 critères connus dans le fond. Il faut que les
7 projets soient techniquement réalisables, il faut
8 qu'ils soient supportés par la... par la
9 communauté, donc il faut qu'ils soient acceptables
10 par la communauté et pour l'environnement
11 évidemment. Et il faut qu'ils fassent un sens d'un
12 point de vue économique. Alors voilà, ça complète
13 ma présentation. Merci.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Q. **[104]** Je vous remercie, Monsieur Zayat. Alors,
16 Madame la Présidente, les témoins sont disponibles
17 pour être contre-interrogés. Je vous remercie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Fraser. Alors on va débiter le
20 contre-interrogatoire des membres du panel 2
21 d'Hydro-Québec avec l'ACEF de l'Outaouais, maître
22 Lussier.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

24 Q. **[105]** Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,
25 Madame la Présidente, Monsieur le Régisseur.

1 Bonjour aux membres du panel, Stéphanie Lussier
2 pour l'ACEF de l'Outaouais. Je vais vous référer à
3 la pièce B-0027, qui sont les réponses du... en
4 fait, HQD-3, Document 2, qui sont les réponses du
5 Distributeur à la demande de renseignements numéro
6 1 de l'ACEF de l'Outaouais. Et je vous réfère pour
7 débiter à la question 9.1 où il est question de
8 combler le tiers de la croissance des ventes par
9 des interventions en économie d'énergie.

10 Et à la question 9.1 il était demandé au
11 Distributeur d'expliquer comment il en est venu à
12 proposer de combler un tiers de croissance des
13 ventes. Et dans le premier paragraphe, le
14 Distributeur fait référence entre autres à une
15 pratique de l'industrie. J'aimerais que vous
16 m'indiquiez de quelle pratique de l'industrie il
17 s'agit. J'aimerais que vous développiez, s'il vous
18 plaît.

19 M. STÉPHANE DUFRESNE :

20 R. Alors bonjour. Alors lorsqu'on a débuté la
21 préparation du Plan d'approvisionnement l'année
22 passée, donc on a un petit peu revisité nos façons
23 de faire sur la planification de l'efficacité
24 énergétique. Et évidemment dans l'industrie il y a
25 des pratiques qui sont similaires à ça, notamment

1 British Columbia et puis aussi « Bonneville
2 Power », qui utilisent une planification qui
3 s'apparente à ça, c'est-à-dire combler un
4 pourcentage de la croissance des ventes.

5 Bon évidemment pour toutes sortes de
6 raisons, leur objectif est différent. Dans certains
7 cas, je pense que British Columbia, bien Colombie-
8 Britannique, l'objectif est supérieur. Je pense que
9 c'est deux tiers de la croissance des ventes. Mais
10 « Bonneville Power » aussi c'est un peu
11 l'équivalent. Il y a un objectif plus ambitieux.

12 Q. **[106]** Le deuxième vous me dites c'est qui?

13 « Power »?

14 R. « Bonneville Power ».

15 Q. **[107]** Bonneville.

16 R. Donc dans l'état... États-Unis, donc sud-ouest,
17 nord-ouest. Évidemment la situation est différente
18 de leur côté. La situation équilibre offre-demande
19 est différente. Donc nous ici, donc peut-être un
20 peu parler du un tiers, la croissance, notre
21 objectif, notre planification. Il y a eu plusieurs
22 questions sur ça.

23 Peut-être mentionner, préciser que le tiers
24 de la croissance, on ne prend pas le tiers sur une
25 année spécifiquement. On le prend sur un horizon de

1 dix (10) ans. Parce qu'évidemment le prendre sur
2 une année seulement ça pourrait nous amener à des
3 scénarios où une année type on aurait... on n'en
4 ferait pas, même ce serait négatif, nos
5 interventions devraient être négatives.

6 Donc on le prend sur dix (10) ans pour
7 s'assurer qu'on va intervenir pour combler une
8 croissance aux dix (10) ans. Mais quand on dit que
9 ça nous permet de... ça nous permet de moduler nos
10 interventions, bien c'est vrai. Donc exemple dans
11 le cadre du Plan, si je prends le Plan on l'a
12 présenté sur l'horizon seize-vingt-cinq (16-25)
13 seize-vingt-trois (16-23). On a à peu près six, un
14 peu plus de six térawattheures (6 TWh) de nouvelles
15 interventions d'efficacité.

16 C'est clair qu'au début quand on dit
17 « moduler », on va en avoir un petit peu moins.
18 Donc les cinq première années, on roule à peu près
19 autour de... quand je prenais ensemble les
20 interventions, le Distributeur, le BEIE et CATVAR,
21 donc on va être à peu près à cinq-six cents (500
22 Gwh-600 Gwh). Et pour tranquillement, peut-être un
23 petit peu plus tranquillement migrer dans les
24 dernières années. Là le rythme de croisière ça va
25 être plus élevé, il va même atteindre le

1 térawattheures. On l'a présentée dans... on l'a
2 présentée cette information-là.

3 Donc quand on dit « moduler » c'est un peu
4 ça. Ça tient compte, évidemment, de l'équilibre
5 offre-demande. Donc de notre situation énergétique
6 et dans le cas présent vous savez, là, je pense que
7 c'est plus un secret pour personne, on est en
8 surplus importants dans les prochaines années. Puis
9 tranquillement, bien on regarde la fin du Plan, il
10 y a encore des surplus, mais ça s'atténué un petit
11 peu. Ça tient compte aussi le tiers de... pourquoi
12 le tiers? Bien ça tient compte de certains
13 éléments. Le potentiel technico-économique. Donc
14 quand on a commencé l'exercice on avait aussi en
15 main le PTE, le potentiel technico-économique.

16 Donc, vous vous rappelez aussi que dans les
17 dernières années, on a comblé dans les... à peu
18 près quinze (15 %) à vingt pour cent (20 %) du PTE.
19 Et de prendre le tiers de la croissance des ventes
20 pour les dix (10) prochaines années va encore nous
21 assurer d'aller chercher un autre quinze (15 %),
22 vingt pour cent (20 %) de ce PTE-là.

23 Évidemment, le potentiel a été déposé à la
24 Régie en deux mille onze (2011). Il va devoir être
25 redéposé, mais, bon an, mal an, depuis une dizaine

1 d'années, depuis le début du programme global, le
2 PGEÉ, on a toujours comblé quinze (15 %) à vingt
3 pour cent (20 %) du PTE, et c'est l'objectif qu'on
4 s'est fixé aussi. Le tiers représente, c'est une
5 illustration, c'est une façon dans le fond. Ça
6 aurait pu être aussi en... On a eu des
7 interventions, des intervenants qui nous
8 manifestaient le désir de présenter ça en
9 pourcentage des ventes, mais c'est un peu ça aussi,
10 hein. Quand on prend notre tiers, là, année par
11 année, quand on le décline, bien, ça donne quatre
12 dixièmes d'un pour cent (,4 %). Point quatre pour
13 cent (,4 %) des ventes sont comblées par des
14 nouvelles interventions.

15 Évidemment, est-ce que ça va évoluer
16 d'année en année? Oui, ça va évoluer. Ça va être
17 fonction des marchés, hein, les programmes, quels
18 programmes qu'on veut faire. Monsieur Zayat en
19 parlait tantôt, présentement, on transforme un peu
20 nos offres sur la sensibilisation,
21 l'accompagnement. Mais ça c'est clair que ça va
22 évoluer.

23 Donc, je reprends ma réponse un petit peu
24 du début. Oui, des pratiques ça existe. Il y en a
25 d'autres qui le font en pourcentage des ventes. On

1 le savait aussi, le document qui a été présenté par
2 un intervenant, on l'avait consultée dès le départ
3 la version deux mille douze (2012). Ce qu'on
4 appelle, c'est un genre de document, le « score
5 card », le « score board », je ne me souviens plus
6 exactement du nom, là. C'est un document qui
7 présente le classement des états de... je pense
8 l'Amérique du Nord au complet, le Canada, États-
9 Unis.

10 Effectivement, quand on prend
11 l'intervention, la somme des interventions par
12 utilité, la moyenne était de point trente-huit
13 (,38) en deux mille douze (2012) puis, nous, on
14 était à quatre dixième d'un pour cent (,4 %). Puis
15 c'est exactement ce sur quoi on s'aligne dans les
16 prochaines années.

17 Q. **[108]** Vous m'avez parlé de British Columbia où
18 l'objectif est, disons, les deux tiers de la
19 croissance. Vous m'avez parlé de Bonneville Power.
20 Je n'ai pas entendu l'objectif de Bonneville Power.

21 R. Bien, de mémoire, là je ne parlais pas de
22 Bonneville Power. Mais, de mémoire, ce que j'ai
23 consulté, parce qu'on s'est remis un petit peu à
24 jour dans nos données hier, ce que j'ai vu c'est
25 que... Colombie-Britannique c'était deux tiers de

1 la croissance des ventes. Mais ça serait à vérifier
2 puis l'information est publique par ailleurs. Je
3 vous dis ça de mémoire, là, c'est ce que j'ai vu ce
4 matin. Parce qu'on a eu beaucoup de questions puis
5 je pense qu'on écoutait un peu à distance, puis
6 c'était revenu un peu ce sujet-là.

7 Donc, de dire que ce n'est pas une
8 pratique, est-ce que c'est une pratique courante?
9 Écoutez, on n'a pas fait le balisage complet. Mais,
10 nous, c'est quelque chose qu'on trouvait
11 intéressant pour, notamment, moduler les
12 interventions, c'est ça qui est important, en
13 fonction du PTE, des coûts évités, nos coûts de
14 marché. Les conditions de marché c'est ça, on parle
15 des coûts évités.

16 C'est aussi, je n'en ai pas parlé tantôt,
17 mais ce qu'on avait en tête, notre préoccupation
18 c'était de... Je pense que tout le monde le sait. À
19 chaque année on démontre à la Régie, dans le cadre
20 des dossiers tarifaires on démontre la rentabilité
21 des programmes, que ça soit les anciens, les
22 nouveaux. Et on va continuer à le faire. C'est pour
23 ça qu'on a beaucoup parlé d'économique. Et à chaque
24 année on va se représenter ici, on va présenter les
25 programmes qu'on maintient et les nouveaux, la

1 rentabilité. Et, vous le savez, les tests, les TNT,
2 les tests de neutralité tarifaire sont négatifs.
3 Bon. Est-ce que ça va changer? Je ne le sais pas.
4 Mais c'est clair que ça a un impact tarifaire.

5 Donc, pour les gens, pour l'ensemble de la
6 société, il y a un impact positif. Mais quand on
7 prend les gens qui ne participent pas, ça peut
8 avoir un impact négatif pour eux. Puis les gens qui
9 participent, évidemment, ça a un impact favorable.

10 Donc, c'est clair que, compte tenu de ça
11 aussi, il faut y aller avec modération. Et donc, ça
12 faisait partie de notre réflexion les impacts
13 tarifaires, à tout le moins tenter de les limiter.
14 Est-ce qu'on aurait pu en faire moins? On aurait pu
15 en faire moins.

16 Mais l'objectif qu'on avait c'était aussi
17 d'assurer une certaine pérennité, une certaine
18 stabilité dans le marché. On voulait s'assurer que,
19 ce qu'on a fait depuis dix (10) ans, on ne le
20 perdra pas. Parce que là on est en situation de
21 surplus, mais est-ce que ça va durer encore quinze
22 (15) ans? J'en doute beaucoup.

23 Puis les choses peuvent changer, on verra
24 dans les prochaines années. Mais il faut s'assurer
25 que, minimalement, on va être présent dans les

1 moins coûteuse.

2 Et vous en avez également parlé d'une économie au
3 niveau des coûts. Est-ce que le Distributeur a une
4 idée de l'ampleur ou de l'ordre de grandeur des
5 économies auxquelles on est en mesure de
6 s'attendre?

7 R. Des économies de la partie sensibilisation vous
8 voulez dire?

9 Q. **[110]** Bien, ici, on...

10 R. De quelles économies, vous...

11 Q. **[111]** En fait, le Distributeur approche une
12 stratégie qui est différente dans le cadre de ce
13 plan d'approvisionnement. On est en deux mille
14 quatorze (2014).

15 R. Oui.

16 Q. **[112]** Vous nous avez expliqué un peu le
17 raisonnement derrière. Et on vous demandait qu'est-
18 ce que ça signifiait pour le Distributeur
19 l'amélioration du portefeuille existant. Dans votre
20 première réponse à ma première question, vous avez
21 élaboré. Il y a certains éléments qui répondent à
22 cette question-là. Et là, vous indiquez, en réponse
23 aux DDR, que l'amélioration du portefeuille
24 existant est le fruit d'une stratégie. Donc, je
25 vais vouloir savoir de quelle stratégie il s'agit.

1 Mais vous nous dites qu'également ça s'avère votre
2 stratégie.

3 R. Oui, moins coûteux.

4 Q. **[113]** Ce qui est mis en place maintenant ça s'avère
5 globalement moins coûteux. C'est écrit ici en
6 réponse à la demande de renseignements. Alors je
7 veux savoir pour le Distributeur, « globalement
8 moins coûteux » ça veut dire quoi, est-ce que je
9 peux être en mesure déjà d'avoir une idée...

10 R. Oui.

11 Q. **[114]** ... des économies que je vais faire en termes
12 d'argent?

13 R. Oui. Bien, effectivement, on le voit déjà, hein.
14 Quand on regarde les budgets qu'on a présentés à la
15 Régie depuis deux mille douze (2012), deux mille
16 treize (2013), notamment deux mille treize (2013),
17 on a fait déjà un peu le virage, hein. Deux mille
18 treize (2013) on a amorcé ce virage-là sans, je le
19 maintiens, sans délaissier l'aide financière. Donc,
20 on regarde les... les nouvelles interventions ou
21 les nouveaux gigawattheures implantés, on va
22 prendre le mot, les ajouter. Donc, on parle de cinq
23 cents gigawattheures (500 GWh) encore en deux mille
24 quatorze (2014) qu'on a présentés dans le dossier
25 de l'année passée.

1 Et, bon, ça va être confirmé dans les
2 prochains... Le premier (1er) août s'en vient, là,
3 le dépôt dossier tarifaire s'en vient. On va
4 pouvoir confirmer le tout. Et on va voir, on va
5 voir un peu la continuité de ça. Donc, encore un
6 cinq cents gigawattheures (500 GWh) qui devrait
7 s'ajouter pour deux mille quinze (2015).

8 C'est un niveau qui se compare allègrement
9 aux sept, huit dernières années où on mettait sur
10 la table, je vais le dire comme ça, là, plus de
11 deux cents millions (200 M\$) par année pour aller
12 chercher ces moyens-là, ces économies-là.

13 Donc, ce qu'on constate c'est que,
14 effectivement, il y a des choses qui ne doivent
15 plus être subventionnées. Hein! Je pense que tout
16 le monde sait, là, que les thermostats
17 électroniques maintenant ça se vend, là, partout
18 puis il n'y a plus d'aide financière pour ça.

19 Les lumières LED, par contre, c'est un peu
20 plus nouveau, bien que ça ne date pas d'hier, on a
21 encore un petit peu de travail à faire. Donc, il y
22 a de l'aide financière qui se donne sur ça.
23 Récemment, il y a eu une campagne, là, on offrait
24 sept dollars (7 \$) par ampoule pour inciter les
25 gens à adopter ce type d'éclairage-là. Donc, quand

1 je vous dis qu'il y a un changement, on le voit, ça
2 se voit dans le marché. Et, oui, il y a des moyens
3 qui vont demeurer là, en fait qui vont demeurer...
4 les moyens qui vont devoir être accompagnés par une
5 aide financière. Mais le plus gros du travail, je
6 vous dirais, il est fait. Il est fait.

7 Donc, les résultats, on les voit. On va
8 implanter pour les prochaines années cinq cents
9 (500 GWh), six cents gigawattheures (600 GWh) par
10 année juste, nous, nos efforts avec, bon an mal an,
11 cent, cent trente millions (130 M) par année. Donc,
12 ça, oui, c'est un effort. Est-ce qu'on peut faire
13 encore mieux que ça? C'est ce qu'on vise de faire.
14 Donc, oui, il y a des résultats concrets. On fait à
15 peu près le même niveau d'intervention, le même
16 type d'économie d'énergie, dans le sens le même
17 niveau d'impact pour beaucoup moins d'argent.

18 Q. **[115]** Et toujours à la même réponse, 9.3, qu'est-ce
19 que le Distributeur veut dire lorsqu'il parle
20 d'offres intégrées, au deuxième paragraphe :

21 L'orientation retenue pour les
22 prochaines années mise sur une
23 diminution graduelle de l'aide
24 financière directe au profit
25 d'approches de sensibilisation et

1 d'accompagnement, ainsi que d'offres
2 intégrées.

3 R. Bien, l'exemple que je peux vous donner, c'est
4 l'offre piscine. Je pense que c'est le nom qu'on
5 donne.

6 Q. **[116]** L'offre comment?

7 R. L'offre piscine.

8 Q. **[117]** Piscine.

9 R. Des piscines. Donc, il n'y a pas d'aide financière
10 à cette offre-là. Par contre, on incite les gens à
11 adopter des comportements plus, je dirais,
12 judicieux dans leur consommation d'énergie reliée
13 aux activités de piscine. Notamment il y a la
14 pompe, donc la pompe pour le filtreur de la piscine
15 à deux vitesses et aussi l'installation de toile
16 solaire. Il y en a un autre que j'oublie. En tout
17 cas. Mais c'est ces sensibilisations-là qu'on fait.
18 Et, ça, ça se fait non pas seulement sur des
19 papiers qu'on dépose ici, là, mais c'est auprès des
20 intervenants du marché, donc dans les détaillants.
21 Donc, il y a de la formation qui se fait auprès des
22 détaillants. Je ne sais pas si vous êtes allé chez
23 Club Piscine ou différents détaillants de piscine
24 récemment, mais on voit la présence de... la
25 présence, elle est là. Et les détaillants sont

1 formés pour ça. Il y a des formations, peut-être
2 pas présentement, mais il y en a eu dans les
3 dernières années.

4 Alors, c'est clair que, pour nous, l'offre
5 intégrée va demeurer. Je prends, entre autres, un
6 qu'on a mis en place récemment, la nouvelle
7 construction. Bon. Ça fait un peu partie de ça.
8 Donc, on veut sensibiliser les gens qui le
9 désirent, évidemment il n'y a pas d'aide financière
10 directement chez le client, mais on veut que les
11 gens aient le choix d'acquérir une maison qui a
12 plus de mesures d'efficacité énergétique.

13 Donc, ça va être déjà pris en compte dans
14 la construction de maisons. Et quand ils vont se
15 présenter chez un promoteur, le promoteur va avoir
16 toute l'information requise pour expliquer ça au
17 client, les gains qu'il va en retirer. Et le
18 promoteur, évidemment, a une petite aide qui lui
19 est fournie pour notamment la commercialisation, la
20 formation, les dépliants. Mais par rapport à ce
21 qu'on faisait avant dans certains programmes, c'est
22 assez minime. Donc, ça aussi, c'est une offre
23 intégrée.

24 Q. [118] Merci pour l'exemple. Et dernière question
25 par rapport à 9.3. On parle de l'amélioration du

1 portefeuille existant qui est le fruit d'une
2 stratégie qui vise à maintenir une certaine
3 stabilité. Cette stratégie-là en tant que telle,
4 cette réflexion-là au sein du Distributeur, elle a
5 débuté quand, en quelle année?

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Bien, au-delà de en quelle année, peut-être juste
8 replacer qu'est-ce qu'on souhaite faire dans le
9 fond. Quand on regarde nos axes d'intervention...

10 Q. **[119]** Mais à partir de quand vous vous êtes dit,
11 nous devons aller dans cette direction? Qu'est-ce
12 qui a été l'élément déclencheur?

13 R. À partir du moment où on devait se repositionner
14 sur le PGEÉ et l'horizon de deux mille quinze
15 (2015), c'est sûr qu'on regarde l'horizon deux
16 mille quinze (2015) depuis quelque temps déjà. On
17 regarde en termes de cible, qu'est-ce qu'on s'était
18 donné comme cible il y a dix ans, où est-ce qu'on
19 en est rendu aujourd'hui et comment on peut
20 traduire ça dans l'avenir.

21 Alors, on a regardé ça, on s'est dit,
22 effectivement, on veut rester présent en efficacité
23 énergétique, on pense que c'est quelque chose de
24 porteur aussi bien pour le Distributeur que pour la
25 société.

1 Par contre, c'est quelque chose qui est en
2 évolution. On ne peut pas agir en deux mille quinze
3 (2015) comme on a agi en deux mille trois (2003).
4 J'ose espérer que nos actions depuis deux mille
5 trois (2003) collectivement ont fait en sorte qu'on
6 aborde la chose un peu plus renseigné, un peu
7 différemment avec une attitude différente qu'il y a
8 dix ans.

9 Donc, on dit, une façon de l'exprimer,
10 c'est plutôt que, c'est de se donner des objectifs
11 de présence dans le marché, des objectifs de
12 continuité, des objectifs d'actions en efficacité
13 énergétique, en lien aussi avec la composante coût.
14 Autrement dit, se donner une cible sans tenir
15 compte des coûts n'est pas nécessairement réaliste
16 non plus.

17 Donc, dans cet univers-là, dans l'univers
18 où on va être présent en efficacité énergétique, on
19 est dans un contexte de surplus, on a des coûts
20 évités qui sont plutôt bas, on ne peut pas se le
21 cacher, on est en surplus depuis... pour dix ans ou
22 pour quinze (15) ans. Bien, on ne peut pas penser
23 que ça n'a pas d'impact sur les coûts évités, ça en
24 a un. Et donc, ça a aussi un impact sur ce qu'on
25 peut faire en efficacité énergétique et quel est le

1 montant qui se dégage. Puis la couche
2 supplémentaire, c'est qu'on veut que ce soit
3 minimisé d'une certaine façon, l'impact que ça peut
4 avoir sur les tarifs.

5 Là aussi, on veut inscrire l'efficacité
6 énergétique dans un contexte où l'impact tarifaire
7 est minimisé. Et c'est dans ce contexte global là,
8 je dirais, qu'on dit, dans le fond, on va fournir
9 de l'information au client pour qu'il puisse
10 prendre les décisions. C'est ça la réflexion. Elle
11 date d'il y a un an ou deux ans, je pense. La
12 première fois qu'on a parlé ici, c'est dans le
13 cadre d'une tarifaire il y a deux ans. Mais c'est
14 sûr que l'échéance, je ne veux pas appeler ça
15 l'échéance deux mille quinze (2015), mais la cible
16 qui était deux mille quinze (2015), bien, ça fait
17 quelques années qu'on la regarde.

18 Q. **[120]** Merci. À la question 9.5, on demandait de :

19 9.5 [...] préciser comment se feront les
20 « nouvelles orientations favorisant
21 les approches en sensibilisation tout
22 en aidant les clients à mieux
23 comprendre et gérer leur consommation
24 [...] par des outils et des conseils
25 appropriés »...

1 et on demandait au Distributeur d'élaborer. Le
2 Distributeur nous dit qu'il :
3 [...] compte enrichir le contenu de
4 l'espace personnalisé du client sur
5 Internet, ce qui permettra à ce
6 dernier d'obtenir un portrait plus
7 précis de sa consommation
8 d'électricité de façon à l'aider à
9 comprendre, à suivre, à gérer et à
10 réduire cette consommation.

11 Alors est-ce que c'est le seul élément concret, il
12 y a plusieurs éléments qui ont fait partie de vos
13 réponses jusqu'à maintenant mais quand on demande
14 des illustrations concrètes, ce qu'on nous donne en
15 réponse en demande de renseignements, c'est
16 l'enrichissement du contenu de l'espace
17 personnalisé du client sur Internet; à ce stade-ci,
18 est-ce que, concrètement, ce sont, c'est la mesure
19 qui est mise en place?

20 R. C'est une des mesures, je dirais que l'ensemble des
21 mesures s'inscrit dans l'optique de donner de
22 l'information au client. Quand on dit « donner de
23 l'information au client », c'est, on a parlé de
24 l'exemple piscine tout à l'heure, c'est de dire,
25 bien, le client qui veut acheter une piscine, ou

1 qui a une piscine, qui vient au début de la saison
2 pour l'inaugurer, bien, quelles sont les mesures
3 qu'il peut faire et qu'est-ce que ça peut générer
4 comme économies pour lui.

5 On parle d'efficacité énergétique, c'est
6 sûr que ça a un impact aussi sur la facture du
7 client. Donc dans la mesure où on donne de
8 l'information au client pour lui dire : « Voilà les
9 produits qui sont disponibles, voilà leur
10 consommation énergétique et voilà les économies
11 qu'ils te permettent de faire l'un par rapport à
12 l'autre », on pense que c'est de l'information qui
13 est disponible pour le client et qui va l'aider, et
14 l'orienter on espère vers des équipements ou vers
15 des comportements aussi qui sont plus efficaces en
16 matière de consommation d'énergie.

17 Q. **[121]** Donc de là...

18 R. De la même façon... si vous permettez?

19 Q. **[122]** Pardon, allez-y, oui, bien sûr.

20 R. De la même façon, l'information sur le web, elle
21 vise la même chose, c'est juste pour une autre,
22 d'un point de vue peut-être plus global, donc c'est
23 pour l'ensemble de la consommation du client. C'est
24 un peu à l'image de ce qui est déjà sur l'espace
25 client présentement, mais contenu qui devra, qui

1 sera amélioré au cours des prochains mois, donc de
2 l'information en continu sur ses, pas sur ses
3 comportements mais sur sa consommation et comment
4 il peut agir pour réduire cette consommation-là.

5 Q. **[123]** 9.6, on pose au Distributeur la question :
6 « Est-ce que le questionnaire Comparez-vous envoyé
7 par la poste à la clientèle résidentielle fait
8 partie des nouvelles orientations mentionnées... »,
9 le Distributeur répond :

10 Les outils de comparaison de la
11 facture d'électricité vont demeurer
12 mais dans une version améliorée grâce
13 à l'ajout de nouvelles
14 fonctionnalités.

15 Donc il y a l'enrichissement du contenu de l'espace
16 Internet qui va permettre au consommateur d'avoir
17 plus d'information, je comprends qu'il y a des
18 offres intégrées, telle l'offre piscine; ici, il
19 est question de quelles nouvelles fonctionnalités?

20 R. Bien, c'est un peu les fonctionnalités dont je
21 parlais tout à l'heure, donc c'est de l'information
22 qui est plus spécifique, plus spécifique au client.
23 Autrement dit, un client pourra avoir une image
24 d'où vient sa consommation, ou d'où viennent ses
25 variations de consommation, mettons entre le

1 chauffage et les autres usages.

2 On verra le degré de séparation par usage
3 qu'on est capable d'atteindre mais, dans le fond,
4 c'est à travers des outils d'information qui
5 donnent au client un portrait de sa consommation,
6 comment il se compare, comment il se compare avec
7 lui-même, donc par rapport aux années précédentes,
8 de façon à l'inviter à réfléchir, mettons, sur ses
9 comportements et les changements qu'il a pu faire,
10 mais aussi des comparaisons par rapport à des
11 résidences ou à des unités familiales comparables.

12 Q. **[124]** O.K.

13 R. Donc c'est des choses qui peuvent, qui font partie
14 de la sensibilisation et qui peuvent amener à
15 porter des gestes en faveur de l'efficacité
16 énergétique.

17 Q. **[125]** Donc vous décrivez l'esprit derrière les
18 mesures qui sont et qui seront à mettre en place
19 par le Distributeur et que vous pourrez
20 éventuellement identifier de façon précise et
21 concrète?

22 R. Oui, il y a des choses qui sont déjà en
23 déploiement, la sensibilisation au niveau des
24 propriétaires de piscine, elle a déjà cours, elle a
25 même eu lieu l'été dernier, on la reprend cet été.

1 Pour ce qui est des outils web, ça va commencer, ça
2 va être enrichi quelque part d'ici la fin de
3 l'année, au début de l'année prochaine.

4 Q. **[126]** Concernant les activités de recherche et de
5 développement, il en est question à la demande 9.7
6 de l'ACEF de l'Outaouais, et on nous indique que :
7 Les projets touchent tous les marchés
8 et visent les économies d'énergie, la
9 gestion de la demande en puissance et
10 l'utilisation efficace de
11 l'électricité au bénéfice de
12 l'ensemble de la clientèle du
13 Distributeur.

14 De quel(s) projet(s) s'agit-il, il y en a combien
15 et de quel(s) projet(s) s'agit-il?

16 R. Je vous avoue, je ne pourrais pas dire il y a
17 combien de projets là-dedans. C'est sûr que les
18 activités de recherche, c'est une enveloppe globale
19 et qui est faite au niveau de l'IREQ, donc je ne
20 pourrais pas identifier le nombre de projets. Mais
21 je peux vous dire le type de projets par contre, ou
22 certaines, c'est sûr que, avec nos besoins de
23 puissance, on a orienté aussi les recherches vers
24 des moyens de gestion de la demande en puissance,
25 donc ils regardent, par exemple, les possibilités

1 de gérer ou d'intervenir au niveau des chauffe-eau,
2 au niveau de chacun des éléments de chauffe-eau, et
3 ils regardent les impacts que ça peut avoir en
4 termes de puissance, en termes de réserves, et
5 cetera. Donc ça fait partie, c'est le genre de
6 projet qui est regardé.

7 Q. [127] Est-ce qu'il y a quelqu'un chez Hydro-Québec
8 qui sait il y a combien de projets? Est-ce qu'il y
9 a quelqu'un à l'interne chez le Distributeur qui
10 suit ces déroulements-là, ces développements-là?

11 M. HERVÉ LAMARRE :

12 R. En fait, on parle d'une quinzaine de projets de
13 recherche actuellement. Le portefeuille de
14 recherche est en évolution parce que, quand on se
15 rend compte qu'un projet n'est pas porteur, il est
16 abandonné et il y a d'autres projets qui sont...
17 qui sont démarrés.

18 Peut-être juste pour vous donner une idée,
19 là, du type de projets. J'y vais de mémoire, là. On
20 a un projet qui est assez avancé qui... qui
21 consiste en une nouvelle technologie pour le
22 séchage du bois au micro-ondes pour les compagnies
23 de production de bois d'oeuvre. Et il est en essai
24 chez un client en particulier.

25 D'autres projets, notamment qui visent la

1 modification des procédés industriels dans
2 l'électrolyse par exemple, chez nos clients de
3 chimie. Donc, on a des clients concrets chez ces
4 clients-là. Dans les pâtes et papiers également qui
5 visent les procédés. Donc, on vise à... C'est des
6 projets qui visent des nouvelles technologies qui
7 n'existent pas dans le marché, là, qui sont
8 développées par Hydro-Québec et qu'on essaie
9 d'implanter chez nos clients pour améliorer leur
10 compétitivité.

11 Donc, je vous ai donné, là, quelques
12 exemples. C'est des projets de cette nature-là.

13 Q. **[128]** Merci. Et cette recherche et développement-là
14 se fait à l'interne chez Hydro-Québec en
15 collaboration avec des clients ou est-ce qu'il y a
16 des parties d'activités de recherche et
17 développement qui sont déléguées à l'externe?

18 R. En fait, c'est qu'ils sont faits en partenariat
19 avec les clients et en partenariat également avec
20 différents ministères, autant fédéral que
21 provincial.

22 Q. **[129]** Merci. Je vous amène à la question 10.2 où on
23 demandait si les travaux qui ont été réalisés pour
24 construire un environnement d'analyse des données
25 de tension correspondent au développement de la

1 fonctionnalité efficacité énergétique, réduction
2 des pertes que nous retrouvons au tableau à la
3 référence 3. Veuillez expliquer.

4 Et le Distributeur indique que l'analyse
5 des données de tension est la première étape pour
6 évaluer s'il est pertinent de développer la
7 fonctionnalité. Ce que je comprends de ce qui est
8 indiqué par le Distributeur c'est que cette
9 analyse, en fait, l'analyse elle est en cours, elle
10 a lieu en deux mille quatorze (2014). Ma question
11 c'est : Est-ce qu'on a les résultats au moment où
12 on se parle ou est-ce qu'on les attend bientôt?
13 Quel est l'échéancier?

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Je ne pourrais pas vous confirmer si c'est en cours
16 ou si ça a eu lieu ou quand est-ce que ça va
17 démarrer. Évidemment, cette question-là était
18 sur... Je ne sais pas si vous vous souvenez, ça
19 faisait référence au dossier d'IMA, donc les
20 fonctionnalités des compteurs intelligents. Je ne
21 pourrais pas vous dire.

22 Comme je vous dis, je ne sais pas si c'est
23 en cours ou c'est fait, mais, chose certaine, c'est
24 quelque chose qui est pour s'assurer qu'on va
25 tenter de réduire les taux de pertes de façon plus

1 importante encore. C'est clair que l'analyse des
2 données c'est important.

3 Donc, maintenant, est-ce que ça va être...
4 est-ce que ça va être fait dans les prochaines
5 semaines ou si c'est fait, je n'ai pas
6 l'information.

7 Ceci étant, cette information-là, lorsqu'il
8 y aura des projets qui seront mis de l'avant ou
9 présentés, évidemment, ça va être des projets qui
10 vont être présentés à la Régie, soit dans le cadre
11 d'un dossier spécifique dans les compteurs ou si
12 c'est des dossiers d'efficacité énergétique, même
13 chose, ça sera un dossier qui sera présenté ici.

14 Q. **[130]** Et, justement, quand on demandait à 10.4 au
15 Distributeur :

16 Quelles fonctionnalités des compteurs
17 nouvelle génération pourraient
18 contribuer ou pourront contribuer à la
19 gestion de la pointe?

20 À la fin de sa réponse, le Distributeur indique :

21 Par ailleurs, le Distributeur souligne
22 que la gestion de la demande en
23 puissance de son énergie pourrait
24 aussi être réalisée par d'autres
25 technologies que celles permises avec

1 l'infrastructure de mesurage avancé.

2 De quelles autres technologies s'agit-il?

3 R. Entre autres, ce qu'on avait quand on a élaboré la
4 réponse, ce qu'on avait en tête, effectivement, ce
5 qu'on regarde aussi, ce n'est pas juste ce qu'on
6 avait en tête, ce qu'on regarde c'est aussi donc le
7 Wifi, donc la technologie sans fil.

8 Donc, vous savez, on peut faire de la
9 gestion de demande en puissance vis-à-vis
10 différents moyens. Donc, le bout manquant c'est le
11 lien entre Hydro-Québec et le client. Donc, est-ce
12 qu'on va passer via nos compteurs, via la
13 technologie sans fil? Donc, c'est exactement des
14 choses qu'on regarde présentement.

15 Q. **[131]** Lorsqu'on prend ces nouvelles stratégies-là
16 qui sont mises en place par le Distributeur et
17 qu'on prend en considération le contexte de surplus
18 énergétique dans lequel on se retrouve, il en a été
19 question ce matin à la page 3 de la présentation,
20 notamment, mais enfin, on est en surplus
21 énergétique pour plusieurs années à venir. Quelle
22 sera la motivation pour le Distributeur d'atteindre
23 les cibles annuelles qu'il se fixe à partir de deux
24 mille quinze (2015)? Autrement dit, dans un
25 contexte de surplus énergétique, qu'est-ce qui

1 motive le Distributeur à conserver ses programmes
2 en efficacité énergétique, à continuer d'être
3 performant dans ce domaine-là?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. C'est un peu la chose, ce que je mentionnais tout à
6 l'heure. Je pense que c'est important de demeurer
7 présent. Ça fait partie de nos... je ne veux pas
8 dire de nos valeurs, mais ça fait des activités du
9 Distributeur d'être... de sensibiliser sa clientèle
10 et d'informer sa clientèle sur sa consommation et
11 sur ce qu'il peut faire, sur ce qu'elle peut faire
12 plutôt comme clientèle pour réduire sa
13 consommation. Donc c'est un élément important. Par
14 ailleurs, ce genre de mesure c'est pas des choses
15 qui peuvent se mettre en place. C'est pas comme une
16 centrale recyclable qu'on peut arrêter à heure de
17 préavis ou repartir à une heure de préavis. C'est
18 un travail de longue haleine. C'est un peu comme un
19 travail recherche, ça. Il faut maintenir une
20 présence minimale au-delà de laquelle ça devient
21 difficile de la repartir.

22 Autrement dit, il faut rester présent dans
23 le marché, continuer à être là. On peut peut-être
24 moduler le niveau d'intervention, on peut moduler
25 le type d'intervention, mais on ne peut pas se

1 retirer complètement de l'efficacité énergétique en
2 pensant qu'on peut... qu'on peut repartir, qu'on
3 peut repartir à un an de préavis, puis redéployer
4 toutes les voiles pour dire on... Donc c'est
5 quelque chose qui est persistant et c'est cohérent.

6 Quand on dit on regarde sur un horizon de
7 dix (10) ans, on dit c'est... Sur un horizon de dix
8 (10) ans, c'est un tiers de la croissance de la
9 demande qui va venir de l'efficacité énergétique.
10 Mais justement, ça tient compte du fait qu'on ne
11 regarde pas année après année ou... pour aller
12 moduler finalement, mais de dire : on regarde sur
13 l'horizon, voilà le type... le niveau
14 d'intervention qui fait du sens. Qui fait du sens
15 en fonction de nos... de la demande qu'on voit. Qui
16 fait du sens en fonction de... des coûts évités
17 qu'on a. Et qui fait... qui fait du sens en
18 fonction du potentiel de mesures qui peuvent être
19 déployés. Donc c'est l'ensemble de ces éléments-là
20 qui nous amènent à ce genre d'intervention.

21 Q. **[132]** Dans la preuve, vous mentionnez et c'est

22 B-0005, HQD-1, Document 1, page 17, que :

23 le Distributeur s'appuiera sur des
24 stratégies visant des changements de
25 comportement durables et la

1 transformation du marché.

2 Vous en avez parlé dans vos réponses. Sur quoi vous
3 vous basez pour affirmer que les changements qui
4 seront apportés par ces nouvelles stratégies c'est
5 des changements... ce seront des changements qui
6 serait durables de comportement?

7 R. Bien c'est sûr que les changements les plus
8 intéressants sont les changements durables. Ce qui
9 est plus intéressant pour nous c'est pas tant que
10 le consommateur change d'ampoule, mais c'est qu'à
11 chaque fois qu'il change d'ampoule il vienne
12 prendre une ampoule qui est efficace et plus...
13 moins énergivore.

14 Q. **[133]** Et comment les stratégies du Distributeur le
15 permettent?

16 R. De l'information. Je... je vais refaire du pouce
17 sur la partie aide financière versus information.
18 De l'aide financière c'est quelque chose qui règle
19 un problème de façon momentanée, une fois que
20 l'échéance du coupon est passée, on est moins... on
21 est moins présent. Alors qu'on pense que si on fait
22 une intervention on donne de l'information au
23 client, bien cette information-là elle fait partie
24 de son bagage, on l'espère, puis elle va l'amener à
25 poser des gestes à répétition avec ou sans... avec

1 ou sans incitatif.

2 De la même façon, on essaye d'intervenir
3 chez les... chez les plus jeunes. Je vais parler
4 des programmes, on a un kit d'éducation... pas
5 d'éducation, d'éducation à l'efficacité éner... de
6 sensibilisation à l'efficacité énergétique pour les
7 écoles. Donc c'est quelque chose qui peut être...
8 qui peut être accéléré, qui peut prendre de
9 l'ampleur. Dans la mesure où nos actions de nos
10 jeunes d'aujourd'hui, bien c'est les adultes de
11 demain. Et souvent ils ont, même en tant que jeunes
12 aujourd'hui, ils ont un impact beaucoup plus
13 important qu'on le pense quand ils reviennent à la
14 maison. Ils sont capables de modifier le
15 comportement de leurs parents, de leurs proches,
16 ils ont... croyez-moi, ils ont des mécanismes de
17 pression assez impressionnant.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Efficaces.

20 R. Efficaces, oui, ce serait le bon mot.

21 Q. **[134]** Et quand vous évaluez...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître, Maître Lussier, je veux juste vous aviser
24 que vous avez déjà atteint le temps que... s'il
25 vous reste quelques questions, on va pouvoir clore.

1 Me STÉPHANIE LUSSIER :

2 Je termine, Madame la Présidente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me STÉPHANIE LUSSIER :

6 Merci beaucoup.

7 Q. **[135]** Dans... lorsque vous faites vos évaluations
8 pour les économies d'énergie pour les cibles est-ce
9 que c'est pas plus diffici... pour les économies
10 d'énergies, entre autres pour les cibles, quand on
11 évalue ce qu'on souhaite aller chercher comme
12 objectif, est-ce que ce n'est pas lorsqu'on doit
13 faire avec des programmes qui sont basés sur le
14 comportemental, est-ce que c'est pas plus difficile
15 à évaluer que lorsqu'on a devant nous des
16 programmes qui utilisent des subventions?

17 R. Je dirais plus difficile. Peut-être l'enjeu qu'on a
18 c'est de convenir d'une méthode, d'une méthode qui
19 est peut-être aussi... simplifiée. Je pense qu'on a
20 besoin de... Même quand on regarde nos programmes
21 traditionnels, on fait quoi? Essentiellement - et
22 je... je simplifie volontairement - on demande au
23 client qu'est-ce qu'il faisait avant, puis on
24 demande au client qu'est-ce qu'il faisait après.
25 C'est à peu près les méthodes généralement

1 reconnues.

2 Comment on le fait? On le fait en général à
3 la fin du programme, quand il n'y a plus... quand
4 d'une certaine façon, il est déjà trop tard
5 autrement dit pour ajuster le programme. Donc on le
6 fait d'un point de vue plus... on regarde en
7 arrière, puis on dit : oui, est-ce qu'on l'a
8 obtenu? On ne l'a pas obtenu? Bien la même chose
9 peut s'appliquer aux... aux mesures
10 comportementales. On peut convenir de... dans le
11 fond nos actions elles visent à changer le
12 comportement, puis c'est de confirmer que ce
13 changement de comportement-là, bien on l'a
14 nécessairement influencé.

15 On le fait déjà pour comparer vous, on le
16 fait déjà pour le diagnostic résidentiel mieux
17 consommer. Donc c'est aussi du changement
18 comportemental. Là où on ne le fait pas encore et
19 qu'on travaille là-dessus, c'est de voir aussi est-
20 ce qu'on peut travailler en amont, donc pas juste
21 travailler au niveau du... du comportement du
22 client, mais on peut certainement aussi travailler
23 au niveau de la réglementation au niveau des choix
24 de marché, de façon à pouvoir influencer. Et de
25 cette façon on contribue aussi à... à réduire

1 l'utilisation de l'énergie.

2 Q. **[136]** Je vous remercie, ça va compléter mes
3 questions. Merci, Madame la Présidente, merci aux
4 membres du banc.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Lussier. Alors nous allons donc
7 prendre la pause lunch. De retour à treize heures
8 cinq (13 h 05). C'est bon? Alors bon lunch.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 (13 h 06)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Fraser, vous avez des questions?

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Bonjour, Madame la Présidente. En fait, j'ai
17 réponse à deux engagements. Si vous me permettez...
18 Alors, en ce qui concerne l'engagement numéro 2 qui
19 portait sur l'engagement qui a été pris ce matin
20 pour lequel on allait faire la vérification, si
21 c'était possible de disposer de l'information.
22 Alors, nous avons déjà répondu à la DDR du RNCREQ
23 à la réponse 10.2. C'est HQD-3, Document 10, la
24 cote Régie B-35, à l'effet qu'il était impossible
25 pour nous d'y répondre au prix d'effort

1 raisonnable. Et les recherches n'ont pas été
2 poursuivies par la suite. Donc, on n'aura pas de
3 réponse spécifique à la demande du RNCREQ à cet
4 effet-là.

5 Et nous avons également l'engagement
6 numéro 1 qui est déjà consigné aux notes
7 sténographiques concernant l'option d'électricité
8 interruptible en réseaux autonomes. Et monsieur
9 Dufresne peut nous donner la réponse. Alors, il
10 s'agissait de savoir quels réseaux autonomes, en
11 fait s'il y avait des clients inscrits aux options
12 d'électricité interruptible en réseaux autonomes
13 cette année.

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Merci. Donc, je confirme qu'on a présentement un
16 client qui a adhéré à l'option interruptible,
17 l'option sans préavis. Donc, c'est dans le réseau
18 d'Obedjiwan. Donc, on parle d'une charge de... un
19 potentiel de neuf cents mégawatts (900 MW).
20 J'arrondis. Je pense que c'est huit cent soixante
21 mégawatts (860 MW).

22 M. HANI ZAYAT :

23 Kilowatts.

24 M. STÉPHANE DUFRESNE :

25 R. Excusez-moi! Je suis en réseaux autonomes,

1 effectivement. Donc, huit cent... Excusez! Ça
2 risque d'arriver souvent aujourd'hui. Donc, en
3 kilowatts. Donc, huit cent quelques kilowatts. Dans
4 nos bilans de puissance qu'on a présentés, c'est
5 intégré. Donc, le client a adhéré pour deux ans
6 donc à l'option. Puis dans l'autre option qui est
7 avec préavis, on n'a pas d'adhérent pour le moment.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Alors, voilà, c'est la réponse à l'engagement
10 numéro 1, Madame la Présidente. Ça complète mes
11 questions d'intendance. Je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Fraser. Maître Cadrin, donc pour
14 AHQ/ARQ, poursuite du contre-interrogatoire des
15 membres du panel numéro 2 d'Hydro-Québec. Maître
16 Cadrin, vous aviez annoncé deux heures de contre-
17 interrogatoire. Je vous invite, comme je le
18 mentionnais au début de l'audience, à réduire ce
19 temps afin de mettre l'accent sur les informations
20 essentielles, additionnelles dont la Régie a besoin
21 pour rendre sa décision. C'est bon.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Absolument. Je confirme.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

2 Je vois tout de suite que c'est entrée en mode
3 veille dans trois minutes. Alors, il faut bouger
4 pour que le projecteur ne nous lâche pas. Comme une
5 petite lumière qui scintille en plus. Alors,
6 bonjour. Steve Cadrin pour l'Association des
7 hôteliers du Québec et Association des
8 restaurateurs du Québec. Bonjour à la Régie.
9 Bonjour à nos panellistes. Et je comprends que ça
10 s'en vient. Pendant ce temps peut-être, il y a deux
11 documents qui ont été distribués déjà dans la salle
12 que vous avez aussi devant vous qui serviront à des
13 questions tout à l'heure. C'est déjà rendu sur vos
14 bureaux respectifs, je pense.

15 Également, je pense que les témoins du
16 Distributeur en ont déjà pris connaissance
17 également. Et mes premiers documents qui seront
18 utilisés, c'est notamment la présentation qui ne
19 veut pas ouvrir pour l'instant. Celle de ce matin.
20 Ce n'est pas très grave. On peut fonctionner avec
21 le document compte tenu que, déjà, je veux couper
22 dans le temps. Je vais essayer de commencer par ça.
23 Laisse faire le PowerPoint!

24 Q. **[137]** Si vous prenez la présentation papier de ce
25 matin. Je pense que c'est B-83, si je ne me trompe

1 pas, la cote Régie. Et je vous amène tout de suite
2 à la page, qui est la page 2 du document « Faits
3 saillants depuis le dépôt du Plan ». Et vous avez
4 déjà, à l'hiver deux mille treize-deux mille
5 quatorze (2013-2014). Dans les premières lignes,
6 vous avez mentionné donc « a entraîné un volume
7 important d'achats d'énergie », au premier tiret.
8 Ça va? Alors, la question, première question : Quel
9 est le total en gigawattheures sur l'hiver, volume
10 important d'achats d'énergie?

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. Six térawattheures (6 Twh); ça fait six mille
13 gigawattheures (6000 GWh). C'est ça la question.

14 Q. **[138]** D'accord. Ensuite, le total en dollars sur
15 l'hiver? Excusez-moi! On me souffle à l'oreille
16 « achats ». « A entraîné un volume important
17 d'achats d'énergie ». Quel est le total en
18 gigawattheures sur l'hiver?

19 R. L'information qui est là, elle était destinée à
20 montrer dans le fond l'importance de l'hiver qu'on
21 a vécu et l'impact que ça a sur le bilan en
22 puissance et la gestion des approvisionnements.
23 Évidemment, ça ne se voulait pas un rendre compte
24 de l'activité du Distributeur pour l'année deux
25 mille treize (2013) et encore moins pour celle de

1 deux mille quatorze (2014). Donc, c'est des
2 questions qui vont être... ces montants-là vont
3 être abordés dans la tarification, comme à chaque
4 année.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Je comprends que le témoin vient de faire
7 l'objection que l'avocat va faire. Vous êtes
8 debout.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Je comprends que le témoin a donné une réponse.
11 Non, j'allais compléter sur le fait qu'il y avait
12 quand même, il y avait quand même aussi
13 effectivement une reddition de compte dans le cadre
14 des suivis sur les achats de court terme, entre
15 autres, parce que j'imagine qu'il y en a un paquet
16 qui sont entrés là-dedans. Et je crois que... Et je
17 vais terminer en m'objectant, effectivement, parce
18 que là on tombe dans une question qui déborde.
19 Évidemment, il y a toujours un juste équilibre
20 entre les présentations du Distributeur qui donne
21 un niveau d'information un petit peu plus élevé,
22 parfois qui fait un suivi sur certains événements.
23 Mais, par ailleurs, si on tombe dans le détail de
24 l'hiver 2013-2014, je m'objecterais parce que là on
25 tombe effectivement dans des questions qui vont

1 être traitées de manière détaillée dans les
2 dossiers tarifaires et qui font l'objet de suivis
3 réglementaires spécifiques.

4 (13 h 12)

5 Me STEVE CADRIN :

6 Écoutez, je n'en ferai pas un cas de principe comme
7 on en reparlera peut-être dans un autre dossier,
8 sur la tarification, possiblement, mais par contre,
9 ici, évidemment, on a des recommandations qui
10 touchent ces aspects-là alors, évidemment, c'est un
11 exemple très précis et c'est l'exemple qui a été,
12 d'ailleurs, discuté par le témoin et sa
13 justification pour nous expliquer les
14 approvisionnements actuels.

15 Dans le dossier actuel, on nous parle de
16 l'hiver passé puis on nous l'explique comme étant
17 un hiver particulier, qu'on a tous connu, donc on
18 le sait. Je comprends que c'est la justification
19 pour la présentation qu'on fait, c'est un peu
20 particulier de ne pas avoir de précisions sur ce
21 chiffre-là. Le but n'est pas de refaire la
22 prévision mais de démontrer que ce qu'on dit peut
23 avoir un certain sens, notamment lorsqu'on voit un
24 hiver comme celui-là.

25 Alors c'était ça le but de l'exercice et

1 c'est l'exemple le plus récent qu'on a, et c'est la
2 preuve déposée par le Distributeur dans ce dossier-
3 ci. Ceci dit, si on n'en parle pas maintenant, on
4 prendra pour acquis que ce qu'on a dit est correct
5 puis on fonctionnera avec ça.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est beau. Bien, écoutez, je pense que...

8 Me STEVE CADRIN :

9 Donc?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc?

12 Me STEVE CADRIN :

13 Non mais je la veux, l'information, ne pensez pas
14 que...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Moi, je pensais que vous étiez satisfait, là.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Non, non, je ne suis pas satisfait du tout...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bien, écoutez, je pense que le...

21 Me STEVE CADRIN :

22 ... puis je comprends la réponse puis j'accepte
23 qu'on dise ça mais je maintiens que c'est une
24 information pertinente pour nous pour ce dossier-ci
25 pour vous montrer, pour vous illustrer le propos.

1 Et ce n'est pas une information qui est
2 nécessairement dans le micro détail, là, je ne suis
3 pas dans le même niveau de détail, je demande, en
4 gigawattheures, sur l'hiver, quels sont les achats
5 d'énergie; on n'est pas dans le détail, là, on est
6 dans le gros.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Écoutez, je pense que, par générosité, le
9 Distributeur peut peut-être fournir l'information
10 mais j'ai un peu de difficulté à voir comment vous
11 allez pouvoir faire du chemin sur une information
12 aussi précise pour un hiver dans le cadre du Plan.
13 Mais si vous avez l'information, vous pouvez la
14 transmettre, là, mais c'est certain qu'on va
15 examiner ça en détail dans le cadre de la prochaine
16 tarifaire du Distributeur.

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Je peux peut-être, pour fins de simplification,
19 dire, sans rentrer dans les détails mais pour
20 l'hiver, on peut dire que l'essentiel a été fait
21 par des achats à court terme pour cette période-là.
22 Donc je n'ai pas les chiffres précis sous les yeux
23 mais on peut considérer que l'essentiel, ce sont
24 des achats.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Mais je ne suis pas sûr que ça répond à la question
3 mais ceci dit, ce n'est pas ça, ce n'est pas ce que
4 je demandais. Je comprends mais on offre au témoin
5 de répondre puis il ne répond pas à la question...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Oui, je le sais bien, c'est parce qu'on peut... ce
8 qu'il faut savoir, c'est que c'est l'hiver 2013-
9 2014, deux mille quatorze (2014), ça fait partie
10 des achats de court terme, qui vont faire l'objet
11 d'un suivi, l'année n'est pas encore finie. Donc
12 c'est certain, lorsqu'on parle de, si les suivis
13 vont être faits dans les autres dossiers, je ne
14 peux pas croire que vous ne pouvez pas faire vos
15 démonstrations avec tout l'historique qu'on a, on a
16 une dizaine de dossiers tarifaires, là, donc... et
17 je comprends, on n'a pas la réponse présentement,
18 et il faudra faire la recherche pour obtenir la
19 réponse pour savoir combien on a fait d'achats de
20 court terme en deux mille quatorze (2014), je ne
21 sais même pas si le trimestre est terminé pour les
22 fins comptables, là.

23 Donc moi, je vous... je réitère mon
24 objection, Madame la Présidente, je pense que, je
25 pense que malgré toute la générosité dont peut

1 faire preuve le Distributeur, c'est nous demander
2 d'aller un peu loin compte tenu, là, de l'état du
3 dossier puis de l'avancement du dossier.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je permettais la réponse dans la mesure où il était
6 possible de répondre, de donner l'information, on a
7 l'information qu'il est possible d'avoir à ce
8 moment-ci.

9 Me STEVE CADRIN :

10 C'est ce que j'en comprends des commentaires de
11 maître Fraser. Donc, passons donc à un autre sujet.

12 Q. **[139]** Page 6, toujours du même document de
13 présentation, qui ne veut toujours pas être à
14 l'écran. Vous nous parlez, à la page 6, « Lancement
15 d'un appel d'offres de court terme » alors, et on y
16 discute les puissances additionnelles requises dans
17 le petit tableau que nous trouvons en bas de page.
18 Ça va?

19 J'essaie de concilier ce petit tableau avec
20 un autre document déposé hier, ceci dit, B-0082,
21 qui était « Prévision de la demande - Ajustements
22 de mai 2014 ». Peut-être m'expliquer avec les deux
23 tableaux, vous avez les deux tableaux dans un
24 document comme dans l'autre en même temps, peut-
25 être m'expliquer parce que je n'arrive pas à

1 concilier les chiffres que je vois dans votre
2 tableau avec la présentation d'hier au niveau des
3 besoins de puissance.

4 Et je vous amène à, quand je vous parle de
5 B-0082, la page dans le fond où l'information est
6 contenue, où est le tableau, on a les ajustements
7 de besoins de puissance à la pointe, alors six cent
8 vingt-quatre (624), cinq cent vingt-neuf (529),
9 quatre cent cinquante et un (451), pour deux mille
10 quatorze (2014), deux mille quinze (2015), deux
11 mille seize (2016), notamment. Et j'essaie de faire
12 le même exercice, je ne les retrouve pas, ces
13 chiffres-là, dans le tableau d'aujourd'hui, de B-
14 0083.

15 M. STÉPHANE DUFRESNE :

16 R. Bien, en fait, c'est normal parce que, donc le
17 tableau qu'on a mis à jour ici, la ligne
18 « Puissance additionnelle requise - mai 2014 »,
19 donc ça tient compte d'un ensemble d'éléments, donc
20 la mise à jour de la prévision de la demande, les
21 aléas, la modification de certains parcs qui ont
22 été déplacés, reportés, donc ça tient compte un peu
23 de tout ça.

24 Donc c'est l'ensemble de ces facteurs-là
25 qui fait, qui montre la ligne que vous voyez, là,

1 « Mai 2014 », donc ce n'est pas A + B,
2 effectivement, vous ne tomberez pas sur ce chiffre-
3 là.

4 (13 h 19)

5 Q. **[140]** Alors il y a plus que ce qu'on voit dans B-
6 0082, dans le fond, si je peux résumer.

7 R. Bien, en fait, comme je l'ai mentionné, quand on a
8 une prévision long terme qui est mise à jour, on
9 fait la mise à jour de nos analyses de... des
10 analyses de fiabilité aussi. Donc, dans ce cadre-
11 là, il y a aussi les aléas qui ont été révisés. Les
12 aléas, je pense que monsieur Côté ou Idoudi en ont
13 parlé hier, ou ce matin. Donc il y avait aussi
14 l'introduction des données climatiques, là, il ne
15 faut pas que je me trompe, 12, 13, qui avaient un
16 impact de cent trente (130) mégawatts, de mémoire.
17 Donc, ça c'est pris en compte dans cette
18 planification-là. Mais c'est aussi les aléas. Donc,
19 l'aléa climatique, l'aléa de la demande, a été
20 aussi révisée. Donc, ça fait partie de cette
21 planification-là, la ligne mai deux mille quatorze
22 (2014).

23 Donc, c'est normal que vous ne puissiez pas
24 retrouver l'ancien chiffre et, donc, de puissance
25 additionnelle requise du plan, et la variation de

1 la demande qui vous a été présentée hier, et par
2 ailleurs, il y a un autre élément important. C'est
3 que l'horizon de prévision qu'on avait dans le
4 cadre du plan, on était en novembre deux mille
5 treize (2013), évidemment, là il y a un glissement
6 au niveau de l'horizon de planification, ça fait
7 que les aléas bougent, là.

8 Je vais donner un exemple. L'année 14, 15,
9 si dans notre planification du plan c'était
10 l'année, ce qu'on appelle, nous, la deuxième année
11 de planification, bien, cette année c'est l'année
12 0. Donc, l'aléa, l'horizon temporel de la
13 planification est réduit, donc l'aléa est plus
14 petit aussi. Donc, c'est pratiquement impossible de
15 concilier ces chiffres-là, de découper la demande,
16 les aléas, la combinaison. C'est la combinaison,
17 c'est... T'sais, on dit souvent, c'est la
18 combinaison de l'offre et la demande, là, c'est...
19 Donc, c'est le résultat ici que vous voyez.

20 Q. **[141]** Merci. Maintenant je vous amène dans un autre
21 document, en fait, document que j'ai fourni tout à
22 l'heure. Ce document, c'est un extrait du dossier
23 3675-2014, la pièce B-0026, et c'est les pages 1 et
24 2, donc c'est la réplique, si je ne m'abuse, qui
25 avait été déposée dans ce dossier-là, par Hydro-

1 Québec. C'est le document, donc, que vous avez
2 devant vous. Peut-être le faire... Réplique aux
3 observations, me souffle-t-on à l'oreille,
4 observations que nous avons présentées dans ce
5 dossier-là. L'AHQ/ARQ. Alors, peut-être faire coter
6 le document à ce stade-ci. Je m'excuse, je n'ai pas
7 suivi les cotes UMQ, où on en est rendu.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ce n'est pas la cote UMQ, là. AHQ/ARQ.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Excusez-moi pour L'UMQ. AHQ/ARQ. Désolé. Après neuf
12 ans de dire la même cote, là...

13 LA GREFFIÈRE :

14 Ce sera la cote 19 pour le courrier, la lettre, et
15 la cote 20 pour le suivant.

16

17 AHQ/ARQ-19 : Lettre datée du 25 avril 2014

18

19 AHQ/ARQ-20 : Document « Réponses à la demande de
20 renseignements no.1 de l'UMQ »

21

22 Me STEVE CADRIN :

23 Je comprends que mon collègue, maître Fraser, ne
24 dit plus OC maintenant, ça fait assez longtemps.

25 Alors donc, allons-y.

1 Q. **[142]** Pages 1 et 2. En fait, ce que je vous
2 mentionne, c'est surtout à la page 2, et le
3 paragraphe qui commence par :

4 Par ailleurs, et contrairement à ce
5 qu'avance l'AHQ/ARQ...

6 Donc, c'est le troisième paragraphe de cette page
7 2. Alors :

8 Le cas échéant, le Distributeur
9 poursuivra des discussions avec TCE
10 afin de convenir des modalités
11 permettant de rendre modulables les
12 livraisons de la centrale.

13 Alors, j'essaie de revoir avec vous un peu les
14 modalités de TCE. Je pense que c'est un sujet qui
15 s'est ramené sur la table, si je peux dire ça de
16 cette façon-là, au niveau du plan
17 d'approvisionnement. Où en sont donc les
18 discussions avec TCE à ce stade-ci à propos de la
19 possibilité de redémarrer la centrale en période
20 d'hiver?

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Bien, évidemment, ce qu'on... Je ne referai pas
23 tout l'historique du dossier de TCE. Ce qu'on dit,
24 dans le fond, c'est que malgré la suspension de la
25 centrale de TCE pour un dossier qui a été approuvé

1 par la Régie, si on en arrivait à trouver des
2 modalités pour que la centrale de TCE puisse
3 contribuer pendant la période d'hiver, donc puisse
4 contribuer à la pointe, ce sera fait. Et les
5 discussions, on en fera état le jour où on a une
6 entente, on aura une entente, et un dossier qui est
7 ferme, avec tous les tenants et aboutissants. Pour
8 l'instant, oui, c'est un scénario qui est regardé.
9 Par contre, je ne peux pas vous dire si on va
10 arriver avec une entente là-dessus dans trois
11 semaines, dans trois mois ou dans trois ans. Mais
12 c'est que c'est un élément qui est important, et on
13 pense que c'est un... c'est une centrale qui
14 pourrait contribuer aux besoins de puissance, et
15 qui pourrait être utilisée à la pointe.

16 Par contre ça nécessite, comme on l'a déjà
17 dit dans plusieurs dossiers ici, c'est un dossier
18 qui nécessite une entente avec TCE, et qui
19 nécessite un approvisionnement énergétique pour
20 pouvoir partir la centrale, selon des modalités et
21 des critères à définir.

22 Q. **[143]** Donc, à ma question où en sont les
23 discussions avec TCE, est-ce qu'il y en a des
24 discussions avec TCE, à l'heure actuelle, qui sont
25 en cours?

1 R. Oui. Le sujet a été abordé avec TCE, effectivement.
2 Mais je ne peux pas aller plus loin que ça.

3 Q. **[144]** Parfait. Vous êtes en mesure de nous
4 expliquer, peut-être, je vous pose la question sur
5 le contenu ou le sujet des discussions, ou le type
6 de produit qui est envisagé pour une production
7 tout l'hiver, ou modulable à chaque jour? Quel
8 genre de besoin vous envisagez que TCE pourrait
9 remplir?

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Le témoin vient de dire qu'il ne pouvait pas aller
12 plus loin, évidemment, pour des raisons
13 commerciales, donc on sait que c'est un sujet qui a
14 été examiné dans le dernier plan, on sait que c'est
15 une possibilité, le Distributeur a dit en preuve
16 que si c'était nécessaire il allait pouvoir aller
17 de l'avant. Monsieur Zayat vient de dire que ça
18 avait été abordé, mais évidemment, vous comprendrez
19 que pour des raisons commerciales, on ne va pas
20 commencer à discuter de nos hypothèses de
21 négociations et de ce qu'on envisage comme
22 utilisation, dans la mesure où ça peut mettre en
23 péril ces discussions-là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Cadrin, je vous rappelle le paragraphe 48 de

1 notre décision procédurale, où on a précisé que, de
2 façon exceptionnelle, considérant le dossier qui
3 était à ce moment-là à l'étude à la Régie en ce qui
4 a trait à TCE que, dans le cadre du présent plan,
5 on n'aborderait pas cet enjeu-là.

6 Me STEVE CADRIN :

7 J'avais compris de vos remarques d'hier que nous en
8 parlions, là. Mais je ne veux pas aller plus loin.
9 J'avais compris qu'on rouvrirait cette question-là
10 parce qu'il y a des impacts potentiels dans notre
11 Plan d'approvisionnement, mais j'ai mal compris
12 peut-être, là, puis je refermerai le sujet si vous
13 me dites que je ne peux pas poser de questions sur
14 TCE tout court.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, on sait qu'il y a des discussions puis, le
17 cas échéant, le Distributeur va devoir revenir à la
18 Régie pour modifier ses ententes avec TCE.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Alors je vais me rendre à votre décision,
21 effectivement, je la respecte. Alors je vais poser
22 aucune question sur TCE.

23 Q. **[145]** Fiabilité en puissance, taux de réserve,
24 électricité patrimoniale. Je vous amène maintenant
25 dans un autre document, B-0021. C'est la demande de

1 renseignements numéro 1 de la Régie HQD-3, Document
2 1 pour la cote Hydro. HQD-3, Document 1. Je suis
3 aux pages 42 et 43 à la réponse 10.1.

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. C'est document 1.1 vous avez dit?

6 Q. **[146]** Bien, en fait, le document est coté lui-même
7 Document 1, mais je pense que dans le registre de
8 la Régie il est 1.01 ou quelque chose comme ça, là.
9 La DDR 1. Peut-être la trouver plus facilement avec
10 son nom qu'avec son numéro pour l'instant. Sur le
11 site de la Régie vous la voyez cotée comment,
12 Madame la Présidente?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 B-0021.

15 Me STEVE CADRIN :

16 B-0021 oui, ça va. Mais pour le HQD-3, Document?

17 Me ÉRIC FRASER :

18 On va y arriver à cinq.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Oui, on va en venir à bout. Ça j'enlève ça de mon
21 temps.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 C'est ce que j'allais vous dire, Maître Cadrin. On
24 ne calculera pas ces petits...

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Ça ne va vraiment pas bien mon affaire
3 technologique aujourd'hui, moi. Pas de Power Point,
4 pas de documents.

5 Q. **[147]** Ça va, vous êtes rendus à la réponse, dans le
6 fond, à la demande 10.1. La Régie demande le dépôt
7 de l'étude établissant la réserve requise associée
8 à l'électricité patrimoniale. Donc, si une mise à
9 jour d'une telle étude n'a pas été effectuée, la
10 Régie demande le dépôt dans un niveau de détail
11 comparable à celui contenu dans l'étude de la
12 référence. Et la référence c'est le dossier
13 R-3550-2004, HQD-7, Document 1.28. Si je ne
14 m'abuse, un document de près de soixante-six (66)
15 pages. On y mentionne :

16 [...] les paramètres, hypothèses,
17 méthodologies, résultats, etc.
18 utilisés pour confirmer le niveau de
19 la réserve de planification associée à
20 l'électricité patrimoniale.

21 Je résume peut-être la réponse, mais le premier
22 paragraphe de la réponse que vous donnez, on
23 mentionne ne change rien au besoin de fournir une
24 étude au niveau, avec un niveau de détail, le
25 niveau de détail demandé. En fait, ce que vous

1 mentionnez comme réponse, disons ce n'est pas une
2 étude comme telle. Puis la question que je me
3 pose : Est-ce qu'il y a une réponse ou une étude en
4 quelque part qu'on peut trouver le même niveau de
5 détail que ce qui avait été offert dans le dossier
6 3550-2004? Je présume que non, là, parce que la
7 réponse le mentionnerait.

8 M. STÉPHANE DUFRESNE :

9 R. Peut-être juste préciser que dans le dossier 3550-
10 2004, on n'a pas déposé d'étude. Ce qu'on avait
11 présenté, de mémoire, là, puis je vais y aller de
12 mémoire, c'était l'étude du NPCC.

13 Donc, à ce moment-là il faut se rappeler
14 qu'on n'avait pas... Donc, c'est en deux mille
15 quatre (2004), hein, on a déposé le plan en deux
16 mille quatre (2004), 3550. On n'a pas déposé
17 d'étude, on a fait référence à l'étude de quatre-
18 vingt-dix-sept (97) du NPCC. Effectivement qui a
19 soixante (60) quelques pages. C'est une revue
20 triennale qui a été déposée à ce moment-là et on
21 s'était servi, on s'était servi du taux, du taux de
22 réserve de cette étude-là pour, de façon
23 préliminaire, avoir un taux de réserve sur nos
24 bilans en puissance.

25 Et c'est après ça, la réponse qu'on l'a

1 dit, la DDR-1, à 10.1. Ce qu'on a dit qu'on a
2 poursuivi des travaux et on a entamé des analyses
3 avec le Producteur pour maintenant raffiner cette
4 étude-là. En fait, je reprends ça. Non pas pour
5 raffiner l'étude, mais ré-évaluer la réserve
6 requise aux fins du patrimonial.

7 Je le répète, l'étude de quatre-vingt-dix-
8 sept (97) c'est une étude qui a été déposée par
9 Hydro-Québec au NPCC pour l'ensemble des ressources
10 du Québec et non pas pour le patrimonial de façon
11 spécifique.

12 Q. **[148]** Je comprends puis je pense que la question de
13 la Régie, puis elle nous intéressait aussi. Ceci
14 dit, on en a déjà même déjà parlé de cette question
15 de taux de réserve-là dans le passé, dans une autre
16 appellation peut-être.

17 Mais ceci étant dit, donc je ne vois pas le
18 niveau de détail comparable à celui de cette
19 fameuse pièce dont on parle ici et à laquelle la
20 Régie faisant elle-même spécifiquement référence.
21 Et là, vous me dites : « Bon, on a refait les
22 calculs et tout ça. » Vous me donnez un peu le
23 résultat des calculs, mais pas l'étude elle-même ou
24 l'analyse ou le détail de cette analyse-là et de
25 ses intrants qui nous permet d'avoir un niveau de

1 détail pour en apprécier ce que vous avez mis comme
2 intrants à l'intérieur. Là on n'a pas d'intrants du
3 tout ou on a un survol.

4 (13 h 31)

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Je vais peut-être vous ramener au sens de ce que
7 vous chercher, je pense. Puis, effectivement, c'est
8 une question qui a déjà été abordée dans d'autres
9 plans par l'UMQ, de mémoire, et peut-être même la
10 FCEI. La réserve qui est associée au patrimonial.

11 Et là quand on parle du trois mille cent
12 mégawatts (3100 MW), effectivement le parc du
13 producteur a évolué depuis quatre-vingt-dix-sept
14 ('97), depuis deux mille cinq (2005). Ils ont
15 été... il y a des centrales qui ont été ajoutées,
16 il y a des centrales qui ont été retirées de ce...
17 de ce parc-là. Et c'est l'ensemble du parc qui est
18 là pour assurer la fiabilité des approvisionnements
19 du patrimonial.

20 Maintenant quand on regarde l'exercice pour
21 le NPCC, évidemment on garde la zone de contrôle du
22 Québec, donc on regarde l'ensemble des centrales
23 qui sont sur le... sur le territoire pour assurer
24 la fiabilité de la zone de contrôle. Quand on
25 regarde le patrimonial, bien le patrimonial, d'une

1 certaine façon, peu importe le parc du producteur,
2 le taux de réserve qui est associé à l'électricité
3 patrimoniale est trois mille cent mégawatts (3100
4 MW). C'est ce qui a été entendu, c'est ce qui est
5 inclus dans le... depuis deux mille cinq (2005),
6 dans l'entente de deux mille cinq (2005). Et c'est
7 ce qui est fixé dans le temps, peu importe la...
8 les variations dans le parc du producteur.

9 Maintenant ce que le producteur doit faire,
10 c'est de nous assurer que dans le fond il a les
11 ressources suffisantes pour... pour respecter ses
12 engagements, exercice qu'il fait de façon annuelle
13 et qu'il dépose auprès de la Régie aussi. Qui est
14 déposé à travers nos attest... les attes... les
15 attestations de fiabilité auprès de la Régie. Mais
16 pour les fins du patrimonial, la réserve requise
17 aux fins de la fourniture de l'électricité
18 patrimoniale est trois mille cent mégawatts (3100
19 MG).

20 Q. **[149]** D'accord. Pour continuer sur cette question
21 de taux de réserve d'électricité patrimoniale
22 versus post-patrimoniale, si je peux vous amener au
23 rapport d'expertise de monsieur Raymond qui en
24 avait effectivement parler jadis, il y a trois ans.
25 Et j'irais à la page 78, c'est la cote 11 de AHQ/

1 ARQ, tableau 5.

2 Vous allez voir dans ce tableau les taux de
3 réserve d'électricité patrimoniale où on mentionne
4 par exemple neuf point zéro trois (9,03 %), réserve
5 requise patrimoniale. Je m'excuse. Alors neuf
6 virgule zéro trois pour cent (9,03 %). Et lorsqu'on
7 parle du non patrimoniale, entre quinze virgule
8 vingt-quatre pour cent (15,24 %) et vingt-trois
9 virgule trente-huit pour cent (23,38 %).

10 Comment pouvez-vous m'expliquer la grande
11 différence entre les deux types de réserve? Entre
12 la réserve patrimoniale et la réserve non
13 patrimoniale. Si vous pouvez chiffrer l'exemple, ça
14 me permettrait peut-être d'illustrer mieux le
15 propos, mais je vous laisse répondre.

16 M. STÉPHANE DUFRESNE :

17 R. En fait, je suis un peu surpris de votre question.
18 Ça me paraît assez évident. L'exercice qu'on fait
19 quand on... on analyse la fiabilité c'est un
20 exercice stochastique. Ici le tableau que vous avez
21 préparé c'est un peu une vision un peu déterministe
22 de la chose. Évidemment la réserve patrimoniale est
23 fixée à trois mille cent (3100), monsieur Zayat l'a
24 mentionné. Donc si je prends trois mille cent
25 (3100) sur trente-quatre mille trois cent quarante-

1 deux (34 343), effectivement c'est neuf zéro trois
2 pour cent (9,03 %). Ça c'est clair, là-dessus on
3 s'entend tous.

4 Mais ce qu'on fait quand on fait
5 l'exercice, le patrimonial il fait partie de
6 l'ensemble. On n'a pas un sous-ensemble
7 patrimonial, puis après ça on rajoute les... on
8 rajoute nos ressources à ça. Donc les ressources du
9 Distributeur, l'éolien, la biomasse, l'électricité
10 interruptible, que ce soit le programme de l'option
11 interruptible, mais aussi le contrat avec Alouette,
12 le décret. Et on introduit les profils de la
13 charge, donc nos besoins réguliers, nos besoins
14 réguliers du Distributeur, la puissance. Donc le
15 niveau de trente-huit mille mégawatts (38 000 MW),
16 là, jusqu'à l'horizon... on fait ça jusqu'à
17 l'horizon de cinq ans.

18 Donc, on ne peut pas séparer comme ça les
19 petits pains, comme dit l'expression, qu'est-ce qui
20 est la réserve associée au post-patrimonial, puis
21 au patrimonial. C'est sûr que oui, trois mille cent
22 (3100) c'est réserve patrimoniale. Mais une fois
23 qu'on met tout ça ensemble, là, je ne peux pas
24 distinguer qu'est-ce qui est réserve pour les
25 besoins post-patrimoniaux, comme vous le faites, de

1 ce qui est patrimonial. Donc je ne peux pas... oui,
2 il y a des réserves déterministes, on le sait, on
3 en a parlé dans le cadre du Plan. Dix pour cent
4 (10 %) sur la biomasse. X pour cent sur les
5 programmes de petites centrales hydroélectriques.
6 Mais ça c'est les seuls que je peux isoler.

7 Mais lorsque je mets tout ça ensemble, là,
8 l'offre et la demande, je ne peux pas identifier
9 d'un côté qu'est-ce qui est... en fait, je peux
10 identifier trois mille cent (3100), mais à la marge
11 de ça je ne peux pas dire ces besoins-là, cette
12 réserve requise additionnelle-là c'est
13 exclusivement aux besoins post-patrimoniaux. C'est
14 presque impossible.

15 Q. **[150]** Je transfère maintenant au document DDR-B-
16 0028, HQD-3, Document 3. Notre demande de
17 renseignements, aux pages 28 et 29, réponse 11.2,
18 au tableau 11.2 « Appels au public » au cours des
19 quatre derniers hivers. Ça va? O.K. Alors comment
20 le Distributeur estime-t-il l'impact de trois cents
21 (300 MW) et quatre cents mégawatts (400 MW)
22 apparaissant au tableau? Quelle est la
23 méthodologie?

24 (13 h 36)

25

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je ne pourrais pas vous donner la méthodologie
3 précise mais je crois que ça tient essentiellement
4 à du sondage, donc on retourne vers la clientèle et
5 on essaie de voir, on pose la, à travers des
6 sondages, la question est posée sur le comportement
7 des gens. Et c'est aussi corroboré, d'une certaine
8 façon, à travers les prévisions du réseau, là, on
9 regarde la cassure qu'il y a eu. Donc c'est estimé
10 des deux côtés mais je n'ai pas la méthodologie
11 précise pour l'estimation des résultats de l'appel
12 au public. Ce qui est montré, c'est le résultat.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Q. **[151]** Donc c'est, je comprends, vous avez d'abord
15 au sondage auprès des clients, vous mentionnez,
16 puis après ça, une cassure auprès, dans le service
17 de prévision?

18 R. Bon, deux choses, d'un côté, sondage auprès du
19 client.

20 Q. **[152]** Oui.

21 R. Et deuxièmement, comportement du réseau, donc
22 comportement de la demande, je devrais dire, en
23 temps réel. C'est corroboré de cette façon-là.

24 Q. **[153]** D'accord.

25 R. Et ce qui...

1 Q. **[154]** Oui, excusez-moi?

2 R. Ce qui compte pour moi, c'est le résultat, on n'est
3 pas dans une, dans le fond, les spécialistes ont
4 fait l'analyse de l'appel au public puis, pour moi,
5 le résultat, il est mentionné là.

6 Q. **[155]** Non, je comprends, mais ce qu'on essaie de
7 voir, c'est comment on est arrivé à trois cents
8 (300) dans un cas, quatre cents (400) dans l'autre
9 puis éventuellement dans d'autres chiffres, là.
10 Alors dans la méthodologie, parfois, on peut
11 comprendre un changement de méthodologie ou des
12 modifications qui nous amènent à avoir une réponse
13 plus précise que peut-être par le passé, je ne sais
14 pas?

15 M. STÉPHANE DUFRESNE :

16 R. Peut-être un petit complément à la réponse de
17 monsieur Zayat, c'est que l'évaluation de l'impact,
18 ce que vous faites dans votre tableau, ce qu'on a
19 présenté ici, le quatre cents (400), quatre cents
20 (400), trois cents mégawatts (300 MW), ce qu'on
21 parle ici, là, ce n'est pas ça, c'est qu'on veut
22 suivre l'évolution. Nous, par nos sondages, par
23 nos, a posteriori, ce qu'on veut voir, c'est
24 comment est-ce que les gens perçoivent ça dans le
25 marché, la notoriété de l'appel au public.

1 Ce n'est pas d'évaluer l'impact en
2 mégawatts, c'est de suivre, un, est-ce que les gens
3 ont entendu parler de nous, de quelle façon, quel
4 type de clientèle. C'est ça qu'on fait, la réponse,
5 c'était ça, ici. Mais l'estimation de l'impact, la
6 quantification des mégawatts, ça, c'est autre
7 chose, c'est le Transporteur qui réalise ces
8 évaluations-là.

9 Q. **[156]** Donc les chiffres de trois cents (300) et
10 quatre cents (400) viennent du Transporteur, si je
11 comprends la réponse?

12 R. Oui.

13 Q. **[157]** O.K. Et vous n'avez pas, vous n'avez pas
14 d'idée comment lui l'a fait?

15 R. C'est leur évaluation à eux.

16 Q. **[158]** O.K. J'ai également déposé un autre document,
17 qui provient d'un autre dossier, 3748-2010, le
18 document HQ-ARQ-20, selon la cotation ici mais à
19 l'époque portait la cotation B-0040, HQD-4,
20 Document 9; c'est à la page 8, réponse 4.2 à
21 l'époque, c'est un tableau qui ressemble à celui
22 qu'on a actuellement, là, mais qui va dans d'autres
23 années. Vous avez la pièce devant vous, ça va?

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. Oui.

1 Q. **[159]** Alors je vais vous reposer un peu la même
2 question : est-ce que c'est un calcul qui a été
3 fait, peut-être pour reprendre la question là où
4 elle était, par le Transporteur, et vous n'avez pas
5 vraiment idée comment il a fait ça, il vous a donné
6 le chiffre, tout simplement, est-ce exact?

7 M. STÉPHANE DUFRESNE :

8 R. C'est le Transporteur, effectivement.

9 Q. **[160]** Et vous ne pouvez pas nous donner
10 d'information sur le calcul à cette époque-là non
11 plus?

12 R. C'est leur méthodologie qui est propre à eux. On a
13 quand même une idée vague mais commencer à
14 l'expliquer ici alors que je ne suis pas
15 spécialiste en semblable matière, je ne
16 m'aventurerai pas sur ce terrain-là.

17 Q. **[161]** Suite aux résultats qui ont changé, on voit à
18 l'époque, là, on a parlé de huit cents (800), six
19 cents (600), dans le tableau 4.2 qu'on voit dans la
20 pièce 20, éventuellement trois cents (300) en deux
21 mille onze (2011) et on a eu ensuite vos trois
22 cents (300) et quatre cents (400) dont on a parlé
23 quelques instants auparavant, est-ce que vous avez
24 questionné, là, ce qui a pu amener un résultat
25 différent auprès du Transporteur qui a fait ce

1 calcul-là pour vous?

2 R. En fait, d'où l'importance d'avoir des sondages,
3 d'où l'importance de suivre nos appels publics, le
4 cas échéant, lorsqu'il y en a, évidemment. Est-ce
5 qu'il y a un effritement, est-ce que les gens
6 sont... pas... est-ce qu'il y a un effritement de
7 l'appel au public, je ne le sais pas, mais c'est
8 pour ça qu'on parle de l'importance d'y aller
9 parcimonieusement.

10 Ce n'est pas un moyen sur lequel on peut
11 compter de façon assidue, répétée et soutenue, je
12 pense que ça, on l'a dit souvent, je pense que ce
13 n'est pas le premier Plan. D'ailleurs, on a eu ces
14 discussions-là en deux mille onze (2011) dans le
15 Plan, je pense que vous vous en souvenez aussi,
16 Maître Cadrin?

17 Q. **[162]** Oui, absolument.

18 R. Donc nous, c'est sûr que ce qu'on veut s'assurer,
19 c'est que lorsqu'on fait un appel au public, il
20 faut le faire de façon judicieuse, parcimonieuse,
21 et que, après ça, on veut savoir de quelle façon
22 les gens ont entendu parler de cet appel au public-
23 là, est-ce que c'est via les médias traditionnels,
24 est-ce que c'est via nos, on a élaboré une
25 stratégie maintenant d'aller rejoindre les clients

1 avec les messages text, est-ce que c'est via les
2 plates-formes web, et c'est quel type de clientèle
3 qui nous a, qui a fait l'action, qui a porté une
4 action particulière à sa consommation pour réduire
5 un peu sa consommation lors de ces appels-là, c'est
6 ça qui nous intéresse.

7 Et est-ce que ça va venir changer nos
8 interventions? Oui. Est-ce que ça peut tenter de,
9 après ça, de bonifier ce gain-là? Potentiellement.
10 C'est là-dessus qu'on travaille. Maintenant, pour
11 ce qui est des évaluations, bien, évidemment, c'est
12 fonction de différents facteurs : est-ce qu'il y a
13 eu deux appels successifs, est-ce qu'il y a eu,
14 dans un hiver, des conditions climatiques
15 différentes d'un autre; il y a un paquet de
16 facteurs puis on ne peut pas commencer à énumérer
17 les facteurs un par un depuis deux mille quatre
18 (2004) ici.

19 (13 h 41)

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Ce qu'il est peut-être important de rappeler aussi,
22 c'est que l'appel au public est lien avec le
23 comportement de la clientèle. Donc, dépendamment
24 des conditions climatiques, de la perception des
25 clients, de la fréquence des appels au public,

1 bien, la réponse, elle peut être différente.

2 Comme vous pouvez le constater, entre deux
3 mille quatre (2004) et deux mille neuf (2009) il y
4 a eu un appel au public. Dans le fond, un en deux
5 mille quatre (2004), un en deux mille neuf (2009).
6 Depuis deux mille dix, deux mille onze (2010-2011),
7 on en voit trois à la pointe, mais même en treize,
8 quatorze (13-14), il y a eu un appel au public,
9 même, en début janvier, qui n'apparaît pas là.
10 Donc, tous ces facteurs font en sorte que le
11 résultat peut être plus ou moins important.

12 Un appel au public qui est annoncé dernière
13 minute peut avoir un impact nettement moindre que
14 quelque chose qui est prévu d'avance. Si ça tombe
15 dans une période où, traditionnellement, la pointe
16 n'est pas là, une fin de semaine ou une période,
17 une journée fériée, bien, on peut s'attendre à ce
18 que la réduction soit moins importante.

19 Ce qui est important, c'est que c'est, dans
20 le fond, un moyen qu'on considère comme étant un
21 moyen de dernier recours, ou un moyen de vraiment
22 utiliser à la toute fin des moyens, et qu'il faut
23 utiliser de façon parcimonieuse.

24 Je peux peut-être faire le parallèle un
25 petit peu avec l'électricité interruptible.

1 L'électricité interruptible est un moyen qui est
2 prévu pour un maximum de cent (100) heures. Mais
3 c'est sûr que si on devait utiliser l'interruptible
4 soixante-dix (70) heures par année à tous les ans,
5 des années successives, bien, on peut s'attendre à
6 ce que notre marché s'effrite un peu. Ou que les
7 gens qui souscrivent à l'électricité interruptible
8 soient moins intéressés à y souscrire, parce que ça
9 devient quelque chose qui est appelé de façon
10 régulière.

11 On pense, c'est un peu la même chose pour
12 la clientèle résidentielle, ou l'ensemble de la
13 clientèle. Si le moyen est utilisé de façon... avec
14 parcimonie - je pense que c'est le mot qui me vient
15 - la clientèle répond. Si on l'utilisait à
16 outrance, bien, on pense qu'on serait... On aurait
17 une réaction moins intéressante.

18 Q. **[163]** Et je comprends que l'ensemble de ces
19 évaluations-là, que vous me mentionnez, sondages et
20 tout ça, est-ce que ça apparaît au dossier, est-ce
21 qu'on a des informations? Parce que vous me parlez
22 de conceptuellement, mais est-ce que vous l'avez
23 fait, cet exercice-là? Parce que je vois les
24 chiffres, là, trois cents (300), quatre cents
25 (400), malgré plusieurs appels d'affilée, si je

1 peux dire ça, contrairement à dans le passé. Là
2 vous me parlez des évaluations que vous pourriez
3 faire, d'un effritement qui pourrait exister, mais
4 je... Est-ce que je l'ai dans la preuve à quelque
5 part?

6 R. Bien, c'est des perceptions ça, ce n'est pas des
7 choses qui se qualifient. On sait qu'on a des
8 réactions. Des fois c'est... Je... Je veux dire, si
9 on prend le public en général, on parle de surplus
10 en énergie, on fait un appel au public, c'est sûr
11 que c'est plus difficile à... Ça devient plus
12 difficile à expliquer. Et là, dans la perception et
13 dans la façon de porter le message, ce qu'on dit
14 c'est que ça devrait être un moyen de dernier
15 recours. C'est un moyen sur lequel on peut compter
16 quand la situation est tendue. Est-ce que c'est un
17 moyen qu'on peut planifier, qu'on peut inscrire à
18 nos bilans, et on peut dire on va compter là-dessus
19 à tous les ans, puis on peut l'appeler, on peut
20 l'exercer six fois par année s'il le faut? Ça
21 serait certainement hasardeux de faire ça.

22 Q. **[164]** Alors je vais passer sur un autre sujet,
23 compte tenu de votre réponse. Je vais aller
24 maintenant à la page 39 à 41 du document HQD-3,
25 document 3, B-0028. Réponse 19.1. Je vais peut-être

1 me permettre d'être relativement pointu dans les
2 questions, là, plutôt que reprendre le préambule de
3 la question, parce que c'est un sujet que vous
4 connaissez déjà, Churchill Falls :

5 ... est sous la responsabilité du
6 Producteur et le Distributeur
7 représente cette centrale conformément
8 à la pratique du Producteur.

9 Alors, vous nous la représentez de façon peut-être
10 distincte ou différente de d'autres centrales, là.
11 Est-ce que le Distributeur a vérifié que la
12 pratique du Producteur est valide en termes
13 d'évaluation et de fiabilité en puissance?

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Donc, pour l'élaboration du plan, on a
16 effectivement fait nos démarches auprès du
17 Producteur pour adresser ce point-là. Et là je
18 confirme qu'effectivement, dans nos analyses de
19 fiabilité, que ce soit Distributeur ou bien celle
20 qu'on dépose auprès du NPCC, la centrale de
21 Churchill Falls est traitée comme étant un contrat.
22 Et cette pratique-là n'est pas nouvelle en la
23 matière.

24 Je pense qu'il y a une réponse qui a été
25 produite en annexe, dans... une réponse ou un

1 élément d'explication sur la possibilité ou la non-
2 possibilité de traiter ça comme une centrale. Donc,
3 je pense que c'était assez clair.

4 Maintenant, est-ce que le Producteur est
5 conforme à ce qui a toujours été déposé au NPCC?

6 Oui. Est-ce que nous, ça nous satisfait? Oui.

7 Q. **[165]** Au niveau de votre fiabilité en puissance,
8 l'évaluation de votre fiabilité en puissance au-
9 delà de celle du NPCC.

10 R. Bon. Le Producteur, lui... Moi je ne suis pas
11 responsable de la gestion des équipements du
12 Producteur. Donc, c'est à lui à gérer ses
13 équipements en fonction de ses propres engagements,
14 un, envers nous, c'est le principal, et ses
15 engagements pour les réseaux voisins.

16 Ce que je sais, par contre, c'est qu'une
17 fois par année, quoi qu'il fasse, il doit me
18 démontrer, à chaque mois de novembre, qu'il a
19 suffisamment de puissance pour respecter le critère
20 de fiabilité du NPCC. Et ça, ça inclut les
21 engagements qu'il a envers nous, les engagements
22 qu'il a avec des tiers. Et ça, ça me suffit. C'est
23 une attestation qui est vue par la haute direction,
24 qui est signée par monsieur Vandal, qui est déposée
25 à la Régie. Donc, est-ce que je suis rassuré? Oui.

1 Est-ce qu'on en fait un suivi rigoureux? Oui. Puis
2 est-ce que j'ai besoin d'en savoir plus? Non.

3 Q. **[166]** C'était ça la question au début. Mais merci
4 d'en venir à cette réponse-là.

5 Donc, réponse 19.2, traitement Churchill
6 Falls comme une centrale, faire augmenter les
7 réserves requises du Producteur et du Distributeur
8 en raison des taux d'indisponibilité des groupes de
9 la centrale.

10 Tel qu'indiqué dans le Plan,
11 l'augmentation de réserves serait
12 compensée par une augmentation de la
13 puissance disponible de la centrale de
14 Churchill Falls non engagée envers des
15 tiers.

16 Je ne suis pas certain de comprendre la réponse qui
17 est donnée, là, ici. Comment peut-on compenser une
18 augmentation de réserves d'une centrale par une
19 augmentation de la puissance disponible? Peut-être
20 vous pouvez me fournir un exemple pour l'illustrer.

21 R. Sans donner de chiffres, là, parce que je ne sais
22 pas si les chiffres sont publics. Churchill Falls,
23 ce qui est considéré, je pense que, en tout cas,
24 NPCC il faudrait vérifier, mais ce qui est
25 considéré dans les études de fiabilité du NPCC et

1 dans les notes c'est la même valeur. O.K. La valeur
2 au contrat.

3 Maintenant, est-ce que ça c'est la
4 puissance installée de Churchill Falls, la
5 centrale? Non. Donc, il y a plusieurs centaines de
6 mégawatts qui vont au-delà de ça. Ces centaines de
7 mégawatts-là, un, c'est des modalités
8 contractuelles entre Hydro-Québec Production et
9 CF(L)Co. Et aussi c'est de la puissance disponible
10 pour le territoire de Terre-Neuve.

11 Donc, s'il fallait prendre tout ça en
12 compte et - on fait l'exercice - re-simuler tout
13 ça, évidemment, la réserve requise pourrait
14 augmenter si on mettait, si on séparait ça en
15 groupe. Mais il y a des engagements aussi. La
16 puissance disponible augmenterait. Donc, la réponse
17 ce qu'elle voulait dire ici, pour peut-être un peu
18 préciser l'élément qu'on a apporté en annexe, c'est
19 que tout ça devient... c'est neutre.

20 Q. **[167]** D'accord. Je vous amène maintenant à la page
21 5, toujours de la demande de renseignements 28. Je
22 m'excuse de revenir en arrière, là. On fait un peu
23 d'exercice, de gymnastique de doigts. Alors à la
24 réponse 1.4. Alors :

25 Les achats de court terme

1 correspondent aux quantités d'énergie
2 requisés après l'utilisation de
3 l'ensemble des approvisionnements
4 patrimoniaux et postpatrimoniaux du
5 Distributeur, et ce, jusqu'à un
6 maximum annuel de 3 térawattheures.
7 Ces achats sont calculés à partir du
8 scénario de demandes déterministes à
9 condition climatique normale.

10 Alors la question : Peut-on présumer que les
11 graphiques 4A-2 et 4A-6 mentionnés, là j'en allais
12 dire mentionnés plus tôt, mais mentionnés dans la
13 preuve. On a peut-être... C'est la B-0008, si vous
14 voulez les consulter. Vous vous souviendrez que
15 c'est l'annexe avec quelques tableaux, là.
16 Plusieurs tableaux. À compter des pages 29 et
17 suivantes de la pièce en question, là, B-0008.
18 Alors les graphiques, ça va pour les graphiques,
19 vous n'avez pas besoin d'y référer pour l'instant.
20 Vous attendez la question.

21 R. C'est dur mais...

22 Q. **[168]** Alors je résume. Peut-on présumer que les
23 graphiques 4A-2 et 4A-6 mentionnés donc dans la
24 pièce B-0008 sont bâtis à partir d'un scénario de
25 demandes déterministes à condition climatique

1 normale?

2 R. Je n'ai pas les graphiques devant les yeux, mais je
3 présume que c'est ceux où on présente les achats
4 additionnels en énergie sur une base mensuelle?

5 Q. **[169]** C'est pour l'année deux mille quatorze
6 (2014). La page exacte c'est la page 30, excusez-
7 moi. HQD-1, Document 2.3 si vous voulez avec...

8 R. Mais je vous confirme que, oui, c'est à conditions
9 climatiques normales.

10 Q. **[170]** En fait, même si les graphiques ne tiennent
11 pas compte des aléas climatiques, est-ce qu'ils
12 tiennent compte de d'autres aléas sur l'offre et la
13 demande?

14 R. Peut-être un peu les aléas où on en tient compte,
15 effectivement, en mode achat d'énergie, en mode
16 planification énergétique, ça ce n'est pas nouveau
17 non plus, on établit la planification sur les
18 prévisions de la demande à conditions climatiques
19 normales.

20 Les aléas, par contre, où on en prend
21 compte c'est dans les évaluations de fiabilité en
22 puissance. Je l'ai mentionné tantôt, ce qu'on prend
23 en compte c'est les aléas sur la demande et l'aléa
24 climatique. Ça c'est pris en compte au niveau de la
25 fiabilité en puissance.

1 Au niveau des graphiques que vous me
2 parlez, que ça soit les bilans en énergie, le
3 graphique qui est une exposition, dans le fond, de
4 la valeur annuelle, on l'exprime sur une base
5 mensuelle. Effectivement, c'est à conditions
6 climatiques normales. Est-ce que les aléas sont
7 pris en compte? Oui, dans la puissance. Dans les
8 bilans de puissance.

9 Q. **[171]** Est-ce qu'il y a un complément de réponse?
10 Non, ça va. O.K. Alors B-0026 maintenant pour la
11 prochaine question, demande de renseignements
12 numéro 2 de la Régie. HQD-3, Document 1.1 à la page
13 41. Et c'est la réponse 27.1. On parle d'historique
14 de production réelle suffisamment long pour ajuster
15 le taux de réserve pour les petites centrales
16 hydrauliques. On vous mentionne, on vous posait la
17 question ici :

18 Veillez indiquer en quelle année
19 l'historique de production réelle des
20 petites centrales hydrauliques devrait
21 être suffisamment long pour ajuster le
22 taux de réserve.

23 Et :

24 Veillez justifier votre réponse.

25 Vous commencez votre réponse en disant :

1 Un historique complet d'au moins cinq
2 ans...

3 Et peut-être la question que je dois vous poser
4 d'entrée de jeu : Qu'est-ce que veut dire un
5 historique complet?

6 R. C'est d'avoir minimalement tous les programmes,
7 toutes les petites centrales hydroélectriques
8 installées. Donc, de mémoire, là, on a encore...
9 Premièrement, on sait que ça a été suspendu. Bon,
10 on ne sait pas trop où il y a des... Ça va peut-
11 être revivre, là, on est un peu là-dedans.

12 (13 h 53)

13 Mais c'est d'avoir ceux qu'on a en service
14 présentement et en développement, de Val-Jalbert,
15 donc je pense qu'on a trois ou quatre projets en
16 service ou en devenir. D'avoir minimalement un
17 historique de cinq ans complet. Pour être en mesure
18 d'apprécier un peu quelle a été la contribution
19 lors des périodes d'hiver. Je vous rappellerai
20 qu'on a soixante-quatre mégawatts (64 MW) au bilan
21 de puissance, donc c'est pas... je vous dirais que
22 c'est pas ça qui nous... qui nous préoccupe le plus
23 dans le bilan de puissance, que ce soit vingt
24 (20 %), trente (30 %) ou quarante pour cent (40 %),
25 là, c'est pas... C'est pas ça qui va nous empêcher

1 de dormir.

2 Q. **[172]** Vous mentionnez un peu plus loin, vous
3 mentionnez que d'attendre d'avoir un historique
4 complet d'au moins cinq ans, vous mentionnez toutes
5 les petites centrales en question, là, vous dites
6 que cette pratique est répandue dans l'industrie.
7 Peut-être juste nous indiquer à quel endroit vous
8 dites que ça se fait dans l'industrie. D'attendre
9 cinq ans d'avoir toutes les petites centrales en
10 service.

11 R. Bien il n'y a pas de... je vous dirais qu'il n'y a
12 pas de... il n'y a pas de pratique écrite. Peut-
13 être préciser la réponse, là, il n'y a pas de
14 pratique écrite qui dit que les petites centrales
15 hydroélectriques doivent être évaluées sur une
16 période de cinq ans de mise en service complète,
17 là. Il ne faut pas nous prendre au mot à ce point-
18 là.

19 Par contre, quand on regarde au niveau des
20 organismes, là, de... je prends la NERC, donc quand
21 on présente les taux d'indisponibilité, il y a un
22 historique assez long qui est pris en compte et je
23 pense que c'est cinq ans. Mais de là à vous dire
24 que les petites centrales hydroélectriques il faut
25 prendre cinq ans, non c'est pas écrit en nulle

1 part. On s'est plutôt inspirés de ce qui se fait au
2 niveau des... ce qu'on appelle les GADS, là. Je ne
3 me souviens pas de l'abréviation exacte, là. C'est
4 G-A-D-S. Je ne pourrais pas le dire à madame la
5 sténographe exactement le... en anglais, mais en
6 fait c'est les taux d'indisponibilité. Donc c'est
7 pas... on ne prend pas une année, le NERC ne prend
8 pas une année, mais prend un historique de plus
9 d'une année.

10 Et c'est un peu là-dessus qu'on a voulu
11 s'inspirer pour refléter la réponse ici, mais nulle
12 part vous allez retrouver une référence disant que
13 les petites centrales doivent être prises sur un
14 historique de cinq ans, là.

15 Q. **[173]** Mais vous donnez l'exemple, là, où c'est un
16 an qui est la suggestion qui est faite à ce moment-
17 là pour le NERC.

18 R. J'ai parlé de plus d'un an.

19 Q. **[174]** Plus d'un an, oui.

20 R. C'est pour pas me commettre si c'est un an, deux
21 ans, trois ans ou cinq ans. J'ai pas vérifié cette
22 affirmation-là, mais je pense que c'est des
23 informations publiques et je tiens à vous réitérer
24 qu'on parle de soixante-quatre mégawatts (64 MW).
25 Comme je vous dis, oui ça me préoccupe, là, est-ce

1 qu'on a le bon niveau de réserve? Mais j'ai
2 d'autres préoccupations pour l'instant que de
3 dire : est-ce que c'est trente (30 %), quarante
4 (40 %) ou cinquante pour cent (50 %) sur soixante-
5 quatre mégawatts (64 MW)? Je... Oui.

6 Q. **[175]** C'est beau. J'ai compris votre réponse à ce
7 niveau-là. B-0028 toujours, page 42. Et je suis à
8 la page 42, à la réponse 20.1 et on mentionne. J'ai
9 fait une erreur dans la référence vous dites? Je
10 suis dans B-0028, excusez-moi. C'est ça. Réponse
11 20.1, à la page 42. Vous êtes peut-être dans B-0026
12 en ce moment, me dit-on. Je vais vous amener dans
13 B-0028. Non. HQD-3, Document 3. Je m'excuse.
14 J'aurais dû vous redonner l'autre cote. C'est pour
15 ça que je disais B-0028 et j'insistais, mais je
16 comprends que vous n'avez pas les cotes devant vous
17 sur les documents. On était dans B-0026, on s'en va
18 dans B-0028. Ça va?

19 Alors je vous disais :

20 Veuillez indiquer, pour les appels
21 d'offres en cours ou à venir de
22 production éolienne, si le
23 Distributeur exigera du Transporteur
24 que ce dernier procède au renforcement
25 du réseau principal à 735 kV [...].

1 Vous avez des références, là. Alors tout simplement
2 je vais aller à la réponse :

3 Le Transporteur évaluera le scénario
4 de renforcement approprié, le cas
5 échéant, afin d'intégrer la totalité
6 de la production éolienne.

7 Alors je comprends que c'est le Distributeur qui
8 exige au Transporteur d'intégrer la totalité de la
9 production éolienne lorsqu'il procède au
10 renforcement du réseau principal à sept cent
11 trente-cinq kV (735 kV). Exact?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Oui.

14 Q. **[176]** Et ceci, peu importe si toute la production
15 éolienne sous contrat et à venir ne sera pas
16 présente simultanément dans le futur.

17 R. C'est un peu ça qu'on répond, dans le fond. Le
18 niveau d'intégration, le Transporteur au moment de
19 l'évaluation des appels d'offres. Je ne sais pas si
20 c'est le sujet de la discussion aujourd'hui, mais
21 je peux quand même répondre. Donc au moment de
22 l'appel d'offres, évalue les coûts d'intégration de
23 la production éolienne et le... le zonage de chacun
24 des parcs. Après ça en fonction des évaluations des
25 coûts et des différents scénarios qu'on peut avoir,

1 on peut trouver le scénario qui est optimal pour la
2 charge locale, dans le fond, en fonction des
3 différents scénarios et des différents coûts qui
4 sont... qui sont déposés.

5 Q. **[177]** Avez-vous procédé à une évaluation des gains
6 pour le Distributeur? On a procédé au renforcement
7 que pour quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la
8 puissance installée éolienne par exemple. Ou
9 quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Est-ce que vous
10 avez fait ce genre d'anlyse? Plutôt que cent pour
11 cent (100 %) tout simplement.

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Il me semble d'être... c'est comme un « mix » à
14 cheval sur les dossiers du Transport. Je crois que
15 lorsque le Transporteur fait ses demandes,
16 l'exercice de... du caractère optimal de ses
17 demandes de renversement sont examinées devant la
18 Régie. Évidemment le Distributeur a toujours une
19 préoccupation coûts, là, mais je me demande si on
20 n'est pas en train de galoper sur un dossier
21 Transport ici.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Q. **[178]** Alors je vous rassure, je ne galope pas!
24 Quand je vois le Transporteur, lui il me dit que
25 c'est le Distributeur qui demande d'intégrer cent

1 pour cent (100 %), alors il n'a pas le choix, là,
2 il rentre cent pour cent (100 %). Alors la question
3 que je pose c'est : si on n'exigeait pas cent pour
4 cent (100 %), on exigeait quatre-vingt-quinze (95
5 %) ou quatre-vingt-dix (90 %), quels seraient les
6 gains pour le Distributeur? En termes toujours
7 d'optimal, là, il va de soi. Alors je ne suis pas
8 en train de poser de question pour le Transporteur,
9 c'est le Distributeur qui l'exige du Transporteur,
10 d'où ma question initiale. Je pense que j'ai la
11 personne qui exige le cent pour cent (100 %). Je
12 leur demande s'il y a des évaluations qui sont
13 faites pour d'autres pourcentages que cent pour
14 cent (100 %).

15 M. HANI ZAYAT :

16 R. Je vais reprendre ma réponse. Lorsque l'intégration
17 à cent pour cent, et lorsqu'il y a des scénarios
18 alternatifs à l'intégration à cent pour cent et que
19 ces scénarios-là sont moins coûteux que
20 l'intégration à cent pour cent, ces scénarios-là
21 sont regardés.

22 Q. **[179]** Je vais changer de document. Je vais vous
23 amener au document B-0073 (HQD-3, Document 1.2),
24 demande de renseignements numéro 3 de la Régie,
25 pour faciliter le repérage, pages 23 et 24. Et

1 c'est la réponse 10.1. À cet endroit, la Régie vous
2 demande :

3 Veuillez fournir l'analyse qui a
4 conduit à la détermination d'un taux
5 de réserve de 60 % associé à la charge
6 interruptible de l'Aluminerie
7 Alouette. Veuillez également expliquer
8 le fait que ce taux soit quatre fois
9 supérieur au taux de l'option
10 électricité interruptible.

11 Vous nous répondez que vous avez procédé à une
12 évaluation du taux de réserve associé à la charge
13 interruptible en utilisant le même cadre d'analyse
14 utilisé lors de l'évaluation du programme de
15 l'option d'électricité interruptible actuelle. Est-
16 ce que vous avez une analyse que vous pouvez
17 déposer au dossier? Parce que vous nous mentionnez
18 que vous avez fait l'analyse, mais elle n'est pas
19 au dossier. À moins que j'aie manqué encore quelque
20 chose ou un document.

21 M. STÉPHANE DUFRESNE :

22 R. Je pense qu'on a répondu à la question. Peut-être
23 vous rappeler que Alouette, c'est un décret du
24 gouvernement. Donc, les modalités ont été fixées
25 par décret. Effectivement, lorsqu'on a pris acte de

1 ça, on a fait l'analyse. Donc, oui, avec la même
2 méthodologie qu'on a faite dans le cadre du dossier
3 interruptible de deux mille huit (2008), qu'on a
4 refait par ailleurs cet été pour le dossier qu'on a
5 déposé au mois de mai. Peut-être reprendre la
6 réponse qu'on a faite.

7 C'est que, comme vous le savez, l'option
8 d'électricité interruptible actuelle, l'option qui
9 existe, qu'on aura déposée au mois de mai pour
10 changement de modalité, on a droit à deux appels
11 par jour, on a droit à cent (100) heures par hiver
12 et on a droit à quatorze (14) appels par jour...
13 par semaine. Excusez-moi! Or, au niveau d'Alouette,
14 c'est un peu différent. Donc, c'est un appel par
15 jour, trois par semaine. Et c'est quarante-cinq
16 (45) fois par hiver. Mais ce qui est très
17 discriminant dans cette distinction-là, c'est
18 vraiment l'appel par jour au lieu de deux qui fait
19 qu'on perd la moitié de la contribution. Donc,
20 c'est ce qu'on a voulu illustrer ici dans notre
21 réponse puis... Voilà.

22 Q. **[180]** Mais ce qu'on trouve dans votre preuve,
23 l'analyse en question, là, vous m'expliquez les
24 intrants, puis vous relisez la réponse à la
25 question qui est là, puis vous me donnez les mêmes

1 chiffres.

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Je vais peut-être vous répondre. Vous savez, dans
4 nos analyses de fiabilité, que ce soit celles qui
5 sont déposées au NPCC ou celles qui sont du
6 Distributeur, il y a plusieurs dizaines de
7 centrales du Producteur qui contribuent à la
8 fiabilité du patrimonial; il y a plusieurs dizaines
9 de centrales du Distributeur des groupes éoliens;
10 il y a plusieurs dizaines de clients interruptibles
11 qui sont au bilan et qui contribuent chacun à la...
12 qui ont chacun... pas chacun un taux de réserve
13 propre, mais presque. Je pense que le but de
14 l'exercice n'est pas de les passer un à un de
15 Churchill Falls jusqu'à Alouette, mais de regarder
16 l'ensemble des moyens et la réserve qui est
17 associée à chacun des moyens. Alors, on reprend ces
18 moyens-là. Le patrimonial vient avec sa réserve qui
19 y est associée. L'interruptible qui vient avec sa
20 réserve qui y est associée. Alouette est un cas
21 particulier parce que ses modalités sont un peu
22 différentes de l'ensemble de la clientèle
23 interruptible.

24 Et je pense que la réponse 10.1 met en lien
25 toutes les différences, tous les paramètres, tous

1 les paramètres qui font que la réserve d'Alouette
2 est différente de la réserve de l'ensemble des
3 autres clients. Donc, tous les éléments sont là
4 pour aller au fond des choses et dire, qu'est-ce
5 qui fait que c'est distinctif ici par rapport aux
6 autres clients? Je ne crois pas qu'il est utile de
7 tomber dans l'explication de chacune des variables
8 dans le cadre du Plan.

9 Q. **[181]** D'accord. On verra ce que la Régie fera de la
10 réponse. Il y avait deux parties à la question. La
11 partie explication des différences - ce que vous
12 venez de m'expliquer - et la partie, l'analyse
13 elle-même à fournir. Mais je prends votre réponse à
14 ce stade-ci. Je passe sur une autre question.

15 Donc, pour comprendre ce que vous avez
16 fait. Est-ce que le Distributeur a utilisé les
17 mêmes données que lors de l'évaluation du programme
18 de l'option électricité interruptible actuellement
19 faite en deux mille huit (2008)? Et on fait
20 référence au dossier 3678-2008. Ou a-t-il mis à
21 jour les données d'aléas de la demande et de
22 l'offre? Pour l'aluminerie Alouette évidemment.

23 M. STÉPHANE DUFRESNE :

24 R. Je vous dis ça de mémoire. Ça fait quand même un
25 petit bout de temps. Oui, on a procédé à la mise à

1 jour. Donc, on a repris essentiellement les modèles
2 de fiabilité. Les modèles de fiabilité, pour tester
3 ça, on ne prend pas le modèle MARS; on prend le
4 modèle qui nous permet de le tester, c'est le
5 modèle FEPMC. Et que, oui, on a remis à jour les
6 différents éléments, les aléas. Mais je vous dis ça
7 de mémoire. Ça fait quand même deux ans qu'on a
8 fait ça.

9 Q. **[182]** D'accord. Le Distributeur a-t-il tenu compte
10 des délais d'appel dans son évaluation? Si vous
11 pouvez m'expliquer comment vous l'avez fait si vous
12 l'avez fait.

13 R. Je reprecise ma réponse, la précédente réponse. Ce
14 qui est discriminant dans cette option-là, c'est
15 l'appel par jour. Donc, c'est un appel par jour
16 plutôt que deux. Les délais d'appel dans les
17 modèles de fiabilité, que vous devez connaître
18 notamment, ne sont pas modélisables.

19 Q. **[183]** Donc, la réponse, c'est que vous n'avez pas
20 tenu compte?

21 R. J'ai répondu à ça.

22 (14 h 5)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Cadrin, est-ce que ça se termine bientôt?

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Non, pas encore, malheureusement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non?

5 Me STEVE CADRIN :

6 Je suis désolé. Mais j'avance.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous en avez pour combien de temps encore?

9 Me STEVE CADRIN :

10 Je ne pourrais pas vous dire, là, avec les réponses

11 que... on travaille avec les réponses qu'on a.

12 Alors je ne sais pas comment vous dire ça mais

13 j'avais prévu deux heures, je vous annonçais deux

14 heures, il y avait plusieurs questions qui nous

15 intéressaient pour compléter des chiffres.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui mais j'ai, je vous ai invité fortement à

18 réduire, là, parce qu'il s'agit d'une question de

19 pertinence aussi et de nécessité d'avoir une

20 information additionnelle à l'égard de tous les

21 sujets qui ont été longuement traités en demandes

22 de renseignements. Alors, s'il vous plaît...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Vous touchez un bon point, j'arrive d'ailleurs avec

25 une question qui est arrivée récemment, là, alors

1 si... mais vous verrez, ne vous gênez pas, arrêtez-
2 moi, je ne veux pas indisposer qui que ce soit par
3 les questions ici à ce stade-ci, nous les trouvons
4 pertinentes de notre côté, il va de soi que ce
5 n'est peut-être pas le même niveau de pertinence
6 pour la Régie, faites-moi signe, dites-moi de
7 changer de ligne de questions à la rigueur, ça me
8 fera plaisir de le faire.

9 Q. **[184]** Dans le dossier 3891-2014, le Distributeur
10 propose des options avec des modalités différentes
11 de celles ayant cours présentement pour
12 l'électricité interruptible, a-t-il évalué les taux
13 de réserve des diverses options proposées?

14 M. HANI ZAYAT :

15 R. Il y a des audiences le quatorze (14) et quinze
16 (15) juillet pour l'option d'électricité
17 interruptible. Le sujet sera traité là.

18 Q. **[185]** Mais pour les fins de votre Plan, qu'est-ce
19 que vous avez fait? Vous ne savez pas la réponse?
20 Non, parce que vous me dites, je ne sais pas, vous
21 me faites signe « je ne le sais pas », je vous
22 laisse répondre, là.

23 M. STÉPHANE DUFRESNE :

24 R. Pour les fins du Plan, on a intégré, je pense au
25 bilan de puissance, là, c'est notamment mentionné

1 qu'on a retenu, comme depuis plusieurs années,
2 l'option de l'électricité interruptible. Donc ce
3 qu'on a dans le Plan, c'est l'option actuelle,
4 avant les changements, qui est de huit cent
5 cinquante mégawatts (850 MW) à quinze pour cent
6 (15 %) de réserve, puis qui va être encore ça dans
7 le cadre du prochain Plan.

8 Et si jamais il y a des clients qui
9 adhèrent à l'option, je pense l'option 2, qu'on a
10 appelée, bien, la réserve, elle va être moindre,
11 mais la tarification est moindre aussi. Donc pour
12 le Plan actuel, c'est l'option qui est présentement
13 en vigueur.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Merci. Juste un instant, je vais essayer de peut-
16 être épurer quelques questions.

17 Q. **[186]** Alors je termine sur la question de
18 l'aluminerie Alouette, là, interruptible. On dit,
19 le Distributeur confirme que le prix unitaire de
20 l'interruptible Alouette est le même que
21 l'électricité interruptible des grands industriels,
22 et ça ici, on est à la B-0028 mais vous n'avez pas
23 besoin de vous rendre au document, c'est une
24 réponse que vous avez donnée à la page 13, réponse
25 4.3.

1 On sait aussi que le Distributeur applique
2 un taux de réserve de soixante pour cent (60 %) à
3 l'interruptible Alouette, soit quatre fois plus que
4 le quinze pour cent (15 %) dont on vient de parler.
5 Pouvez-vous expliquer que les prix auprès de
6 l'interruptible Alouette soient les... pourquoi, en
7 fait, là, les prix de l'interruptible Alouette
8 soient les mêmes que ceux de l'électricité
9 interruptible des grands industriels pour un
10 produit quatre fois moindre selon l'évaluation du
11 Distributeur?

12 R. Ça a été fixé par décret.

13 Q. **[187]** O.K., alors il ne me reste pas beaucoup de
14 pages, je vous encourage. Alors je vais maintenant
15 toujours à B-0073, document HQD-3, Document 1.2; je
16 pense que c'est celui-là qu'on avait tout à
17 l'heure, là; page 32; et je suis à la réponse
18 14.1 :

19 Veuillez présenter l'ordre dans lequel
20 le Distributeur utilise actuellement
21 ses contrats d'approvisionnement, ses
22 moyens de gestion des
23 approvisionnements et ses moyens de
24 gestion de la demande.

25 Vous mentionnez :

1 Dans sa planification, le Distributeur
2 n'établit pas spécifiquement de
3 contribution en énergie en provenance
4 de ses différents approvisionnements
5 en puissance...

6 je vous fais grâce du reste de la réponse, je vous
7 laisse la chance de lire, là. Alors quant à la
8 question qui vous est posée sur l'ordre, non pas en
9 planification mais en exploitation de tous les
10 jours, et je vous repose la même question plutôt
11 qu'en planification mais plutôt en exploitation.

12 R. Je vais essayer de résumer. En exploitation, je
13 vais vous donner une situation, exemple, là, ce
14 matin, donc ce qu'on fait, il y a des gens qui
15 regardent un peu où on en est rendu dans l'année,
16 donc on est rendu quoi, le seize (16), le dix-sept
17 (17) juin aujourd'hui, donc on regarde le volume
18 d'électricité patrimoniale consommée, on regarde
19 les prévisions qui sont devant nous; ça, c'est
20 premier intrant, c'est où on en est dans l'année en
21 termes de valeur patrimoniale consommée et valeur
22 patrimoniale disponible, en termes de valeur
23 horaire.

24 Et après ça, bien, on fait simplement,
25 c'est un peu arithmétique, là, on soustrait à ça

1 les approvisionnements, ce qui est à venir, les
2 approvisionnements en base, donc on a, je pense que
3 vous le connaissez un petit peu, donc on a les
4 contrats de biomasse, on a l'éolien, l'éolien
5 équilibré à trente-cinq pour cent (35 %) en vertu
6 de l'Entente, et on reclasse le tout, on ramène le
7 patrimonial, on juxtapose le patrimonial à ça, et
8 ça nous donne, là, les besoins additionnels requis.

9 Et après ça, on regarde, là, quels sont les
10 moyens qui sont à notre disposition pour combler
11 ça. Bon, pour l'instant, c'est sûr qu'on est un
12 petit peu en mode surplus, mais quand on est en
13 hiver, bien là, c'est là qu'on tombe plus en mode,
14 là, achat additionnel sur les marchés.
15 Essentiellement, c'est ça.

16 (14 h 10)

17 Q. **[188]** Et l'interruptible se place où, dans cette
18 séquence ou cet ordre-là?

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Quand on est en mode opération, pour gérer la
21 pointe, donc, ça dépend, évidemment, du contexte et
22 des risques qu'on perçoit. Donc, de l'incertitude
23 au niveau de la... de l'incertitude au niveau de la
24 demande, au niveau de la prévision de la demande,
25 et des disponibilités des marchés. Donc, là on est

1 à trente-six (36), quarante-huit (48) heures,
2 soixante-douze (72) heures d'avance, donc on
3 regarde les prochaines journées arriver, on regarde
4 les différentes prévisions météo qui sont
5 disponibles, on regarde les conditions de marché et
6 les opportunités de marché. Premièrement, s'il y a
7 un marché de disponible, qu'est-ce qu'on est
8 capable d'acheter. Et je dirais qu'en pratique,
9 dans la majorité des cas, c'est sûr qu'on a
10 tendance à garder l'électricité interruptible comme
11 étant un moyen de dernier recours. C'est un moyen
12 qui est disponible, premièrement, dans la zone de
13 contrôle, donc, ce qui a une grande valeur pour
14 nous. Il n'est pas sujet aux interruptions au
15 niveau des interconnexions, donc il peut... il est
16 vraiment présent dans la zone de contrôle,
17 premièrement. Et, deuxièmement, il a des délais de
18 préavis qui sont assez courts.

19 Donc, dans la majorité des cas, dans tous
20 les cas, même, on fait tout ce qu'on peut pour
21 éviter le recours à l'électricité interruptible, et
22 on se garde ce moyen-là comme étant un moyen de
23 gestion de fine pointe de dernier recours. Donc, ça
24 fait partie de l'ensemble des moyens.

25 C'est sûr que, à quelques heures, quelques

1 jours de préavis, on n'a pas une foule de moyens.
2 Il y a l'interruptible, il y a le contrat cyclable,
3 et il y a les marchés de court terme. Donc, c'est à
4 peu près les trois moyens dont on dispose, et on
5 essaie de trouver l'équilibre entre les trois, en
6 fonction, donc, de la prévision, des risques qui
7 sont associés à la prévision.

8 Q. **[189]** O.K.

9 R. Et des conditions de marché.

10 Q. **[190]** Comment le Distributeur peut-il justifier
11 avoir lancé l'appel d'offres du vingt-neuf (29) mai
12 dernier pour la puissance garantie pour les quatre
13 prochains hivers, alors qu'on ne compte pas
14 recourir à la puissance, par exemple, de TCE - et
15 je le mets de côté, donc - et possiblement des
16 rappels d'énergie? Pendant la même période. À
17 partir des conventions.

18 R. Je pense que les moyens de puissance, ce n'est pas
19 la première fois qu'on fait appel à des moyens de
20 puissance de court terme, à un appel d'offres de
21 court terme. Ça fait depuis au moins l'hiver deux
22 mille cinq (2005) qu'on a recours à des appels
23 d'offres de puissance pour les besoins de la
24 pointe, pour les besoins d'hiver. Donc, cette année
25 n'est pas différente des autres, de ce qui est fait

1 depuis dix (10) ans.

2 La seule distinction, c'est qu'on le fait
3 un... bien, un peu plus tôt, dans certains cas
4 trois ans plus tôt que ce qu'on faisait d'avance.
5 Donc, en termes de moyen, c'est le même moyen qui
6 est utilisé qu'avant. C'est juste qu'il est
7 sécurisé de façon plus hâtive que précédemment.

8 Comment ce moyen-là se compare à TCE et au
9 rappel d'énergie? Bien, c'est un moyen de
10 puissance. Donc, c'est une centrale qui est dédiée,
11 qui est disponible pour les besoins du Distributeur
12 lorsque le Distributeur en a besoin, et seulement
13 quand le Distributeur en a besoin. Donc, ça peut
14 être appelé une heure par hiver, comme ça peut être
15 appelé cent (100) heures par hiver, comme ça peut
16 être appelé plus.

17 Ce qui est différent d'une centrale comme
18 TCE, dans sa forme actuelle, dans sa forme
19 existante, la centrale de TCE doit fonctionner huit
20 mille sept cent soixante (8 760) heures par année.
21 Besoin, pas besoin, pointe, pas pointe, elle
22 fournit toujours les mêmes cinq cents (500)
23 mégawatts, été comme hiver. Donc, ce n'est pas du
24 tout le même besoin.

25 De la même façon, les rappels d'énergie

1 sont des rappels avec un flux de cent pour cent
2 (100 %). Donc, c'est de l'énergie qui est fournie
3 pour l'ensemble des heures du rappel, qu'on en ait
4 besoin ou pas. C'est différent d'un besoin de
5 puissance ou d'un besoin comme un moyen, comme
6 l'électricité interruptible, qui est un moyen qui
7 ne contribue en énergie que lorsqu'il y a vraiment
8 un besoin. C'est deux choses distinctes.

9 Q. [191] Merci pour vos réponses, merci de votre
10 patience. C'est gentil, j'apprécie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Cadrin. Alors nous allons poursuivre
13 avec maître Pelletier pour l'AQCIE/CIFQ.

14 (14 h 14)

15 Me PIERRE PELLETTIER :

16 Je vais vous donner un petit « break », on n'aura
17 pas besoin des minutes qu'on s'était réservées. On
18 n'aura pas de questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mon Dieu! Merci beaucoup! Alors maintenant, Maître
21 Nobert, pour l'AQPER. Maître Nobert, vous aviez
22 prévu une heure de contre-interrogatoire. Est-ce
23 que vous pensez être en mesure de faire ça en
24 quarante-cinq (45) minutes? C'est un objectif que
25 je vous donne.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANE NOBERT :

2 Q. [192] Bonjour. J'ai demandé qu'on passe certains
3 documents qui sont... lesquels réfèrent, là, à des
4 procédures dans des dossiers antérieurs ou des
5 procédures qui ne sont pas notre dossier. Entre
6 autres, la décision de la Régie dans le cadre de
7 l'approbation du dernier Plan, et je vous
8 référerais au paragraphe 267 de la décision
9 D-2011-162. Et vers la fin du paragraphe, juste
10 avant la note de bas de page numéro 230, la Régie
11 paraphrasait les représentations du Distributeur en
12 mentionnant :

13 Il ajoute que, s'il parvenait à
14 qualifier ses projets et réussissait à
15 vendre les CERS associées sur le
16 marché américain, l'offre de CERS
17 augmenterait de manière importante et
18 leur valeur chuterait.

19 Ce que je voudrais demander au panel, à ce moment-
20 là on parlait de quelles quantités qui pourraient
21 provenir des projets, qui se qualifient, avaient
22 été analysées ou étudiées pour en venir à cette
23 conclusion-là? Quelle avait été la base des
24 calculs?

25

1 M. STÉPHANE DUFRESNE :

2 R. Pourriez-vous... la décision que vous mentionniez
3 c'est en quelle année puis...

4 Q. [193] Deux mille onze (2011). Bien, c'est le
5 dernier Plan.

6 R. Dernier Plan, 2011-162?

7 Q. [194] Celui auquel on réfère...

8 R. Oui. O.K.

9 Q. [195] ... dans la présente demande.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Est-ce que c'est dans les documents?

12 Me STÉPHANE NOBERT :

13 Oui, c'est dans les documents.

14 M. HANI ZAYAT :

15 R. Je pourrais peut-être vous répondre de façon... de
16 façon générique dans le fond. Ce qui était
17 mentionné à l'époque c'est qu'on... Je ne me
18 rappelle plus si c'était l'AQPER ou quelqu'un
19 d'autre, voyait une grande valeur dans les CERS
20 alors que, nous, on voyait peut-être effectivement
21 les prix affichés pour les CERS étaient importants.
22 Mais avec les quantités qui étaient plutôt
23 limitées.

24 Et ce qu'on mentionne c'est que, dans le
25 fond, si on regardait notre production éolienne qui

1 pourrait être qualifiée, si on était capable de la
2 qualifier et de la transporter, bien, une offre
3 importante viendrait ramener aux lois de l'offre et
4 de la demande. Si l'offre augmentait de façon
5 importante, on aurait pu s'attendre à ce que les
6 prix chutent de façon importante sur ces marchés-
7 là.

8 Par ailleurs, on mentionnait à l'époque, et
9 on continue à le faire, que, pour avoir accès aux
10 CERs, évidemment, il faut être capable de
11 transporter l'énergie et de la livrer dans ces
12 marchés-là. Et ce qui n'était pas... ce qui n'était
13 pas le cas dans notre... dans notre cas,
14 essentiellement, pour des contraintes, pour des
15 contraintes de transport.

16 Et, par ailleurs, on terminait - puis là je
17 vous donne la trame au complet - en disant que,
18 dans le fond, le but des CERs était de favoriser la
19 production locale dans ces marchés-là et qu'on
20 n'était pas sûr de pouvoir qualifier une production
21 qui provient du... du Québec à grande échelle. Ce
22 n'était pas l'objectif ou ça ne semblait pas être
23 l'objectif en arrière de ces... de la logique de
24 ces marchés-là.

25 Q. [196] Mais est-ce qu'Hydro-Québec Production à ce

1 moment-là ne le faisait pas déjà ça, ne vendait pas
2 déjà des CERs sur le marché américain?

3 R. Possiblement, mais pour des questions limitées,
4 pour de la production qui est plus de type, je veux
5 dire, commercial. Donc, la production qui est
6 qualifiée par HQP c'est pour des éoliennes qui sont
7 de nature... qui ont été achetées sur une base
8 commerciale alors que la production éolienne qu'on
9 a est issue essentiellement de décrets et de
10 volonté gouvernementale. C'est un peu la
11 distinction.

12 Q. **[197]** Donc, l'analyse qui a été faite à ce moment-
13 là c'était que sur les marchés américains au niveau
14 réglementaire, ça, ça ne serait pas qualifiable?
15 (14 h 20)

16 R. Je ne dis pas que c'était pas qualifiable. Je
17 rapproche le micro. Je ne dis pas que c'était pas
18 qualifiable, mais que c'était certainement une...
19 un mirage que de penser que la production pouvait
20 être... pouvait être qualifiée, vendue, transportée
21 à des prix auxquels il était fait référence.

22 Q. **[198]** Néanmoins, la Régie vous a demandé de tenter
23 de mettre ne marcher ces attributs
24 environnementaux-là.

25 R. Effectivement. On essaye, d'ailleurs on est en

- 1 discussion et on tente de mettre en marché des...
2 ce qu'on avait d'ailleurs déjà annoncé à travers
3 des programmes de mise en valeur sur une base
4 volontaire. Donc à travers le Canada. Donc de faire
5 reconnaître la valeur des énergies renouvelables,
6 notamment l'énergie éolienne et les petites
7 centrales hydrauliques pour mettre en valeur les
8 attributs environnementaux sur une base volontaire,
9 sur un marché à base volontaire du type Écologo.
- 10 Q. **[199]** Vous avez parlé tout à l'heure qu'à cette
11 époque-là, à l'époque du dernier Plan, il y avait
12 des prix importants, il y avait des prix importants
13 qui auraient pu être obtenus. Ça je pense que vous
14 avez admis ça tout à l'heure. On parlait de quels
15 prix environ?
- 16 R. Je ne dis pas... j'ai pas dit que c'étaient des
17 prix qui auraient pu être obtenus, je dis que c'est
18 les prix qui étaient affichés. Je pense que c'est
19 des prix qui sont... qui ont été repris par votre
20 expert dans le présent Plan. On parlait de prix de
21 l'ordre de cinquante dollars (50 \$) du
22 mégawattheure qui sont même au-delà du prix de...
23 du kilowattheure. Et c'est là-dessus où on avait un
24 grand doute.
- 25 Q. **[200]** Sur la capacité à obtenir ces prix-là?

- 1 R. Sur la capacité à obtenir ces prix-là. Sur la
2 capacité d'accéder au marché et sur, je rappelle
3 que ces prix-là sont associés, ces certificats-là
4 sont associés à la livraison d'énergie dans ces
5 marchés. Or, on ne livre pas d'énergie dans le
6 marché de la Nouvelle-Angleterre.
- 7 Q. **[201]** Je reviens à ma question, la première
8 question. Quand vous dites que la valeur des CERs
9 pourrait chuter si vous réussissiez à qualifier vos
10 projets et à vendre les CERs associés. On parle de
11 à quel moment il y aurait une chute qui se
12 produirait? À quel moment ces CERs-là satureraient
13 le marché au point de faire chuter les prix? À ce
14 moment-là, dans...
- 15 R. Je ne veux pas vous donner une réponse d'économiste,
16 mais je dirais que le premier kilowattheure qu'on
17 vendrait il contribuerait à faire baisser le prix.
- 18 Q. **[202]** On parle...
- 19 R. Puis chaque... chaque kilowattheure additionnel il
20 contribuerait à faire baisser le prix encore plus.
- 21 Q. **[203]** Vous parlez d'une chute, là. On ne parle pas
22 d'une baisse qui serait marginale.
- 23 R. À terme ça deviendrait une chute. Après dix
24 térawattheures (10 TWh), si on considérait les dix
25 térawattheures (10 TWh) d'électricité... de

1 production éolienne, ce serait certainement plus
2 qu'une chute. Mais on reste dans le domaine du
3 théorique, dans la mesure où, je le redis, pour
4 pouvoir accéder aux CERS il faut livrer l'énergie.

5 Q. **[204]** Donc vous aviez une analyse de sensibilité à
6 ce moment-là du marché, du nord-est des États-Unis,
7 de la Nouvelle-Angleterre?

8 R. Non, j'ai... j'ai mentionné que c'était une analyse
9 de principe, mais je vais redire que dans la mesure
10 où on n'est pas capable de vendre sur les marchés
11 de la Nouvelle-Angleterre, donc on n'a pas accès
12 aux CERS.

13 Q. **[205]** Donc c'est pas une étude qui était par
14 exemple en deux mille neuf (2009) ou en deux mille
15 dix (2010), là. C'était une analyse plus de haut
16 niveau.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Je pense que le témoin a déjà répondu, puis là j'ai
19 un petit problème parce qu'on pose des questions
20 sur la décision deux mille dix (2010) de la Régie
21 puis l'étude qui a été faite à l'époque, puis on
22 peut comprendre que le souvenir des témoins ne soit
23 pas tout à fait aussi aiguisé que pour le
24 présent... fin, que pour le présent dossier. Alors
25 je demanderais peut-être à mon collègue de poser

1 des questions sur le présentant Plan
2 d'approvisionnement.

3 Me STÉPHANE NOBERT :

4 Q. **[206]** Bien justement c'était que dans le... la
5 dem... Ce qu'on... ce qu'Hydro-Québec s'est engagé
6 à faire c'était de faire une vigie. Donc depuis
7 deux mille onze (2011), sur le marché puis son
8 évolution. C'est pour ça que j'essayais de voir de
9 quelle manière, quelle analyse qu'il y avait eue en
10 deux mille dix (2010) pour voir si cette analyse-
11 là, cette analyse de sensibilité-là a été faite
12 depuis. Par exemple, est-ce qu'elle a été faite en
13 deux mille douze (2012)? En deux mille treize
14 (2013)? Est-ce qu'il y a une analyse de sensibilité
15 qui a été faite pour arriver aux conclusions qui
16 sont maintenant dans la demande. À l'effet que le
17 marché n'a pas bougé.

18 R. C'est sûr qu'il n'y a pas d'analyse de sensibilité
19 qui a été faite dans la mesure où ça n'était pas,
20 au risque de me répéter, c'est bien beau de
21 regarder les CERs sur une base de façon
22 indépendante, mais ce sont des produits qui
23 auraient dû être, qui doivent être associés à la
24 livraison d'énergie dans le marché de la Nouvelle-
25 Angleterre. Dans la mesure où il y a impossibilité

1 de livrer de l'énergie pour le Distributeur dans le
2 marché de la Nouvelle-Angleterre, la valeur des
3 CERS devient un petit peu théorique.

4 Q. **[207]** Donc je comprends de la réponse c'est qu'il
5 n'y en a pas eu de vigie du marché.

6 R. C'était pas nécessaire.

7 Q. **[208]** Donc il n'y en a pas eu.

8 R. Bien... Oui, on regarde ce qui se passe sur ce
9 marché-là, mais est-ce que j'ai une analyse de
10 sensibilité? Non. Je n'en ai pas.

11 Q. **[209]** O.K.

12 R. Parce que ce n'était pas requis.

13 Q. **[210]** Donc je comprends qu'en ce moment, votre
14 conclusion à l'effet que ce n'est pas un marché qui
15 est intéressant, la Nouvelle-Angleterre, est plutôt
16 basée sur les contraintes à l'entrée au marché des
17 interconnexions, le fait que vous ne vendez pas,
18 que le Distributeur ne vend pas d'électricité sur
19 ces marchés-là que sur une analyse des prix ou, les
20 prix qui seraient disponibles par exemple?

21 R. Bien, les prix sont disponibles à certaines
22 conditions, conditions qu'on ne remplit pas. Donc
23 le premier obstacle fait en sorte que ce n'est pas
24 un marché qui est accessible pour nous. On ne vend
25 pas sur le marché de la Nouvelle-Angleterre.

1 Q. **[211]** Puis ce que vous dites, c'est que c'est
2 absolument impossible de vendre sur le marché de la
3 Nouvelle-Angleterre?

4 M. STÉPHANE DUFRESNE :

5 R. Peut-être un peu, un petit complément à la réponse.
6 En deux mille dix (2010), dans le Plan
7 d'approvisionnement, effectivement, je confirme, il
8 n'y a pas d'analyse de sensibilité fine de prix.
9 Par contre, ce qu'on indiquait, c'est que le marché
10 des énergies renouvelables pour la Nouvelle-
11 Angleterre avait été mis en place essentiellement
12 pour le développement local.

13 Et la vigie qu'on a faite depuis ce temps-
14 là, là, on s'entend, on ne passait pas nos journées
15 là-dessus, là, mais c'est de s'assurer que, est-ce
16 qu'il y a de l'ouverture pour les marchés autres
17 que le marché de la Nouvelle-Angleterre? Non, il
18 n'y a pas plus, il n'y a pas de nouveautés en ce
19 sens-là. Donc il y a ça, la participation des
20 joueurs au marché, et il y a aussi l'accès à ce
21 marché-là.

22 Donc nous, là, présentement, on n'a pas de
23 transport disponible pour acheminer l'énergie, si
24 on voulait transporter notre, nos surplus, si on
25 veut, là, sur ce marché-là. De un, il faut

1 qualifier les parcs, certifier les parcs; après ça,
2 il faut, il faut faire, ça prend des livraisons, ça
3 prend, il faut monitorer nos livraisons d'énergie
4 avec la production éolienne en temps réel. Donc ça,
5 c'est une étape, là, qui est cruciale mais toujours
6 faut-il, il faut être capables d'acheminer
7 l'énergie dans le marché en question. Puis quand on
8 prend le marché en question, il y a plusieurs
9 États, hein, je pense que votre expert a fait le
10 tour des différents...

11 Q. **[212]** Hum-hum.

12 R. ... des différents marchés, là, mais quand on le
13 regarde d'une façon plus fine, là, il y en a peut-
14 être un qui a un potentiel, c'est le Connecticut,
15 puis d'aller, arriver avec six, sept térawattheures
16 (6 - 7 TWh), ou même un mégawattheure (1 MWh) dans
17 un marché de façon fine lorsque c'est un
18 développement local qui est mis en cause, on n'est
19 pas certains que c'est une bonne idée, comme on l'a
20 présenté en deux mille dix (2010). Et ça, on a
21 toujours l'affirmation, c'est encore le cas.

22 Comme l'éolien a été mis en place pour les
23 besoins québécois, bien, ces programmes-là ont été
24 mis en place pour du développement local. Donc ça,
25 c'est une prémisse qui demeure. Mais au-delà de ça,

1 cette prémisses-là, c'est plus l'accès au marché, la
2 livraison d'énergie, je ne peux pas vendre un
3 attribut environnemental dans un marché comme
4 celui-là si je n'ai pas une livraison d'énergie.

5 Et le transport sur ce marché-là, il est
6 réservé et ce qui est disponible, là, il y a eu des
7 questions par rapport à ça, c'est des, on a marqué
8 des considérations commerciales, c'est que le
9 Transporteur, de l'autre côté, là, du côté de la
10 Nouvelle-Angleterre, ce n'est pas comme le New York
11 ISO, c'est des propriétaires, des transporteurs
12 privés. Donc il y a des mécanismes de mise en vente
13 mais ce n'est pas quelque chose qu'on a accès,
14 nous, ce n'est pas des droits qu'on a, et ces
15 droits-là sont, sont souvent libérés, on l'a
16 mentionné, à deux, trois heures d'avis. Donc ce
17 n'est pas, puis je ne sais pas si vous savez un peu
18 le profil de nos surplus, à quoi ça ressemble...

19 Q. **[213]** Hum-hum.

20 R. ... mais ce n'est pas des surplus qui se
21 manifestent sur quelques heures, c'est des surplus
22 qui se manifestent pour les six prochains mois,
23 vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24),
24 sept (7) jours sur sept (7).

25

1 Me STÉPHANE NOBERT :

2 Je n'ai plus de questions. Mesdames, messieurs,
3 merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Nobert. Alors nous allons, nous avons
6 la chance de poursuivre avec maître Turmel, si vous
7 êtes prêt... oui, on va prendre...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Cinq minutes, en effet, je croyais, j'arrive, là...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K., oui, oui, oui, il n'y a pas de problème, on
12 va vous attendre.

13 (14 h 31)

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Madame la Présidente, Franklin Gertler pour le
16 ROEÉ. Juste deux petites questions d'intendance
17 pendant que mon confrère organise ses papiers.

18 D'abord, par rapport au témoin expert Weis, j'ai
19 bien compris qu'on ne conteste pas son statut

20 d'expert, alors il est accepté comme ça, mais son
21 témoignage comme tel, je ne l'aurai pas ici pour

22 administrer la preuve. Est-ce que je dois faire un
23 affidavit, ou on va le considérer comme étant en

24 preuve? Moi je pense que ça devrait être accepté,

25 sinon je vais courir après pour faire faire un

1 affidavit à Edmonton, alors ce n'est pas
2 tellement... C'est comme vous voulez, là. Je peux
3 le faire, mais je voulais préciser.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Écoutez. Nous, nous serions tout à fait disposés à
6 reconnaître le rapport comme faisant foi du
7 témoignage de monsieur Weis, sans que ce soit
8 nécessaire d'avoir un affidavit qui l'atteste.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Moi je n'aurais pas de soucis là-dessus, je ne
11 ferais pas d'objection à son admissibilité sur
12 l'absence d'affidavit.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et pendant qu'on discute de ce sujet-là, et bien on
15 pourrait immédiatement reconnaître officiellement
16 le statut de témoin expert pour monsieur Weis.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Et la confection de sa preuve également comme
19 étant...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et qu'on reconnaît également le dépôt de son
22 rapport d'expert comme faisant foi de son
23 témoignage.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 O.K. Autre petit point, s'il vous plaît. Là j'ai

1 relu les transcriptions par rapport aux avis de 95
2 hier, la discussion, et je dois avouer que je suis
3 un peu perplexe, parce que je pense, d'une part, on
4 m'a dit que j'avais jusqu'au - c'est à la page 47
5 des transcriptions d'hier - j'avais jusqu'au vingt
6 (20) à midi (12 h 00) pour signaler si j'avais des
7 nouveaux moyens à faire valoir, qui seraient
8 différents, et que... Moi j'avais compris qu'à ce
9 moment-là, si je n'avais pas de nouveaux moyens à
10 faire valoir, je pouvais également plaider sur la
11 question de l'article 95 lors de la plaidoirie
12 orale.

13 Par contre, dans vos discussions avec...
14 Puis je pense, ça ne prendra pas par surprise le
15 Procureur général, là. C'est les mêmes questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Hum, hum.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Mais par contre, dans... Vous avez, ils semblent
20 avoir dit, avec maître Sicard, c'est à la page 52,
21 qu'elle devrait plaider sur ces questions-là par
22 écrit, si j'ai bien compris, que ce soit de
23 nouveaux ou pas nouveaux éléments, le vingt-cinq
24 (25) à midi (12 h 00). Alors, moi je préfère ne pas
25 le faire par écrit.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Hum, hum.
3 Me FRANKLIN S. GERTLER :
4 Mais je veux savoir, là, c'est quoi le deadline,
5 puis qu'est-ce que... c'est quoi mes obligations.
6 S'il vous plaît.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 O.K.
9 Me FRANKLIN S. GERTLER :
10 Je ne sais pas si vous voulez réviser...
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Non, c'est une bonne... une bonne question. J'étais
13 également confuse, au terme de notre rencontre
14 hier. Maître Roberts, peut-être, si... Elle n'est
15 pas là? Ah! O.K. Elle n'est pas là.
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :
17 On pourrait peut-être le traiter demain matin, ou
18 quelque chose comme ça, mais...
19 LA PRÉSIDENTE :
20 O.K. Bon, demain matin on pourra... on pourra
21 clarifier. Parce que dans le fond, si vous n'avez
22 pas de moyens additionnels à ceux qui ont déjà été
23 annoncés par l'AQICIE, je pense que vous pourrez
24 tout simplement les mentionner dans le cadre de
25 votre plaidoirie, et on pourra simplement prévoir

1 la plaidoirie de maître Roberts après celle des
2 intervenants.

3 Et hier, on regardait aussi les exigences
4 qui sont liées à l'avis en vertu de 95.
5 Normalement, en vertu de 95, le Procureur général
6 doit être avisé, bon, évidemment, qu'il y a une
7 contestation, et de tous les moyens et les
8 arguments au soutien de cette contestation-là.
9 Alors, je pense qu'il ne serait pas à-propos, à ce
10 stade-ci, d'ajouter des moyens en vue de contester
11 les deux, trois décrets qui sont visés dans le
12 cadre du présent plan. Parce que sinon, ça va
13 simplement retarder de trente (30) jours. Donc,
14 cette dénonciation-là aurait dû se faire avant,
15 s'il y avait des moyens additionnels.

16 Comme ça n'a pas été fait, je pense que les
17 intervenants peuvent... Leur terrain de jeu se
18 limite à celui qui a été présenté par l'AQIC.
19 Donc...

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ce que prévoyais peut-être, ça serait plutôt de
24 donner l'opportunité à maître Roberts de plaider
25 après, après vous avoir tous entendus, là, ne

1 serait-ce que pour avoir tous les points, là.
2 Me FRANKLIN S. GERTLER :
3 Mais je pense que ça serait correct. De toute
4 manière, ses arguments ne portent pas sur le reste
5 du dossier, ils portent sur...
6 LA PRÉSIDENTE :
7 Non non, c'est ça. C'est juste...
8 Me FRANKLIN S. GERTLER :
9 ... sur ces moyens-là.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Oui.
12 Me FRANKLIN S. GERTLER :
13 Et c'est elle qui est en défense, en quelque sorte,
14 par rapport à ces choses-là. Mais moi je fais la
15 nette distinction entre moyen et argument. On n'a
16 pas de nouveaux moyens en vertu de 95...
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Non.
19 Me FRANKLIN S. GERTLER :
20 ... mais on a des arguments qui peuvent être
21 quelque peu différents de ceux de... évidemment.
22 LA PRÉSIDENTE :
23 Hum, hum.
24 Me FRANKLIN S. GERTLER :
25 Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 O.K. Maître Sicard?
3 Me HÉLÈNE SICARD :
4 Hélène Sicard. Suite à ce débat, et la plaidoirie
5 qui était due le vingt-cinq (25), j'avais bien
6 indiqué que moi, ce que j'allais plaider à la fin
7 n'est rien de différent de ce que j'ai déjà plaidé
8 dans 3866, ce n'est pas une surprise. Est-ce que je
9 dois comprendre que même si je le déposais par
10 écrit, je peux le déposer - parce que je vais
11 déposer cette section-là par écrit - le jour où je
12 plaide?
13 LA PRÉSIDENTE :
14 Écoutez...
15 Me HÉLÈNE SICARD :
16 Et non pas le vingt-cinq (25).
17 LA PRÉSIDENTE :
18 On va confirmer le tout demain matin...
19 Me HÉLÈNE SICARD :
20 Avec maître Roberts.
21 LA PRÉSIDENTE :
22 Avec maître Roberts. C'est bon?
23 Me HÉLÈNE SICARD :
24 Merci.
25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excellent. Merci. Maître Turmel. Pour la FCEI.

3 (14 h 37)

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

5 Bonjour, Madame la Présidente, bonjour aux
6 régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Bonjour aux
7 panellistes que l'on retrouve encore une fois cette
8 année.

9 Dans un premier temps, permettez-moi de
10 compléter, hier en fin de contre-interrogatoire du
11 premier panel, j'avais utilisé une pièce
12 d'information avec monsieur Côté. Il manquait une
13 page. C'était la séance d'information sur la bi-
14 énergie et le tarif DT, qui était le suivi de la
15 décision D-2011-028, que je n'avais pas déposé mais
16 que j'avais avisé que je déposerais. Alors je
17 dépose au dossier. Ce sera C-FCEI 14 ou 15, Madame
18 la Présidente... Madame la Greffière. Pardon.

19

20 C-FCEI-0014 : Séance d'information sur la bi-
21 énergie et le tarif DT - Suivi de
22 la décision D-2011-028 - 25 mai
23 2011

24

1 Q. **[214]** Dans un premier temps, messieurs les témoins,
2 simplement attirer votre attention, j'avais une
3 question. Bon. Le budget du Québec a été déposé
4 dernièrement. J'ai quelques questions relatives au
5 dernier budget. Ma question va porter sur la
6 relance du Plan Nord. C'est extrait du budget du
7 Québec. Ce premier extrait, c'est relance du Plan
8 Nord page B.83. En bas de page, c'est relatif aux
9 approvisionnements de la Côte-Nord en gaz naturel.
10 Et ce n'est pas une surprise. Mais si on a
11 annoncé... Je vais vous laisser le soin d'en
12 prendre connaissance. Mais de manière générale dans
13 le contexte, on a annoncé, le gouvernement a
14 annoncé qu'il entendait réinvestir en Côte-Nord en
15 matière de gaz naturel.

16 Et du point de vue... Peut-être que la
17 question aurait pu être posée hier, mais peut-être
18 elle a quand même sa place, je pense, ici. Si on
19 intègre, si on pousse le gaz naturel vers Sept-Îles
20 et les grands sites industriels de la Côte-Nord qui
21 ne sont pas déjà desservis, en matière d'impact sur
22 Hydro-Québec et sa demande, est-ce que, selon vous,
23 ça a un effet surtout de déplacer plus du mazout ou
24 habituellement ça remplace aussi de l'électricité

1 le fait d'implanter, d'amener sur la Côte-Nord le
2 gazoduc de gaz naturel jusque vers Port-Cartier,
3 Sept-Îles?

4 M. HERVÉ LAMARRE :

5 R. Bien, si on parle de grand volume, c'est clairement
6 du mazout. Si je fais référence à l'usine de
7 bouletage qui fonctionne au mazout, une telle
8 usine serait beaucoup plus économique au gaz
9 naturel. Mais, est-ce que des clients qui,
10 actuellement, chauffent au mazout ou à
11 l'électricité se mettraient à chauffer au gaz
12 naturel? Encore là, ça dépend comment le réseau se
13 développerait là-bas. Mais à ma connaissance, les
14 plans de Gaz Métro d'amener le gaz sur la Côte-
15 Nord, c'est pour desservir des usages industriels.

16 Q. **[215]** Et lorsqu'on dit cela, l'impact de cela sur
17 votre plan, à l'horizon, est-ce que c'est un impact
18 significatif ou mineur ou ce n'est pas pris en
19 compte, ou vous avez assez d'information?

20 R. En fait, je ne vois même pas d'impact pour la
21 demande d'Hydro-Québec.

22 Q. **[216]** Parce que ce serait surtout du mazout, à
23 priori?

24 R. C'est ça.

1

2 C-FCEI-0015 : Extrait du Budget 2014-2015 -
3 Plan budgétaire (p. B.83). Un
4 plan pour la relance économique
5 du Québec

6

7 Q. **[217]** D'accord. Deuxième élément sur lequel je veux
8 attirer votre attention toujours, eu égard au
9 dernier budget du Québec, c'est le deuxième et
10 dernier extrait. Donc, quelques pages pour vous.
11 Donc c'est les pages A.58 et suivantes, A.58 à A.65
12 du dernier budget du Québec. Je vous amène à la
13 page, c'est A.62.

14

15 C-FCEI-0016 : Extrait du Budget 2014-2015 -
16 Plan budgétaire (p. A.58 à A.63).
17 Les orientations économiques et
18 budgétaires du gouvernement

19

20 (14 h 42)

21 Q. **[218]** Et, de manière générale, dans ces pages-là on
22 parle de modifications à venir qui seront
23 probablement apportées par voie législative plus
24 tard cet automne. J'en conviens et je pense que

1 madame la présidente en est consciente. Mais
2 puisqu'on est dans le Plan d'approvisionnement sur
3 dix (10) ans et qu'il y a une annonce là qui est
4 faite et qu'il est plausible que cela soit adopté,
5 je pense que c'est pertinent d'avoir un peu les
6 réflexions du Distributeur à cet égard.

7 Alors à la page donc A-62, intitulée
8 « Modifications de la gestion du bloc
9 patrimonial ». Un instant. Il est dit, bon, je vais
10 citer :

11 Hydro-Québec est une société d'État
12 dont les principales activités sont...
13 Et caetera. O.K. Excusez-moi, je passe ce
14 paragraphe-là. On dit :

15 Hydro-Québec est...

16 Deuxième paragraphe :

17 ... est responsable de
18 l'approvisionnement en électricité du
19 marché québécois. La division achète
20 de l'électricité par l'intermédiaire
21 de deux sources d'approvisionnement,
22 soit le patrimonial et les
23 approvisionnements postpatrimoniaux.

24 Qu'on évalue ici à cinq pour cent (5 %) tel que

1 discuté. On dit :

2 Hydro-Québec prévoit des surplus
3 d'approvisionnement de 75
4 térawattheures pour les 10 prochaines
5 années.

6 Et là, on dit :

7 La réglementation actuellement en
8 vigueur prévoit que la responsabilité
9 de la gestion des surplus
10 d'électricité relève d'Hydro-Québec
11 Distribution.

12 Tout à l'heure, on a vu un peu que, j'allais dire
13 qu'il y a quelques années, quand on parlait de la
14 revente, et là je parle avant deux mille dix
15 (2010), on a évoqué un scénario non économique. Là,
16 aujourd'hui ce que je comprends c'est qu'il y a peu
17 de capacité sur le réseau réellement. C'est exact,
18 Monsieur Dufresne? C'est correct de décrire cette
19 situation-là de cette manière?

20 M. STÉPHANE DUFRESNE :

21 R. Si vous parlez du transport, oui.

22 Q. **[219]** Oui. O.K. Et là, on y apprend que, bon,
23 évidemment, c'est HQD qui est responsable de la
24 gestion de ses surplus. On y dit que :

1 La Régie peut requérir d'HQD qu'elle
2 exporte elle-même ses surplus sur les
3 mêmes infrastructures de transport et
4 les mêmes marchés qu'Hydro-Québec
5 Production.

6 Donc, il y a là un constat que tous nous avons
7 fait depuis un certain temps. Et, bon. Mais là, on
8 nous dit, et j'en arrive à ma question :

9 La présente mesure vise à confier la
10 responsabilité de la valorisation des
11 surplus à Hydro-Québec Production qui
12 est notamment responsable des
13 exportations sur les marchés hors
14 Québec. Pour encadrer et faciliter le
15 traitement réglementaire, il devient
16 nécessaire...

17 Bon. Avant d'aborder les deux points qui sont là,
18 puisqu'à l'horizon du Plan, si cela s'avère, parce
19 que ce n'est pas encore adopté, mais je pense on
20 est ici pour avoir un peu la... Vous nous avez dit
21 que, finalement, la revente des surplus, vous avez
22 répondu à l'AQPER tout à l'heure que c'est
23 pratiquement aujourd'hui difficile, voire
24 impossible, là, compte tenu que ce n'est pas du

1 commercial, hein, ça vient des décrets.

2 Lorsque HQP aura le mandat d'écouler les
3 surplus, dois-je comprendre que là on sera dans une
4 position du point de vue des consommateurs beaucoup
5 plus, une position beaucoup plus, je dirais
6 positive. Parce que HQP, dans la gestion de ses
7 exportations, aura dans son portefeuille de droite
8 un petit peu de surplus d'HQD?

9 Me ÉRIC FRASER :

10 C'est complètement hypothétique, ça là. Puis...

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Bien écoutez, là.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Ce qui est écrit dans le budget exprime clairement
15 ce qui est dit. Mais là, quand on dit « lorsque HQP
16 aura », bien, lorsque HQP aura, nous serons rendus
17 là et on pourra répondre. Mais là, ce n'est pas le
18 cas. Puis je dois vous avouer que le Plan, il est
19 sur dix (10) ans puis il y a des états
20 d'avancement. Donc, s'il y a une législation qui,
21 effectivement, est adoptée, on l'analysera puis on
22 l'intégrera dans l'état d'avancement.

23 Mais je ne pense pas que les témoins
24 puissent s'avancer sur de quoi aura l'air le futur

1 tant qu'on n'aura pas une législation en place qui
2 nous permettra de l'appliquer.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Bien, les témoins ne peuvent pas s'avancer sur quoi
5 aura l'air le futur. On ne fait que ça depuis deux
6 jours, là, parce qu'on est sur un plan de dix (10)
7 ans. De un. De deux, écoutez, j'ai déposé le
8 document. Je comprends bien que, si on avait une
9 approche un peu fermée, restrictive, on n'en
10 parlera pas parce que la législation n'est pas
11 adoptée.

12 J'essaie juste de comprendre globalement,
13 globalement si... Écoutez, ce n'est quand même pas
14 une feuille de chou, c'est le budget du
15 gouvernement du Québec. Il vient d'être élu.
16 Vraisemblablement, il est là pour les prochaines
17 années. Alors, vraisemblablement, ce qu'il dit
18 qu'il va voter comme loi devrait être adopté. Je
19 veux avoir une perspective. Je ne demande pas des
20 détails sur quand ils vont réserver tout ça, mais
21 du point de vue du...

22 Parce que du point de vue des
23 consommateurs, on se pose la question. Ça
24 m'apparaît légitime de savoir. Si, aujourd'hui, on

1 nous dit : « On ne peut rien faire avec les surplus
2 d'HQD », pour les raisons qu'on nous a données, que
3 l'on accepte ou pas, mais qu'on peut accepter. Ça
4 se comprend. Moi, je veux savoir, dans cette
5 perspective-là, qui est loin d'être hypothétique.
6 On nous l'annonce, ça s'en vient. Comment le
7 Distributeur va... Bien, est-ce que le Distributeur
8 comprend la même chose que nous? De un. Et, de
9 deux, est-ce qu'à ce moment-là les consommateurs
10 vont pouvoir bénéficier de ces surplus-là vendus,
11 pas par le Distributeur mais par HQP qui, lui, a du
12 transport.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je pense que la question en ce qui a trait à la
15 position ou la réaction du Distributeur à l'égard
16 du budget, il n'y a pas de difficulté. Je pense
17 qu'ils ont déjà donné une réponse à la dernière
18 demande de renseignements de la Régie en lien avec
19 ce budget-là. Mais la position du Producteur,
20 comment lui va disposer de ces surplus-là,
21 évidemment, on n'a pas les bons témoins pour
22 répondre et on n'a pas la bonne cause non plus.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 D'accord.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bon?

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 D'accord.

5 Q. **[220]** Donc, je ne vous demande pas de répondre pour
6 le Producteur. Mais, puisque vous aviez...
7 l'entendre à l'audience, vous avez répondu à la
8 Régie sur cette question relative au budget. Mais
9 du point de vue du Distributeur, est-ce que vous
10 voyez ça comme une avenue potentielle pour écouler
11 vos surplus?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Je vais... je vais peut-être relire avec vous le
14 paragraphe 1, 2, 3, quatrième tiret où il est
15 mentionné que :

16 Il devient nécessaire de préciser que
17 les contrats d'approvisionnement
18 conclus par Hydro-Québec Distribution,
19 de même que les approvisionnements en
20 électricité patrimoniale, sont
21 exclusivement destinés à la
22 satisfaction des besoins du marché
23 québécois.

24 Donc je fais juste... je fais juste relire. Le

1 redire dans mes mots. C'est destiné, c'est pas
2 des... Donc les contrats qui ont été signés par HQD
3 sont destinés au marché québécois et non pas au
4 marché d'exportation. C'est ce qui est écrit.

5 Q. **[221]** C'est pour ça que je m'étais arrêté...

6 R. Maintenant est-ce que la... est-ce le... Si vous
7 permettez, est-ce le consommateur québécois va
8 bénéficier de la revente? Il bénéficie
9 implicitement de la revente puisque toute
10 électricité patrimoniale non utilisée est à toute
11 fin pratique, pas à toute fin pratique, elle n'est
12 pas payée. Donc il y a déjà un rabais. On ne paye
13 que ce qu'on consomme.

14 Q. **[222]** C'est pour cette raison que je m'étais arrêté
15 avant la première... quand je vous ai cité le
16 premier paragraphe, avant le premier « bullet »
17 parce qu'évidemment c'est... on annonce un projet
18 de loi, peut-être qui va être adopté tel quel ou
19 avec des... des amendements, là. Mais sur l'idée
20 que HQP va s'occuper de la revente des surplus, ça
21 vous comprenez ça, c'est possible de faire ça. Il
22 peut y avoir d'autres limites, je comprends, là,
23 mais juste sur le concept de la... Qu'HQP
24 finalement, vous avez un contrat avec HQP, vous

1 aurez un contrat avec HQP pour revendre, s'occuper
2 de la gestion des surplus.

3 R. C'est pas... c'est ce que je lis. Je relis, ce que
4 je lis c'est que dans le fond les contrats signés
5 par HQD sont destinés exclusivement à la... à la
6 clientèle québécoise, donc ne peuvent être
7 exportés. C'est ce que je lis. Et donc le moyen
8 d'ajustement pour HQD c'est le patrimonial.
9 Maintenant pour ce qui est de la gestion des... des
10 exportations, c'est HQP qui va gérer son
11 portefeuille.

12 Q. **[223]** Ce que je veux savoir, là, avec vous c'est
13 que la question qu'on me pose souvent, en anglais
14 on dit : « Are we better of » ou « Are better... ».
15 Est-ce qu'on est avec cette modification-là, toute
16 chose étant égale par ailleurs, pardon, est-ce
17 que... il y a une problématique des surplus, est-ce
18 que les... les consommateurs d'électricité sont...
19 apparaissent, comment dire, gagnants ou avec...
20 Aujourd'hui vous nous dites on est complètement
21 limités, on ne peut rien faire. O.K. Avec ces
22 modifications-là, y a-t-il... rien ne change? Ou on
23 a peut-être des... des opportunités qu'on ne voit
24 pas. C'est tout ce que je veux comprendre.

1 R. Pour ce qui est du Distributeur, là, si on regarde
2 ce qu'on a, ce qu'on est capable de faire et ce
3 qu'on a été capable de faire au cours des dernières
4 années, en pratique les marchés d'exportation
5 n'étaient pas disponibles pour nous puisque les
6 interconnexions étaient toutes réservées et
7 utilisées. Donc en pratique, on n'avait pas
8 d'activité de... de revente sur les marchés
9 avoisinants. Ce que le document du budget fait,
10 dans ma perception, ce qu'il vient clarifier dans
11 le fond cette... la division des rôles et
12 responsabilités entre HQD et HQP, mais ça... c'est
13 pas différent de ce qui a été fait dans le passé et
14 de ce qui est écrit dans le Plan.

15 Q. **[224]** Donc ça n'accroît pas, si on modifie ça là,
16 on n'accroît pas la flexibilité ou la possibilité
17 de revendre les surplus. Pour vous c'est neutre.
18 C'est ce que j'essaie de comprendre, là. Est-ce
19 qu'on améliore le sort de la revente potentielle ou
20 pas du tout? Ou c'est égal?

21 R. Dans... si on regarde la stratégie qui est annoncée
22 dans le Plan, puis la pratique des choses depuis
23 quelques années, ça vient juste clarifier,
24 confirmer que c'est le cas. Donc ça n'a aucun...

1 pas d'impact sur nos activités.

2 Q. **[225]** Puis sur la... vous savez en vertu de... de
3 manière générale dans les règles de l'OATT il y a
4 la désignation des... de l'OATT, bien excusez-moi,
5 du tarif de transport, tarif... Vous savez ce que
6 c'est les tarifs de transport, Hydro-Québec
7 Transport. Oui, excusez-moi. Les conditions de
8 tarif de transport. Il y a les règles... HQD doit
9 désigner ses ressources, ses contrats et tout ça.
10 Globalement comment - et je ne vous demande pas le
11 détail, là, mais schématiquement - comment cela
12 fonctionnerait en matière de désignation ou de
13 suppression de désignation? Est-ce que ça ne va pas
14 poser un casse-tête pour HQD la revente de surplus
15 et tout ça? Monsieur Dufresne, vous semblez avoir
16 une réponse déjà prête, là, mais...

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Oui, bien personnellement j'ai... Là on est dans le
19 très hypothétique, là. Comment allons-nous réagir à
20 la désignation de ressource s'il y a adoption du
21 projet de loi. On n'est plus dans... dans les
22 réflexions un petit peu générales. Et je m'objecte
23 fermement, là, je ne voudrais pas qu'on s'avance
24 sur un sujet sur lequel on n'a aucune information

1 précise et qui n'est pas à l'ordre du jour non
2 plus, là.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Bien écoutez, c'est important la désignation des
5 ressources du Distributeur. C'est ce qui assure que
6 la charge locale est bien servie. Quand on désigne
7 ou quand on supprime la désignation et là on est
8 dans le sujet, dans le sujet où on vient dire le
9 budget parle dès que HQP va exporter, va... Ça
10 m'apparaît juste pertinent de savoir en général,
11 puis je pense que HQD sait comment ils le
12 désignent, annuellement, vous envoyez, HQD envoie
13 annuellement un avis, indiquant ses ressources, je
14 veux savoir, au niveau de la...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Là je viens de m'objecter, il pose une nouvelle
17 question au témoin.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Non, non, non, mais non, je regardais mais je me
20 retournais aussi vers madame la Présidente.

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Oui, c'est ça, c'est à madame la Présidente...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Elle est en train...

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui, c'est ça. Mais ce que je voulais dire, ça

3 m'apparaît pertinent, simplement aux fins de

4 comprendre, dans leurs approvisionnement, il y a,

5 pour la charge locale, il y a ce qui vient du

6 Québec, il y a parfois ce qui vient de l'extérieur.

7 Là, ils vont avoir, il va y avoir une nouvelle

8 interrelation avec HQP pour l'exportation

9 potentielle des surplus, je veux juste essayer de

10 comprendre globalement, je pense qu'ils sont prêts

11 à répondre. Alors moi, ça m'apparaît pertinent,

12 j'arrête là après ça, Madame la... je n'ai pas une

13 ligne de questions pour une heure là-dessus, je

14 veux comprendre, tout simplement.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Écoutez, les témoins ont quand même précisé que si,

17 si le gouvernement allait de l'avant avec des

18 modifications législatives et, en conformité avec

19 ce qui est prévu dans le budget, cela ne change pas

20 les scénarios qui ont été présentés dans le cadre

21 du Plan, parce que les surplus, le Distributeur

22 n'envisageait pas de les revendre de toute façon.

23 Donc c'est un peu le statu quo.

24

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et on est dans l'hypothétique puisque, de toute
5 façon, on ne sait pas, là, quels vont être les
6 changements législatifs, il peut y avoir des
7 changements d'ici là. Donc...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 O.K., bien, parce que je n'avais pas, d'accord, là,
10 je prends ce que vous me dites, parce que je
11 n'avais pas entendu qu'ils ont dit que HQD, de
12 toute façon, n'en revendrait pas, même sous le
13 nouveau régime.

14 Q. **[226]** Peut-être que je n'avais pas bien compris ça,
15 là, est-ce que... moi, je...

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. Qu'elle ne vendrait pas, même sous le nouveau
18 régime?

19 Q. **[227]** Bien...

20 R. Je viens de relire le paragraphe...

21 Q. **[228]** Oui.

22 R. ... parce qu'il est long, l'ancien paragraphe :

23 La présente mesure vise à confier la
24 responsabilité de la valorisation des

1 surplus à Hydro-Québec Production.

2 Q. **[229]** O.K. Mais donc, d'accord mais la gestion de
3 la valorisation, c'est une chose, mais quand on
4 confie la gestion à quelqu'un d'autre qui valorise,
5 ça veut dire qu'on va vouloir valoriser nos
6 surplus. Alors moi, c'est juste en, donc, ma
7 question était...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 On traversera le chemin au moment où, le pont, pas
10 le chemin, au moment où... et dans les états
11 d'avancement, s'il y a éventuellement des
12 changements à ce niveau-là, ce sera présenté.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 O.K., mais juste...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bon?

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Q. **[230]** Je veux juste clarifier peut-être la
19 distinction entre, et là, je sors du document
20 budgétaire, là, HQP va gérer la revente des
21 surplus, O.K., on n'est plus là, mais donc, je
22 comprends qu'il y aura encore des surplus pour
23 longtemps et HQD va vouloir que quelqu'un s'occupe
24 de ces surplus et les valorise, nécessairement,

1 hein, si quelqu'un s'occupe de vos avoirs, c'est
2 parce que vous en avez, des avoirs, c'est ça,
3 Monsieur Zayat?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. C'est... je... ce n'est pas ma compréhension. Ce
6 n'est pas ma compréhension dans la mesure où ce qui
7 est écrit là, c'est que les approvisionnements du
8 Distributeur ne peuvent pas être exportés, c'est à
9 toutes fins pratiques ce qui est écrit. Donc ni le
10 patrimonial, ni l'éolien, ni la biomasse, ni les
11 PCH ne peuvent être exportés.

12 Q. **[231]** O.K.

13 R. Donc il n'y a pas de, il n'y a pas de valorisation
14 des surplus pour le Distributeur. Je m'étends un
15 peu, quand ça parle de la valorisation des surplus
16 ici, j'imagine que ça fait référence aux surplus
17 du... du Québec donc et c'est HQP qui est
18 responsable de valoriser ces, cette énergie-là.
19 Mais il n'est pas question pour le, bien, en tout
20 cas, dans le document, il n'est pas question de,
21 que Hydro-Québec Distribution puisse vendre ces
22 surplus puisqu'il est clairement identifié « les
23 sources d'énergie qu'elle ne peut pas vendre », et
24 ça englobe toute l'énergie du Distributeur.

1 Q. **[232]** O.K., bon, ça fait le tour. Merci, au moins
2 je comprends ce que vous aviez en tête. J'en ai
3 encore pour peut-être une quinzaine de minutes
4 mais, puis en plus, je vais passer des documents,
5 que je n'ai pas eu le temps de photocopier parce
6 que je croyais que je passerais demain; si on peut
7 arrêter maintenant et demain, j'en ai pour quinze,
8 vingt... quinze minutes. Ou je peux déjà poser mes
9 questions mais là, on va me dire que je n'ai pas
10 mes copies pour les témoins; habituellement, j'aime
11 bien les... oui? O.K., parfait. Ce n'est pas, on
12 change de sujet alors vous allez être contents, on
13 n'est pas dans les surplus. Je reviens donc, on est
14 dans la gestion en puissance. Dans les, justement,
15 dans les plans d'avancement que vous déposez de
16 temps à autre, et là, je vous réfère, peut-être
17 pour vous, au dernier plan d'avancement, déposé le
18 premier (1er) novembre deux mille douze (2012),
19 O.K., c'est, donc le Plan d'avancement 2012 du Plan
20 d'approvisionnement 2011-2020, le document qui
21 porte sur le potentiel technico-économique de la
22 gestion de la demande en puissance. Merci Madame...
23 O.K.

24 En tout cas, dans ce document-là, et là, je

1 peux vous le donner... O.K... c'est juste une
2 confirmation.

3 (15 h 00)

4 O.K. Vous l'avez pas loin, c'est ça, je
5 savais que... O.K. Dans ce document, sauf erreur,
6 aux pages 5 et suivantes, il est fait mention,
7 donc, du rapport sur le potentiel technico-
8 économique pour la gestion en puissance. Vous
9 indiquez, HQD indique que mille trois cent soixante
10 (1 360) mégawatts de potentiel technico-économique
11 pour la biénergie commerciale et institutionnelle.
12 Et là, mille trois cent cinquante (1 350), là, vous
13 l'avez à la page... Un instant... 11? Plus rapide
14 que moi. D'accord.

15 La seule question qu'on voulait savoir,
16 c'est vous donnez, donc, vous indiquez ce
17 potentiel-là, qui est important, mille trois cent
18 soixante (1 360) mégawatts, mais on n'avait pas, on
19 cherchait à savoir quelles étaient, vous ne donnez
20 aucune information sur les sources du potentiel.
21 Est-ce que c'est davantage vers le commercial, ou
22 vers l'institutionnel, ou c'est partagé cinquante,
23 cinquante (50-50)? Avez-vous un peu d'information à
24 ce...

- 1 M. STÉPHANE DUFRESNE :
- 2 R. Je...
- 3 Q. **[233]** Ou un ordre de grandeur?
- 4 R. Je n'ai pas... Bien, c'est ça. Je n'ai pas
- 5 l'information fine, mais essentiellement, c'est la
- 6 clientèle tarif M.
- 7 Q. **[234]** M?
- 8 R. Donc, le mille trois cent soixante (1 360),
- 9 effectivement, c'est notamment ça. Oui.
- 10 Q. **[235]** Et M... Habituellement, M, c'est pas mal tout
- 11 du commercial, là. Dans le M, est-ce qu'il y a de
- 12 l'institutionnel? Oui? Mais c'est surtout... C'est
- 13 surtout M, et c'est surtout commercial?
- 14 R. Essentiellement. Essentiellement, oui.
- 15 Q. **[236]** Essen... Excusez-moi. Essentiellement à...
- 16 R. Notamment.
- 17 Q. **[237]** Oui.
- 18 R. Tarif M. Particulièrement.
- 19 Q. **[238]** Effectivement.
- 20 R. Non, mais effectivement, je...
- 21 Q. **[239]** Bon.
- 22 R. Je reprends ma réponse, là. Ce qu'on voit ici, là,
- 23 mille trois cent soixante (1 360) mégawatts de
- 24 potentiel, à la rubrique « Chauffage biénergie »,

1 oui, c'est notamment des clients tarif M, donc
2 commercial et institutionnel.

3 Q. **[240]** Bon. Et quand vous dites notamment commercial
4 et institutionnel, ça ne peut pas être résidentiel,
5 là. Est-ce que c'est... Et je sais que dans le M,
6 il y a du industriel léger si on veut, là?

7 R. Écoutez, je n'ai pas... je n'ai pas...

8 Q. **[241]** Mais c'est surtout commercial et
9 institutionnel.

10 R. Oui oui. Effectivement.

11 Q. **[242]** Bon. O.K. d'abord. O.K. Maintenant je vous
12 réfère au dossier actuel, toujours dans les PTE,
13 là, les potentiels technico-économiques. Dans la
14 pièce actuelle, HQD-3, document 1.1, qui est les
15 réponses, qui sont les réponses de - attendez un
16 instant - de HQD aux questions de Régie 2. Voilà.
17 Merci Maître Hébert. Question 20.2, on mentionnait,
18 la Régie demandait des analyses d'opportunité qui
19 ont été faites, à 20.2 :

20 Veillez fournir la ou les analyses
21 d'opportunité réalisée(s) en appui au
22 budget accordé à l'IREQ pour des
23 travaux en gestion de la demande en
24 puissance.

1 Je ne sais pas si vous voyez ça, Monsieur Dufresne.
2 Oui? Vous êtes vite sur les patins. Et on décrit,
3 dans le paragraphe, on donne l'information - je ne
4 veux pas tout le lire, là - mais à mi-paragraphe,
5 on dit :

6 Au secteur commercial et
7 institutionnel, un projet pilote a été
8 mené pendant l'hiver 2013-2014 dans
9 cinq bâtiments afin de tester
10 l'application de mesures de gestion de
11 la demande en puissance.

12 Est-ce que vous avez une idée de quels types de
13 mesures ont été testées? On donne... On dit cinq
14 bâtiments, mais on ne donne pas le type de mesures,
15 alors, c'est une information...

16 R. Je vous dis ça de mémoire, là. Je me souviens un
17 peu de cette réponse-là. C'est, notamment, le
18 système de climatisation. Mais vous savez, dans la
19 clientèle commerciale, notamment les tarifs M, ce
20 qu'on a adressé, c'est, je pense qu'on veut aller
21 chercher ce potentiel-là, oui. Est-ce que c'est via
22 des mesures comme celles-là, des projets pilotes ou
23 des programmes qui vont être en place? Ce qu'on a
24 aussi sous la main, c'est l'option d'électricité

1 interruptible. Donc, je pense qu'on a... Bien, pas
2 je pense. On a déposé le dossier, et les crédits
3 ont été bonifiés à cet effet-là. Donc, on peut
4 penser que certains clients pourraient être
5 intéressés.

6 Vous savez, il n'y a pas eu beaucoup de
7 succès à cette option-là depuis un certain nombre
8 d'années, outre deux adhésions l'année passée, donc
9 c'est encourageant, mais donc, avec les
10 bonifications qu'on a apportées, qui reflètent nos
11 conditions de marché, les conditions des clients,
12 on n'a pas l'assurance, mais on espère aller
13 chercher plus de potentiel à cette clientèle-là.

14 Q. **[243]** D'accord.

15 R. Qui va venir, entre autres, combler une partie du
16 mille trois cent soixante (1 360), évidemment, sans
17 aller chercher le mille trois cents (1 300). On ne
18 s'attend pas à mille trois cent soixante (1 360),
19 là. C'est un potentiel technico-économique, et non
20 pas un potentiel...

21 Q. **[244]** Parfait. Enfin, dernière petite ligne de
22 questions, je vais vous remettre une... Ici, c'est
23 une pièce du dossier 3854-2013 de mon collègue,
24 maître Fraser, là, phase 1. Il y avait une

1 contestation sur les questions-réponses, mais dans
2 la question-réponse, vous donnez de l'information
3 que je veux que vous regardiez sur les rappels
4 d'énergie. Et là je vais citer maître Fraser, ça
5 fait qu'il ne peut pas s'objecter à ma question. Du
6 moins je ne le pense pas.

7 (15 h 05)

8 Et dans la lettre, il est mentionné, on
9 parlait d'une question-réponse 27.1. Mais on dit
10 surtout :

11 En effet, les besoins comblés par les
12 achats de court terme étant concentrés
13 sur quelques heures, un
14 approvisionnement en base comme, par
15 exemple, les livraisons d'énergie
16 associées au rappel d'énergie
17 différée...

18 O.K. C'était ça la question.

19 ... n'est pas requis et serait inutile
20 pour la majorité des heures même en
21 hiver.

22 La FCEI questionnait ou s'interrogeait sur cette
23 pratique. Donc, ici, vous mentionnez que les
24 rappels d'énergie sont utilisés en nombre limité

1 d'heures.

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Non, peut-être correction. C'est l'inverse.

4 Q. **[245]** O.K.

5 R. Effectivement, les rappels d'énergie sont...

6 Lorsqu'il y a des rappels d'énergie, ils sont faits
7 durant toutes les heures du mois. À chaque heure.

8 Donc, c'est un rappel en base. L'énergie est

9 retournée à chacune des heures. Par contre, le

10 besoin, lui, il est à quelques heures seulement.

11 D'où l'impossibilité d'utiliser les rappels

12 d'énergie pour répondre à des besoins de puissance.

13 Q. **[246]** D'accord. Et je ne sais pas si vous avez lu

14 la preuve de la FCEI cette année, on a fait une

15 proposition. Bien, dans le... Là, je n'ai pas mon

16 document, dans le biénergie on estime à deux cent

17 cinquante gigawattheures (250 GWh) les ventes

18 additionnelles. Et là, je vais... Je cherche mon

19 document. Je vais vous renvoyer donc à HQD, la DDR

20 3 de la Régie. O.K. La DDR 3 de la Régie. La Régie

21 a posé une question à la FCEI pour estimer les

22 quantités potentielles de ventes additionnelles. Et

23 là, je cherche la pièce. Excusez-moi, là. Excusez-

24 moi. Bon, alors c'est plutôt donc la Régie qui a

1 posé à HQD, là, c'est dans la numéro 3.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 La DDR 3, HQD.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Bien oui. Excusez, excusez, excusez. Il est trois

6 heures et dix (15 h 10). Je m'excuse, là. Je

7 pouvais bien chercher moi aussi, parce que j'étais

8 dans la mauvaise... Bon. Excusez-moi.

9 Q. **[247]** Donc, nous sommes à 15.2 de la DDR, réponse à
10 la demande de renseignements numéro 3 de la Régie
11 et réponse d'HQD datée du onze (11) juin. La
12 question se lit comme suit :

13 Veuillez estimer les ventes
14 supplémentaires d'électricité tout en
15 maintenant le même effacement à la
16 pointe que pourrait générer le recours
17 aux compteurs de nouvelle génération
18 pour éviter le fonctionnement des
19 systèmes biénergie en dehors des
20 heures de pointe.

21 Et là, vous avez répondu :

22 À partir du parc actuel de clients au
23 tarif DT, le Distributeur estime les
24 besoins de chauffage associés aux

1 périodes de nuit, soit 21 h à 6 h le
2 matin, et aux fins de semaine à
3 environ 250 GWh par année.

4 Le question que l'on a : Est-ce que l'ajout de
5 cette consommation hors pointe n'accroîtrait pas le
6 nombre d'heures où un rappel d'énergie serait
7 utilisé?

8 M. STÉPHANE DUFRESNE :

9 R. C'est des nouveaux besoins. Ça dépend de
10 l'importance des besoins. Donc, c'est sûr que
11 d'abord ce n'est pas quantifié, là, mais ce n'est
12 pas parce que j'ajoute cent mégawatts (100 MW) de
13 nouvelles charges que ça va se traduire par cent
14 mégawatts (100 MW) de rappel. Donc, il ne faut pas
15 oublier que j'ai des approvisionnements avant les
16 rappels. Ils ont le temps... Il y a certaines
17 heures de l'hiver aussi où on est en surplus. Donc,
18 ce n'est pas cent mégawatts (100 MW) de charges qui
19 se traduit par cent mégawatts (100 MW) de besoins.
20 Là, cent mégawatts (100 MW) c'est un peu gros, là.
21 Dans le contexte d'ici, est-ce que ça va être cent
22 mégawatts (100 MW) de plus de nouvelles charges
23 pour le tarif DT? J'aimerais bien ça, là, mais on
24 n'en est pas là.

1 Donc, oui, ça peut aider, mais ça dépend de
2 l'ampleur. Puis tout ça, évidemment, s'il y a des
3 choses qui sont mises en place puis que, oui, ça va
4 s'ajuster, les nouvelles prévisions de charges vont
5 en tenir compte. Mais, comme je vous dis, ça prend
6 beaucoup de nouvelles charges pour que les besoins
7 se manifestent. Puis pourquoi je dis ça, c'est que
8 cinquante (50 MW) ou cent mégawatts (100 MW) de
9 plus ne se traduit pas par cinquante (50 MW) ou
10 cent mégawatts (100 MW) de nouveaux besoins.

11 (15 h 11)

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Je complétera aussi en disant que, effectivement,
14 c'est quelque chose qu'on regarde, un moyen qui est
15 un peu à l'instar de la biénergie résidentielle, un
16 moyen qui n'est pas présent à la pointe, est un
17 moyen qui est intéressant pour le Distributeur.
18 Donc, tous les moyens, toute charge additionnelle
19 ou existante qui peut s'effacer à la pointe est une
20 charge qui est intéressante de façon générale pour
21 le Distributeur, un peu comme le tarif DT, donc la
22 biénergie résidentielle, la puissance interruptible
23 ou le tarif d'électricité interruptible qui est
24 dans cette catégorie-là, le potentiel de gestion de

1 la demande en puissance, donc les trois cents
2 mégawatts (300 MW) qu'on a mis dans nos bilans
3 comme des moyens qui peuvent répondre aux besoins
4 de la pointe d'hiver et possiblement de la
5 biénergie qui est autre que résidentielle sont tous
6 des moyens qui sont intéressants pour le Producteur
7 lorsqu'ils existent... pour le Distributeur. Et
8 quand ils n'existent pas, on est en train de les
9 évaluer. Donc dans le cas de la biénergie tarifs
10 généraux.

11 Ceci dit, comme mentionné tantôt, il y a
12 quand même... ce n'est pas un tarif biénergie, mais
13 le tarif d'électricité interruptible au tarif M est
14 une composante qui fait aussi, qui remplit le même
15 créneau, je veux dire, pour à peu près la même
16 clientèle.

17 Donc, les clients ont l'option de souscrire
18 à l'énergie interruptible lorsqu'ils ont au tarif
19 M. On est en train de regarder ça pour le tarif G
20 maintenant, qui n'est présentement pas couvert.
21 Vous comprendrez, par contre, que les moyens... que
22 les clients doivent avoir les moyens de répondre à
23 cette demande-là. Donc, ça nécessite évidemment un
24 effacement de charge, donc soit par une

1 substitution de l'électricité vers un autre moyen,
2 présumément le mazout.

3 Q. **[248]** Et ma dernière question, mais vous avez
4 répondu, mais, là, je n'ai pas le... Donc, il y a
5 un impact sur le besoin en puissance quand il y a
6 des ventes additionnelles mettons... j'avais deux
7 cent cinquante gigawattheures (250 GWh). Donc,
8 seriez-vous capable de... Si vous pouvez le faire
9 maintenant, par un engagement, de mesurer l'impact
10 sur le besoin en puissance hors pointe de ventes
11 additionnelles de deux cent cinquante
12 gigawattheures (250 GWh), donner un calcul ou
13 simplement un chiffre?

14 R. Si je comprends bien votre question, l'impact est
15 de zéro. Si c'est un moyen qui n'est pas présent à
16 la pointe, bien, l'impact sur le bilan en puissance
17 devrait être nul ou pas loin de zéro.

18 Q. **[249]** Parce que?

19 R. Bien, par définition, il n'est pas présent à la
20 pointe.

21 Q. **[250]** O.K. Je vous remercie. Ça termine mes
22 questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Turmel. Donc, cela va terminer

1 l'audience pour aujourd'hui. On se revoit demain
2 matin à compter de neuf heures (9 h). Et on va
3 poursuivre avec le contre-interrogatoire des
4 membres du panel numéro 2 avec maître Hamelin pour
5 EBM. Alors bonne fin de journée.

6 Je vais vous demander, il y a des documents
7 qui sont déposés par les participants en cours
8 d'audience, il faut en faire en moyenne vingt-cinq
9 (25) copies dans le cadre d'une audience comme
10 celle qu'on a aujourd'hui. Donc, sinon, c'est le
11 greffe qui est obligé de faire les copies, et on
12 n'a pas toutes les ressources pour être en mesure
13 de fournir rapidement ces copies-là.

14 Donc, si demain, dans le cadre des contre-
15 interrogatoires, il y a d'autres documents qui sont
16 déposés, s'il vous plaît, en faire à l'avance
17 vingt-cinq (25) copies. Merci. Et, là, c'est vrai,
18 bonne fin de journée.

19

20 AJOURNEMENT

21

1 Nous, soussignées, ROSA FANIZZI et DANIELLE
2 BERGERON, sténographes officielles dûment
3 autorisées à pratiquer avec la méthode sténotypie,
4 certifions sous notre serment d'office que les
5 pages ci-dessus sont et contiennent la
6 transcription exacte et fidèle de la preuve en
7 cette cause, le tout conformément à la Loi;

8

9 Et nous avons signé :

10

11

12

13

DANIELLE BERGERON

14

Sténographe officielle

15

16

17

18

ROSA FANIZZI